

Le défi de la prospérité durable

Pour un avenir meilleur au Québec

**Les enjeux à relever et les opportunités à saisir :
identification, priorisation et choix des leviers**

Une étude réalisée par les Études économiques
du Mouvement Desjardins en collaboration avec
le Centre interuniversitaire de recherche en
analyse des organisations (CIRANO) 

 **Desjardins**
Études économiques
www.desjardins.com/economie

COLLABORATEURS PRINCIPAUX



Desjardins Études économiques

Vice-présidence Études économiques, Mouvement Desjardins
Tél. : 514 281-2336 ou 1 866 866-7000, **poste 2336**
Télécopieur : 514 281-7080
Courriel : desjardins.economie@desjardins.com
Internet : www.desjardins.com/economie

François Dupuis

Vice-président et économiste en chef
Mouvement Desjardins
514 281-2336
francois.dupuis@desjardins.com

Hendrix Vachon

Économiste senior
Mouvement Desjardins
514 281-7192
hendrix.vachon@desjardins.com

Yves St-Maurice

Directeur et économiste en chef adjoint
Mouvement Desjardins
514 281-7009
yves.st-maurice@desjardins.com

Thérèse Lafèche

Consultante en économie
514 803-9125
therese.lafleche@videotron.ca

MISE EN GARDE : Ce document s'appuie sur des informations publiques, obtenues de sources jugées fiables. Le Mouvement Desjardins ne garantit d'aucune manière que ces informations sont exactes ou complètes. Les opinions figurant dans le document sont, sauf indication contraire, celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement la position officielle du Mouvement Desjardins. Cette publication est basée sur l'information disponible en date du **28 avril 2011**.

AUTRES COLLABORATEURS



Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO)
Tél. : 514 985-4000
Télécopieur : 514 985-4039
Courriel : webmaster@cirano.qc.ca
Internet : www.cirano.qc.ca

Claude Montmarquette

Professeur émérite, Université de Montréal
Président-directeur général CIRANO
514 985-4000
claudemontmarquette@cirano.qc.ca

Jean-Pierre Aubry

Économiste-conseil
Fellow associé du CIRANO
613 824-7513
jpaubry@sympatico.ca

NOTE AUX LECTEURS :
Pour respecter l'usage recommandé par l'Office de la langue française, nous employons dans les textes et les tableaux les symboles **k**, **M** et **G** pour désigner respectivement milliers, millions et milliards.

COLLABORATEURS TECHNIQUES

Geneviève Denault

Technicienne spécialisée à l'édition
Mouvement Desjardins

Michelle Pelletier Gagnon

Relecture
Mouvement Desjardins

PRÉFACE

La dernière décennie a été propice à la réflexion sur les défis économiques du XXI^e siècle dans la plupart des pays industrialisés. Une panoplie d'études ont vu le jour et des solutions ont aussi été mises de l'avant un peu partout. Le Québec n'a pas fait exception.

Une prise de conscience est devenue plus apparente au Québec avec la publication de nombreux dossiers, manifestes et recueils depuis l'année 2005. Il faut dire qu'une certaine urgence à trouver des solutions aux nombreux défis et enjeux du Québec est apparue. Le choc démographique, les difficultés à boucler le budget de l'État et la concurrence féroce de l'extérieur ont fait réaliser à plusieurs que de nouvelles façons de faire devaient être instaurées, et ce, le plus rapidement possible.

Déjà, le gouvernement du Québec est passé à l'action au cours des deux dernières années avec la mise en place de mesures structurantes. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi les Études économiques du Mouvement Desjardins en collaboration avec le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) ont cru bon de produire un document sur les enjeux à relever et les opportunités à saisir dans le cadre d'une prospérité durable pour le Québec.

Le présent dossier fait une synthèse des principaux écrits sur ce thème et il indique des pistes de solutions. Après avoir identifié les principaux défis et enjeux, une priorisation de ceux-ci dans le temps est effectuée. Puis, le document se termine par l'énumération de grands leviers sur lesquels nous devons mettre plus particulièrement l'accent en raison de leurs impacts plus prononcés à court et moyen terme.

Ces grands leviers demeurent cependant à haut niveau, car nous croyons que pour la plupart des mesures c'est aux autorités gouvernementales qu'il revient de faire des choix et de passer à l'action. Néanmoins, les Études économiques du Mouvement Desjardins encouragent tout un chacun à participer au débat et à la réflexion. Avec la coopération de tous, nous réussirons à assurer au Québec une prospérité durable.

François Dupuis
Vice-président et économiste en chef
Mouvement Desjardins

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	7
INTRODUCTION	19
PREMIÈRE PARTIE	
1. Les principaux défis et les enjeux sous-jacents	23
1.1. Le vieillissement de la population	23
1.1.1. <i>Effet sur le marché du travail</i>	24
1.1.2. <i>Effet sur la production potentielle</i>	24
1.2. La productivité et l'investissement	25
1.3. Les finances publiques	27
1.4. Le développement régional	29
1.4.1. <i>L'exploitation des ressources naturelles</i>	30
1.4.2. <i>Le développement de la métropole</i>	31
1.5. La lutte contre la pauvreté	31
1.6. La protection de l'environnement	34
1.7. Sommaire des défis et des enjeux	36
DEUXIÈME PARTIE	
2. Des moyens pour relever les défis	39
2.1. Contrer l'effet du choc démographique sur le bassin de main-d'œuvre	39
2.1.1. <i>Natalité</i>	39
2.1.2. <i>Immigration</i>	39
2.1.3. <i>Le taux d'activité</i>	40
2.2. Amélioration de la productivité	42
2.2.1. <i>Favoriser l'innovation</i>	42
2.2.2. <i>Stimuler l'investissement en capital</i>	45
2.2.3. <i>Encourager l'entrepreneuriat</i>	46
2.2.4. <i>Améliorer la qualité du capital humain</i>	47
2.3. Augmentation du niveau d'éducation des Québécois	49
2.3.1. <i>Contrer le décrochage scolaire</i>	49
2.3.2. <i>Relever le taux de diplomation universitaire</i>	51
2.4. Renouvellement et entretien des infrastructures	53
2.5. Assainissement des finances publiques	54
2.6. Protection de l'environnement	55
TROISIÈME PARTIE	
3. Prioriser les défis	57
3.1. Résultats à court terme versus résultats à long terme	57
3.2. Sur quels leviers appuyer?	57
3.3. Le rôle de l'État	59
3.4. Le rôle des entreprises et des citoyens	61
CONCLUSION	63
ANNEXE	
Section A : Études générales ou aux thèmes variés	65
Section B : Études thématiques	71

PRINCIPAUX DIAGRAMMES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES

DIAGRAMMES

Les multiples défis auxquels font face le gouvernement, les entreprises et les citoyens du Québec	10 et 37
Grands leviers sur lesquels appuyer pour assurer la prospérité durable au Québec	17 et 60
Plan logique du processus d'innovation dans les entreprises	43

TABLEAUX

Horizon sur lequel la réalisation des enjeux produirait ses effets	15 et 58
Tableau 1 – Les immigrants peinent à intégrer le marché du travail	40
Tableau 2 – Taux d'obtention d'un diplôme du secondaire selon le sexe	50
Tableau 3 – Dix actions pour porter à plus de 80 % le taux de diplomation avant l'âge de 20 ans d'ici 2020	51
Tableau 4 – Taux d'obtention des grades universitaires selon le sexe	52
Dix actions pour porter à plus de 80 % le taux de diplomation avant l'âge de 20 ans d'ici 2020	79

GRAPHIQUES

Graphique 1 – Population des 20 à 64 ans observée et projetée selon différents scénarios de l'Institut de la statistique du Québec	23
Graphique 2 – Seule la réalisation d'un scénario démographique très optimiste éviterait un recul de la population active après 2016	24
Graphique 3 – Le Québec se classe bien au niveau international pour les dépenses en recherche et développement	26
Graphique 4 – Évolution attendue de la dette publique du Québec	28
Graphique 5 – Le vieillissement de la population exercera une pression énorme sur les dépenses en santé	28
Graphique 6 – La pauvreté a considérablement diminué chez la population des 65 ans et plus	32
Graphique 7 – Le taux d'activité des 55 ans et plus progresse	41
Graphique 8 – Dépenses en immobilisation des entreprises sous contrôle étranger pour certaines provinces	46
Graphique 9 – Taille des entreprises selon le nombre d'employés	46
Graphique 10 – Portrait entrepreneurial canadien 2010	47

SOMMAIRE

Au cours des dernières années, beaucoup d'encre a coulé à propos des nombreux et importants défis que le Québec va devoir relever s'il veut conserver ses acquis et prospérer. Les « lucides » ont tiré la sonnette d'alarme, les « solidaires » leur ont répliqué, les associations syndicales et patronales ont ajouté leur grain de sel. Le débat s'est par la suite mué en une réflexion à laquelle différents intervenants ont participé. Il est bien qu'il en soit ainsi, car, en démocratie, ce sont le choc des idées et les remises en question qui provoquent les changements et font progresser la société.

En tant que coopérative financière fortement impliquée dans la société québécoise, le Mouvement Desjardins s'est senti interpellé par ce débat. Les Études économiques du Mouvement Desjardins ont d'ailleurs publié plusieurs documents à propos des défis auxquels le Québec est déjà ou sera confronté dans les années à venir, dont plusieurs traitant de la productivité, de la dette publique ainsi que du choc démographique et de ses conséquences sur l'économie de la province.

Au stade où se situe actuellement la réflexion, il est apparu utile de faire la synthèse de tous les défis auxquels le Québec est confronté, d'analyser la littérature qui pourrait nourrir la réflexion sur les moyens de les relever et de déterminer les principaux leviers sur lesquels il est possible d'appuyer pour y parvenir.

1. Première partie : les principaux défis et les enjeux sous-jacents

1.1. Le vieillissement de la population

Le défi majeur auquel le Québec sera confronté très bientôt consistera à s'ajuster au choc démographique. La conséquence principale du vieillissement de la population est sans contredit la baisse du nombre d'individus en âge de travailler, soit les 20 à 64 ans. D'après les plus récentes projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le bassin de main-d'œuvre potentielle que représente ce groupe d'âge commencera à décliner à partir de 2016. Des efforts pour **hausser le taux de fécondité** des Québécoises et **augmenter l'immigration** pourraient, à long terme, mitiger l'impact du choc démographique sur la population active, mais ils ne parviendraient pas à l'empêcher.

1.1.1. Effet sur le marché du travail

La diminution du nombre de personnes en âge de travailler aura d'abord un effet direct sur le marché du travail : le ré-

trécissement du bassin de travailleurs potentiels entraînera forcément une réduction de l'offre de travail. Cet effet pourrait cependant être limité – ou retardé – advenant une augmentation de la population active. Actuellement, le taux d'activité au Québec est de 65,3 % (mars 2011), ce qui signifie que 34,7 % des Québécois de plus de 15 ans ne participent pas au marché du travail. Amener une partie de ces individus dans la population active permettrait d'atténuer l'effet de la réduction du bassin de main-d'œuvre sur le marché du travail. En conséquence, **hausser le taux d'activité** constitue un enjeu majeur.

1.1.2. Effet sur la production potentielle

La production potentielle d'une économie est ce qu'elle peut produire en utilisant, de façon efficace mais sans excès, les ressources humaines et physiques à sa disposition. L'évolution de la production potentielle dépend donc du rythme de croissance des ressources humaines et physiques ainsi que de la productivité. Plus une société a de ressources et plus elle les utilise efficacement, plus elle génère de la richesse. Et plus une société est riche, plus elle a de moyens à sa disposition pour répondre aux besoins actuels et à venir de sa population.

Pour maintenir ou accélérer le rythme de croissance actuel, il faudra investir davantage en capital ou produire plus efficacement. Ce sont deux défis de taille, d'autant plus qu'ils sont interreliés. La mauvaise performance du Québec en termes de productivité s'explique en bonne partie par la faiblesse de l'investissement privé, notamment en machines et en matériel.

1.2. La productivité et l'investissement

Le Québec doit absolument améliorer sa productivité pour conserver son niveau de vie actuel. Cela peut se faire de trois manières : **en rehaussant la qualité du capital humain et celle du capital physique ainsi qu'en favorisant l'innovation.**

La qualité du capital humain et l'innovation étant fondées sur le savoir et la compétence, **rehausser le niveau d'éducation des Québécois et investir dans la formation en entreprise** permettrait d'améliorer la productivité. Par ailleurs, pour demeurer performante, une entreprise doit investir en machines et en matériel. Un enjeu additionnel afin d'améliorer la productivité consistera donc à **stimuler l'investissement.**

Une fois qu'elle dispose d'une main-d'œuvre éduquée et compétente et d'une machinerie performante, une entreprise peut encore réaliser des gains de productivité grâce à l'innovation. Dans le cas de l'innovation liée aux avancées technologiques, qu'il s'agisse d'une invention ou de son application, les résultats dépendent généralement de **l'investissement en recherche et en développement (R-D)**.

En résumé, l'accroissement de la productivité soulève quatre enjeux : relever le niveau moyen d'éducation des Québécois, investir dans la formation en entreprise, augmenter l'investissement en capital et investir en R-D.

L'atteinte de ces quatre objectifs dépend cependant d'un certain nombre de facteurs liés à l'environnement des individus et des entreprises. Pour être efficaces, ceux-ci doivent d'abord et avant tout pouvoir compter sur de bonnes **infrastructures publiques** : routes, ponts, réseaux de télécommunication, écoles, hôpitaux, transport en commun.

Pour stimuler la recherche de l'efficacité, les entreprises doivent aussi évoluer dans un **contexte concurrentiel**. On peut stimuler la concurrence de deux façons : localement, en **encourageant l'entrepreneuriat** et, sur le plan international, en ouvrant davantage nos frontières à la **concurrence étrangère**.

Pour assurer une saine concurrence, la société doit disposer d'un bon cadre réglementaire. Idéalement, les entreprises devraient être soumises à une **réglementation** qui assurerait la protection des individus et favoriserait la concurrence, sans entraver l'innovation et l'investissement.

Enfin, la productivité dépend aussi du **système de taxation** auquel sont soumis les individus et les entreprises. Un système qui stimule la productivité doit encourager les individus à s'éduquer et à travailler, et les entreprises à investir davantage.

1.3. Les finances publiques

Le vieillissement de la population aura deux conséquences majeures sur les finances publiques. La première est l'augmentation des dépenses en soins de santé, et la seconde, la baisse des revenus de l'État. Moins de travailleurs signifie moins de recettes fiscales. Moins de revenus et plus de dépenses, cela annonce tout simplement des déficits budgétaires récurrents, un plus grand endettement, un service de la dette plus élevé qui gruge les revenus du gouvernement, et une dépendance de plus en plus grande envers le gouvernement fédéral en raison de besoins croissants de paiements de transfert.

Au cours des prochaines années, le principal défi du gouvernement en ce qui concerne les finances publiques consistera à **limiter la croissance des dépenses budgétaires**, dans la mesure où tous les services publics offerts à la population seront maintenus. Il lui faudra donc nécessairement **gérer plus efficacement ses programmes**.

Le retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014 constitue un enjeu de taille, mais il sera encore plus difficile de maintenir l'équilibre dans les années subséquentes, à mesure que l'effet du vieillissement de la population se fera sentir, et encore plus ardu de dégager des surplus budgétaires pour **rembourser la dette**. C'est là que réside le véritable défi. Le gouvernement pourrait alors avoir à choisir, parmi l'ensemble des mesures de restriction budgétaire, celles qu'il jugera les plus efficaces et les plus équitables pour **hausser ses revenus** et réduire ses dépenses – incluant la possibilité de **réduire la gamme des services publics** offerts à la population.

1.4. Le développement régional

Les nouvelles technologies de l'information et des communications sont des outils essentiels au développement des régions éloignées parce qu'elles facilitent les échanges de connaissances entre les régions elles-mêmes, mais surtout avec les grandes villes, là où se concentre généralement le savoir. Un enjeu indispensable au développement régional consiste donc à **renforcer les infrastructures publiques, notamment en ce qui a trait aux télécommunications**. Les régions doivent également disposer d'un bon réseau d'infrastructures routières pour assurer leur transport interurbain et faciliter leurs échanges commerciaux.

Dans le contexte d'une économie de plus en plus axée sur le savoir, l'éducation revêtira plus d'importance que jamais. Pour que les habitants des régions éloignées puissent profiter des avantages de la nouvelle économie, il faut améliorer leur **accès à l'éducation supérieure** dans des domaines clés.

Compte tenu du taux de chômage élevé dans plusieurs régions éloignées, retenir les jeunes s'avère souvent un défi. L'une des meilleures façons **d'attirer et de retenir les jeunes** consiste à stimuler l'entrepreneuriat dans les régions. La création d'entreprises entraîne des possibilités d'emploi et stimule l'innovation.

Au Québec, **l'exploitation des ressources naturelles** constitue un potentiel de développement économique pour des régions qui en ont bien besoin, mais elle soulève également des enjeux, tant environnementaux qu'économiques. Le défi pour la province sera d'effectuer un développement progressif des ressources naturelles et de procéder à un arbitrage équilibré entre le développement des régions-ressources et

celles dont l'économie est davantage fondée sur le secteur industriel, tout en s'assurant de protéger la qualité de vie des citoyens.

Pour tirer pleinement profit de la demande pour ses ressources naturelles, la province devrait **chercher davantage à transformer ses matières premières plutôt que de simplement les vendre**. La transformation de la matière première en produits à plus forte valeur ajoutée crée de la richesse, a des retombées en termes d'emplois qualifiés bien rémunérés, attire l'investissement étranger et peut permettre de réduire le déficit commercial du Québec.

Même si le développement régional est sans cesse une préoccupation pour le Québec, il reste que l'économie de la province repose en grande partie sur la performance de sa métropole. Le **développement de la métropole** constitue donc un enjeu crucial pour le développement régional et celui de la province tout entière.

1.5. La lutte contre la pauvreté

La situation financière des aînés s'est considérablement améliorée depuis le début des années 1980, grâce à la maturation du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ), d'une part, et à l'élargissement de la couverture des régimes de retraite agréés d'autre part. Le pourcentage des aînés à faible revenu a diminué de moitié et la tendance devrait se poursuivre pour les futures générations de personnes âgées.

En revanche, des études fondées sur des estimations actuarielles ainsi que le recul du taux d'épargne personnelle et l'augmentation du taux d'endettement des ménages portent à croire que les Canadiens n'épargnent pas suffisamment en vue de leur retraite. Plusieurs ménages québécois risquent de se retrouver démunis à l'âge de la retraite. Un moyen de prévenir une telle éventualité consiste à **valoriser l'épargne**. Pour ceux qui n'ont pas les moyens d'épargner suffisamment, l'enjeu consisterait à les aider à **demeurer plus longtemps sur le marché du travail**.

Si nous ne réagissons pas au choc démographique, notre société risque de s'appauvrir. Par conséquent, moins de ressources seront disponibles pour venir en aide aux plus démunis. Il faut donc continuer à **créer de la richesse** et déterminer les façons les plus équitables et efficaces de **la redistribuer**, sous forme de transferts ou de mesures sociales, de manière à réduire les écarts de revenus.

L'insertion dans le marché du travail des individus qui n'y ont actuellement pas accès et la **prolongation de la durée de vie active des travailleurs** sont également des mesures de lutte contre la pauvreté qui permettraient d'augmenter le

taux d'activité pour contrer en partie l'effet du choc démographique.

Aussi, l'éducation prend une importance particulière dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités. Par conséquent, la **lutte contre le décrochage scolaire** devient un enjeu primordial à cet effet.

1.6. La protection de l'environnement

Le Québec a plusieurs défis à relever sur le plan de la protection de l'environnement. L'un des premiers enjeux consiste sans doute à **conscientiser la population**, un travail de longue haleine qui passe par l'information et l'éducation. Les gouvernements ne peuvent toutefois se fier uniquement aux bonnes intentions des citoyens et des entreprises pour protéger l'environnement. Ils doivent mettre de l'avant des **mesures contraignantes** ou avoir recours à des **incitatifs**.

La **taxation** peut aussi s'avérer un moyen efficace de protéger l'environnement. En 2007, le Québec a été le premier État en Amérique du Nord à imposer une taxe sur le carbone, sous forme de redevances perçues auprès des distributeurs de gaz naturel, de carburants et de combustibles qui émettent des gaz à effet de serre (GES). Les sommes que cette « taxe verte » rapporte doivent être consacrées au financement du plan d'action de la province pour réduire les émissions de GES.

Protéger l'environnement, c'est aussi éviter le gaspillage des ressources. Dans bien des cas, une **tarification plus juste**, reflétant le vrai prix de la ressource, s'imposerait.

La question environnementale pourrait soulever un autre enjeu pour le Québec, celui de saisir les **opportunités** qu'elle suscite. Le développement de nouvelles technologies de fabrication propre, l'agriculture biologique, la recherche de l'efficacité énergétique et le recyclage, par exemple, sont autant de domaines dans lesquels les entreprises québécoises pourraient développer de l'expertise.

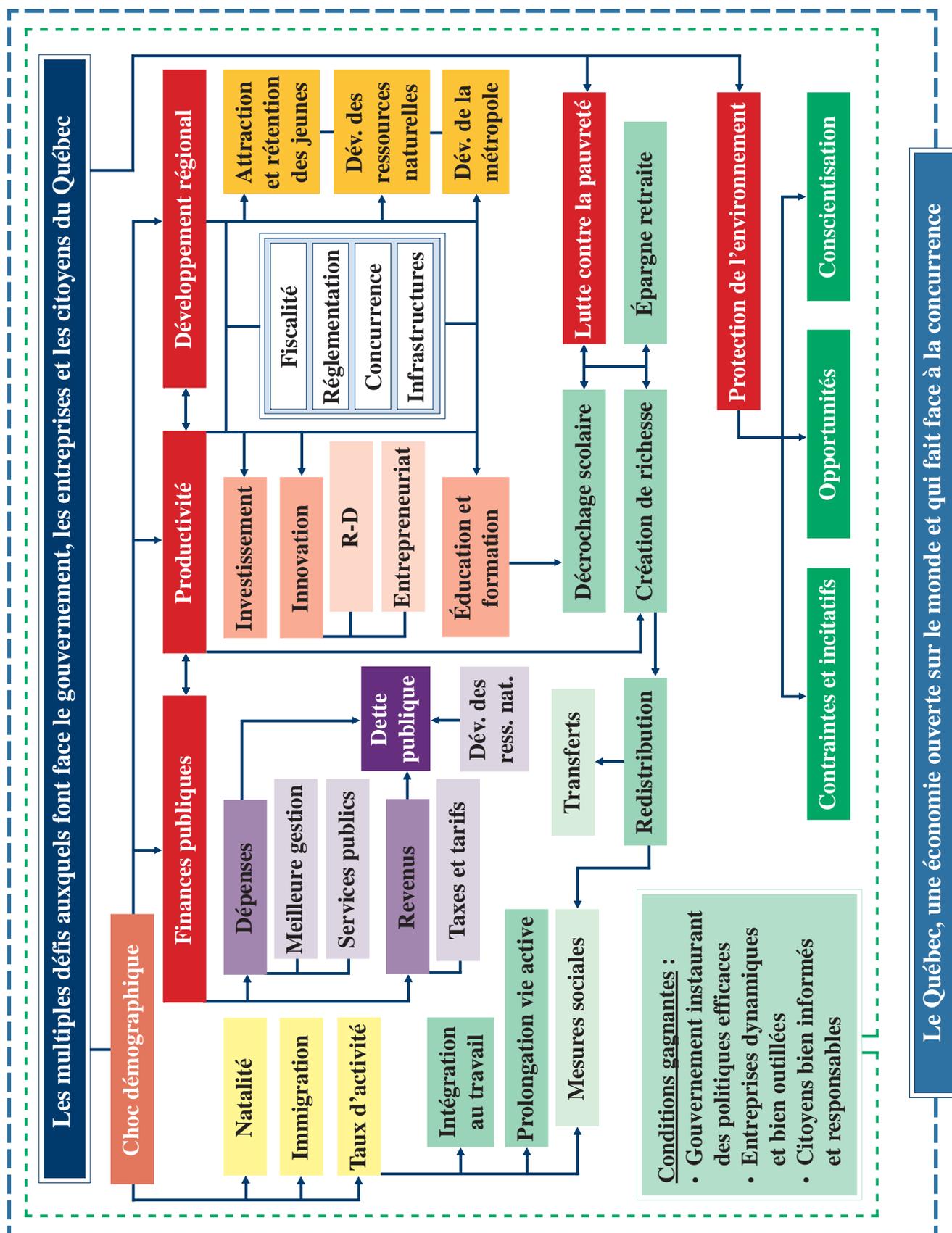
2. Deuxième partie : des moyens pour relever les défis

Le diagramme présenté à la page 10 illustre les défis majeurs auxquels le Québec doit faire face et les multiples enjeux qu'ils soulèvent. Pour chacun des défis et des enjeux identifiés, la littérature présente des pistes de solution. En voici un bref aperçu.

2.1. Contre l'effet du choc démographique sur le bassin de main-d'œuvre

2.1.1. Natalité

Est-ce possible d'influencer le taux de fécondité à la hausse et, si oui, comment? Dans une société moderne comme le



Source : Desjardins, Études économiques

Québec, où, en général, les deux membres du couple travaillent, une politique de natalité revêt plutôt la forme d'une politique familiale. La littérature distingue quatre types de mesures constituant une politique favorable à la famille et, par conséquent, à la natalité : des mesures relatives à l'emploi et au travail; des mesures de conciliation travail-famille; des mesures de compensation financière pour le coût de l'enfant; des mesures d'accompagnement, pour sensibiliser les milieux de travail à la condition travail-famille et encourager la société à adopter une attitude positive envers les enfants et la parentalité.

En ce qui concerne les mesures de conciliation travail-famille, le Québec a fait beaucoup au cours des dernières années avec l'allongement du congé de maternité et l'introduction du congé de paternité, de même qu'avec la mise sur pied des services de garde subventionnés. Des efforts pourraient être consacrés à d'autres mesures de politique familiale, moins coûteuses, mais également efficaces, telles que les mesures d'accompagnement. Par ailleurs, puisque l'obtention d'un emploi stable constitue une condition essentielle à la fondation d'une famille, favoriser l'accès des jeunes adultes au travail s'avérerait un moyen efficace de faire augmenter le taux de fécondité.

2.1.2. Immigration

Au chapitre de l'immigration, certains pensent que des efforts devraient être faits non seulement pour augmenter le solde migratoire international, mais pour limiter l'émigration des Québécois vers les autres provinces canadiennes. Le meilleur moyen de retenir les immigrants est de les intégrer au marché du travail. Pour ce faire, en plus de leur donner la possibilité d'acquérir de l'expérience de travail en sol québécois, grâce à des stages en entreprise par exemple, il faudrait valoriser leur expérience de travail dans leur pays d'origine, reconnaître leurs titres de compétence, et les appuyer davantage dans l'apprentissage du français.

2.1.3. Le taux d'activité

Pour augmenter le taux d'activité, il a été suggéré d'intégrer non seulement les immigrants au marché du travail, mais aussi les personnes handicapées, les prestataires de programmes d'assistance sociale disponibles au travail et les jeunes décrocheurs.

Une autre façon de hausser le taux d'activité consisterait à encourager les individus à rester au travail plus longtemps. Cela pourrait se faire en instaurant des conditions adaptées aux capacités et aux aspirations des travailleurs plus âgés, telles que des régimes de pension permettant une retraite progressive, par exemple, et en modifiant les régimes de retraite afin d'éviter de pénaliser ceux qui voudraient continuer à travailler.

Il n'est pas encore question de retarder l'âge officiel de la retraite, mais en réalité cette approche serait tout à fait compatible avec l'allongement de l'espérance de vie. Il serait normal que l'âge du départ à la retraite et les revenus de pension reflètent l'allongement de l'espérance de vie afin que les travailleurs puissent partir à la retraite avec l'assurance d'avoir des revenus décents.

2.2. Amélioration de la productivité

2.2.1. Favoriser l'innovation

La faiblesse de la productivité multifactorielle¹ au Canada refléterait surtout le faible niveau d'innovation au sein des entreprises canadiennes. Or, ce sont les stratégies d'entreprise qui alimenteraient les comportements innovants. Plusieurs facteurs influencent le choix de la stratégie d'innovation des firmes : les caractéristiques structurelles du secteur d'activité, l'intensité de la concurrence, le climat pour les nouvelles entreprises, l'ambition des entrepreneurs et les politiques publiques.

Le Conseil des académies canadiennes a fourni quelques recommandations aux décideurs publics sur la façon de favoriser l'innovation des entreprises : encourager l'investissement en machines et en matériel, dans les technologies de l'information et des communications (TIC) en particulier; avoir une plus grande exposition à la concurrence; développer un climat permettant à l'excellence de la recherche universitaire de se traduire par la viabilité et la croissance des entreprises; et soutenir les domaines dans lesquels les entreprises se démarquent ou démontrent un certain potentiel.

Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a aussi identifié une série de défis que le Québec devra relever pour favoriser l'innovation et il a établi des objectifs précis à cet effet. Ces objectifs visent essentiellement à améliorer le rendement de l'investissement en R-D : augmenter la commercialisation des innovations des entreprises, assurer une plus grande utilisation des résultats de nos recherches, stimuler la recherche industrielle, et susciter une plus grande collaboration entre les petites et moyennes entreprises (PME) et les organismes d'intermédiation.

En ce qui a trait à l'investissement en R-D, le Québec fait bien grâce à d'importants investissements dans les secteurs pharmaceutique et aérospatial. Il y aurait cependant lieu d'accroître la diversification sectorielle des investissements en R-D.

¹ La productivité multifactorielle se définit comme la croissance de la production qui n'est pas expliquée par la croissance de la main-d'œuvre et du capital.

2.2.2. Stimuler l'investissement en capital

Le Québec investit moins en capital physique, en proportion de son produit intérieur brut (PIB), que le Canada, et ce dernier investit moins que les États-Unis. L'écart entre le Canada et les États-Unis est essentiellement dû aux investissements en TIC et il s'expliquerait en partie par les différences entre les structures industrielles des deux pays, notamment par le fait que le Canada a une proportion plus élevée de PME, lesquelles auraient tendance à moins investir dans les TIC. L'attitude des gestionnaires envers l'utilisation des TIC – elle-même liée au niveau d'éducation supérieur des gestionnaires américains par rapport à leurs homologues canadiens – ou le niveau de concurrence moins élevé au Canada qu'aux États-Unis pourraient également jouer.

Deux facteurs influencent les décisions d'investissement des entreprises : le rendement de l'investissement et son coût. En identifiant les facteurs susceptibles d'exercer des effets sur le rendement et ceux qui en auront sur les coûts, le groupe de travail sur l'investissement au Québec a formulé une vingtaine de recommandations, dont l'élimination de la taxe sur le capital et l'abaissement du taux général d'imposition des sociétés, et d'autres qui, si elles étaient appliquées, auraient des effets indirects sur la productivité en fonction du contexte réglementaire et de l'amélioration de la qualité du capital humain.

Par ailleurs, plusieurs études montrent que l'investissement direct étranger (IDE) a des effets positifs sur la productivité des pays bénéficiaires grâce au transfert des compétences et de la technologie qu'il entraîne ainsi qu'à l'augmentation de la concurrence et à l'accès à de nouveaux marchés qu'il procure. Or, le Canada est parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) où les restrictions à l'IDE sont les plus importantes, et elles sont particulièrement sévères dans l'industrie des télécommunications, un secteur clé en matière de productivité pour l'ensemble des entreprises canadiennes. La réduction, voire l'abandon, des restrictions à l'IDE pourrait, par conséquent, être essentielle à l'amélioration de la productivité.

En outre, le Québec n'est pas l'endroit qui attire le plus les investissements étrangers. La province aurait tout intérêt à stimuler ce type d'investissements et elle devrait élaborer une stratégie en conséquence.

2.2.3. Encourager l'entrepreneuriat

Au Québec, la culture entrepreneuriale est moins développée que dans le reste du Canada. Il existe des hypothèses concernant les facteurs qui pourraient freiner les ardeurs entrepreneuriales au Québec, notamment la lourdeur de la réglementation à laquelle sont soumises les PME, et la fiscalité.

En plus de la réglementation et de la fiscalité, il existe une foule d'autres obstacles à la création d'entreprises tels que la difficulté à trouver du financement et le manque d'expertise ou de soutien.

2.2.4. Améliorer la qualité du capital humain

Jusqu'au milieu des années 1990, la participation des Québécois à la formation des adultes était faible comparativement à la moyenne canadienne. C'est ce qui a amené le gouvernement provincial à créer la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre qui oblige les entreprises à accorder au minimum 1 % de leur masse salariale à la formation de leurs employés. Le Québec a effectué un important rattrapage depuis : la participation à la formation formelle globale a été trois fois plus importante au Québec qu'au Canada entre 1997 et 2002, permettant à la province de rejoindre la moyenne nationale.

Les entreprises qui ne sont pas soumises à la « loi du 1 % », principalement des PME, sont celles qui ont les plus grands défis à relever en ce qui concerne la formation de leurs employés. Cependant, l'investissement des PME en formation serait sous-estimé du fait que la formation privilégiée par ces entreprises est plutôt de type informel.

Il existe des moyens incitatifs pour encourager l'investissement en formation, tels que les crédits d'impôt pour stage de formation en milieu de travail et des programmes de subventions. Ce seraient des solutions alternatives intéressantes pour inciter les PME à investir dans la formation de leurs employés.

2.3. Accroissement du niveau d'éducation des Québécois

L'éducation est une richesse en soi, qui profite autant à l'individu, en termes de revenus et de qualité de vie, qu'à la société en général. En conséquence, rehausser le niveau d'éducation de sa population est au cœur des grands défis du Québec. Les principales lacunes de la province en matière d'éducation se situeraient sur le plan du décrochage scolaire et du taux de diplomation universitaire.

2.3.1. Contre le décrochage scolaire

Il y a quelques années, un groupe de travail composé de divers intervenants issus des secteurs privé et public a été formé par Jacques Ménard dans le but de réfléchir à la problématique du décrochage scolaire au Québec et de proposer des solutions.

Plusieurs actions ont été suggérées par le groupe de travail pour contre le décrochage scolaire. La plupart des initiatives s'adressent aux parents et aux enfants issus de milieux défavorisés, et plusieurs d'entre elles visent les enfants en

bas âge. De fait, le décrochage scolaire n'est pas nécessairement le résultat du système d'enseignement. Il relève bien souvent de la famille et du milieu socioéconomique dans lequel celle-ci évolue.

Le groupe de travail recommandait également l'intervention du secteur privé pour une meilleure conciliation études-travail. Des recherches ont montré que le nombre d'heures travaillées pendant les études serait positivement corrélé avec la décision de décrocher. L'âge légal d'accès au marché du travail et le niveau du salaire minimum pourraient aussi avoir des impacts sur la décision d'un étudiant d'abandonner ses études.

2.3.2. Relever le taux de diplomation universitaire

Comment inciter les Québécois à poursuivre des études universitaires? Pour amener les étudiants jusqu'à l'université, il faut d'abord qu'ils décident de poursuivre des études postsecondaires. Une multitude de facteurs entrent alors en ligne de compte, tant en ce qui concerne l'accès aux études postsecondaires qu'en ce qui concerne la persévérance scolaire, tels que l'appartenance à une minorité ethnique, le revenu familial, le fait que l'un des parents ait fréquenté l'université, la situation financière des étudiants, l'influence des parents ou des camarades, et les expériences scolaires. Plusieurs des facteurs socioéconomiques à la base du problème de l'accès aux études postsecondaires et de la persévérance scolaire sont similaires à ceux qui expliquent le décrochage des étudiants avant la fin de leurs études secondaires. Les actions posées pour résoudre le décrochage scolaire pourraient ainsi contribuer à accroître le taux de diplomation universitaire.

Plusieurs autres éléments peuvent influencer la décision de poursuivre des études universitaires : des variables liées à l'intégration sociale et scolaire des étudiants, l'existence de stages rémunérés, le besoin de soutien et d'information sur les choix pédagogiques à faire et sur les possibilités d'études et de travail offertes, la qualité de l'enseignement supérieur, l'adéquation entre les programmes de formation dans les institutions d'enseignement et les besoins du marché du travail.

Les résultats des études au sujet de l'effet des conditions financières des étudiants sur l'accès et la persévérance scolaires divergent. Certaines concluent que l'endettement et l'insuffisance de revenus ont un impact sur l'accès aux études postsecondaires et la persévérance scolaire, mais, selon d'autres, ce n'est pas le cas. Cette question est d'une importance cruciale pour le Québec, où le dégel des frais de scolarité universitaires est un sujet très controversé.

2.4. Renouvellement et entretien des infrastructures

La productivité des entreprises dépend largement des infrastructures publiques. Le développement régional, en particulier, repose énormément sur les infrastructures de transport. Par exemple, les économies en temps et en dépenses découlant d'un meilleur réseau routier permettent d'améliorer la productivité des entreprises en améliorant les échanges et la distribution. Une meilleure accessibilité à la région a des effets sur la taille de son marché potentiel, sur le tourisme et sur la main-d'œuvre. Cela engendre de nouvelles possibilités d'affaires et une augmentation de la concurrence.

Les investissements dans le réseau de la santé et des services sociaux sont nécessaires et ils le seront encore davantage avec le vieillissement de la population. Le secteur de l'éducation souffrirait pour sa part de sous-financement depuis longtemps. Or, pour offrir un enseignement de qualité, les institutions d'enseignement ont besoin de bâtiments bien entretenus et d'équipements modernes. Enfin, la présence d'universités dans les régions – potentiellement affiliées aux universités des grandes villes – constituerait un facteur important de développement régional dans la mesure où l'offre répond aux besoins du milieu.

L'investissement dans les infrastructures publiques devrait faire l'objet d'une vision à long terme. Il est beaucoup plus avantageux d'investir sur une base régulière dans l'entretien des infrastructures que d'attendre qu'elles se détériorent, ce qui entraîne alors d'importants coûts de réfection ou de remplacement.

2.5. Assainissement des finances publiques

Dans ses deux plus récents budgets, le gouvernement a adopté plusieurs des recommandations du comité chargé de proposer des solutions pour retourner à l'équilibre budgétaire. La plupart de ces recommandations rejoignent celles que le Mouvement Desjardins avait formulées il y a quelques années. Les mesures qui ont été prises, bien qu'austères, sont nécessaires pour assurer la prospérité à long terme du Québec. Le principal défi du gouvernement au cours des prochaines années consistera sans doute à atteindre les objectifs ambitieux qu'il s'est fixés en termes de croissance des dépenses publiques et à maintenir l'équilibre budgétaire ou à réaliser des surplus par la suite.

Le gouvernement devrait envisager le recours à d'autres moyens pour équilibrer son budget tout en s'assurant d'offrir des services de qualité à la population québécoise. Comme il l'a fait pour l'électricité et les frais de scolarité, le gouvernement pourrait recourir à une plus juste tarification de certains services publics, tels que la tarification de l'eau et les frais de services de garde. Des tarifs trop faibles incitent à la surconsommation de biens et de services et au gas-

pillage. Par ailleurs, ils profitent souvent davantage aux plus fortunés qu'aux plus démunis. Enfin, la tarification ne devrait pas être utilisée comme un moyen de redistribuer la richesse. Il existe d'autres façons plus efficaces et plus équitables pour ce faire. Par ailleurs, à plus long terme, les redevances tirées de l'exploitation des ressources naturelles de la province pourraient aider le gouvernement à atteindre l'équilibre budgétaire. Pour cela, il faudrait mettre d'avance de l'avant le développement responsable et équitable du potentiel des richesses naturelles du territoire québécois.

2.6. Protection de l'environnement

Plusieurs mesures ont déjà été suggérées afin d'inciter les entreprises et les individus à protéger l'environnement : la conscientisation, les incitatifs, la taxation et la réglementation. Tous ces moyens ont, à divers degrés, des effets sur les comportements en matière environnementale. Certains inciteront les agents économiques à internaliser dans leurs propres coûts celui qu'ils génèrent en termes de détérioration de l'environnement. D'autres les encourageront à éviter le gaspillage des ressources ou à adopter et à développer des techniques de production plus propres. Quoi qu'il en soit, avec la santé et l'économie, l'environnement est devenu l'une des principales préoccupations des Québécois, comme des autres Canadiens d'ailleurs. Les gouvernements et les entreprises doivent donc dorénavant tenir compte de ce fait dans leurs décisions.

3. Troisième partie : prioriser les défis

3.1. Résultats à court terme versus résultats à long terme

Il importe de reconnaître que certains objectifs peuvent être atteints à court terme, alors que d'autres ne le seront qu'à long terme. Le tableau présenté à la page 15 indique sur quel horizon les enjeux illustrés au diagramme de la page 10 exerceraient vraisemblablement leurs effets. Par exemple, réduire le taux de décrochage scolaire et augmenter la formation en entreprise sont deux objectifs qui contribueraient à améliorer la productivité. Cependant, le premier a de fortes chances d'être beaucoup plus long et ardu à réaliser que le second, et ses effets sur notre productivité, plus longs à se faire sentir.

S'attaquer à plusieurs enjeux à la fois permettrait ainsi de profiter de résultats à court et à long terme. Néanmoins, comme le coût de s'attaquer aux défis n'est pas nul, il est nécessaire de faire des choix. Prioriser les enjeux qui auront des retombées d'envergure à brève échéance pourrait s'avérer un choix logique. Toutefois, cela ne signifie pas pour autant d'abandonner les enjeux dont les résultats ne se verront qu'à plus long terme, car souvent le coût à court terme de ces enjeux est moindre.

3.2. Sur quels leviers appuyer?

Les défis et les enjeux soulevés dans le présent document sont nombreux et interreliés. Pour parvenir à les relever, il est essentiel d'appuyer sur les meilleurs leviers, ceux dont la portée est la plus grande. À cet égard, l'amélioration de la productivité paraît être l'objectif le plus important à viser parce qu'il est celui qui aura le plus grand impact sur la plupart des défis du Québec, tout particulièrement sur le plan de la création de richesse.

Parmi les différentes façons d'accroître la productivité, nous sommes d'avis qu'il faut privilégier d'abord et avant tout ce qui a trait au **capital humain : la formation et l'éducation**. En nous appuyant sur nos ressources humaines, nous pourrions également **favoriser l'innovation, stimuler l'entrepreneuriat et faire fructifier la recherche et le développement**.

Les entreprises québécoises doivent innover et investir davantage, et le gouvernement doit les encourager à le faire en mettant en place les conditions qui vont rendre leurs investissements rentables : **une réglementation et un système de taxation efficaces et équitables, un environnement concurrentiel et, bien sûr, des infrastructures publiques de qualité**.

Pour que la prospérité soit durable, il faut en outre penser aux générations futures. Dans cet esprit, deux objectifs sont essentiels : **assainir les finances publiques et protéger l'environnement**.

Enfin, le **développement de la métropole** semble une condition indispensable à la croissance de la province tout entière. Pour que les régions prospèrent, il faut qu'elles puissent compter sur un pôle de croissance solide. En conséquence, il faut faire de Montréal une métropole digne de ce nom.

Le schéma présenté à la page 17 illustre les grands leviers sur lesquels appuyer pour assurer la prospérité durable du Québec.

3.3. Le rôle de l'État

Il revient au gouvernement la responsabilité de créer un climat favorable à l'amélioration de la productivité des entreprises par le biais d'une réglementation efficace et d'un système fiscal équitable. Il doit par ailleurs s'assurer que les entreprises et les citoyens disposent des infrastructures dont ils ont besoin pour prospérer.

Pour ce qui est de l'investissement dans le capital humain, le gouvernement ne doit pas se limiter à financer l'éducation, il doit s'assurer de la qualité de celle qui est dispensée,

Horizon sur lequel la réalisation des enjeux produirait ses effets

	Court terme (moins de 5 ans)	Moyen terme (5 à 10 ans)	Long terme (10 à 25 ans)
Défis	Enjeux		
Contrer l'effet du choc démographique	Augmenter le taux d'activité	Accroître l'immigration	Hausser le taux de fécondité
Assainir les finances publiques	Réduire les dépenses Augmenter les revenus	Commencer à réduire la dette publique	Exploiter le potentiel des ressources naturelles
Améliorer la productivité	Augmenter l'investissement en capital physique Créer un environnement favorable à l'amélioration de la productivité Investir dans la formation en entreprise	Investir en R-D et en améliorer le rendement Stimuler l'entrepreneuriat Favoriser l'innovation Augmenter le taux de diplomation postsecondaire	Contrer le décrochage scolaire
Développer les régions	Favoriser le développement de la métropole et des infrastructures collectives à travers la province	Attirer et retenir les jeunes	Exploiter le potentiel des ressources naturelles
Lutter contre la pauvreté	Prolonger la vie active des travailleurs Redistribuer (mesures sociales, transferts)	Réinsérer les exclus dans le marché du travail	Contrer le décrochage scolaire Encourager l'épargne en vue de la retraite
Protéger l'environnement	Imposer des contraintes, offrir des incitatifs	Profiter des opportunités	Conscientiser la population

il doit participer à la recherche des solutions pour contrer le décrochage scolaire et il doit encourager les jeunes à poursuivre des études postsecondaires. Il lui revient également de contrôler la gestion des établissements d'enseignement publics et de décider de la participation des étudiants au financement de leurs études.

En ce qui a trait à l'environnement, le gouvernement doit établir les normes et la réglementation auxquelles les entreprises doivent se soumettre et voir à les faire respecter. Il doit s'assurer que le développement économique de la province ne se fera pas au détriment de la qualité de vie de ses citoyens.

Il revient au gouvernement la responsabilité de gérer les finances publiques, une tâche qui sera extrêmement difficile avec le vieillissement de la population. Pour s'acquitter de ses multiples responsabilités, le gouvernement devrait toujours adopter une vision globale de long terme, en identifiant les enjeux prioritaires et en élaborant des plans à moyen et à long terme pour les réaliser. L'utilisation d'outils d'analyse comparant les avantages et les coûts devrait devenir pratique courante pour le choix des politiques, des programmes sociaux et des grands projets.

Par ailleurs, l'État a le devoir de gérer efficacement les fonds publics afin de fournir aux citoyens les services qui leur sont dus. À cet égard, le gouvernement doit aussi faire sien, pour son propre fonctionnement, le discours de l'amélioration de la productivité. Il doit également choisir, en concertation avec la population et en fonction de la capacité de celle-ci de payer, la gamme des services qui devraient être offerts à tous. Il devra aussi s'assurer de la contribution raisonnable et ordonnée du potentiel d'exploitation des ressources naturelles.

Enfin, le gouvernement a la responsabilité ultime d'assurer une qualité de vie décente aux plus démunis de la société, par le biais de la redistribution des revenus, et de tout mettre en œuvre pour faire reculer la pauvreté de façon durable.

3.4. Le rôle des entreprises et des citoyens

En principe, si le gouvernement met en place un cadre réglementaire et fiscal qui favorise la concurrence et s'il procure aux entreprises privées et aux citoyens les infrastructures publiques dont ils ont besoin, ceux-ci devraient être en mesure d'assurer la prospérité de la province. Cela n'empêche que les entreprises, tout comme les citoyens, ont également des responsabilités.

L'accroissement de la productivité n'est pas seulement l'affaire du gouvernement : les entreprises ont la responsabilité d'investir en capital physique et dans leur capital humain. Comme le gouvernement, les entreprises ont intérêt à plani-

fier à long terme. Si elles privilégient le profit à court terme, elles auront tendance à négliger les investissements en capital physique coûteux, mais profitables à long terme.

Les entreprises ont également un rôle social important à jouer. Elles peuvent retourner à la société une partie des bénéfices que celle-ci leur permet de réaliser, en investissant en éducation et en formation, par exemple, et se montrer d'elles-mêmes socialement responsables en incorporant dans leurs analyses coûts-bénéfices les impacts négatifs de leurs projets sur l'environnement et la société.

Les citoyens doivent pour leur part s'engager dans la société en se tenant informés des enjeux auxquels elle est confrontée et contribuer, dans la mesure de leurs moyens, à leur réalisation. Avec le vieillissement de la population, le gouvernement aura aussi besoin de l'appui de celle-ci pour faire des choix qui s'imposeront en matière de services publics. Finalement, si les entreprises et les citoyens peuvent, avec raison, s'attendre à ce que le gouvernement leur procure des services de qualité, encore faut-il qu'ils paient des taxes et des impôts : il est du devoir de chacun de ne pas s'adonner à l'évasion fiscale.

Conclusion

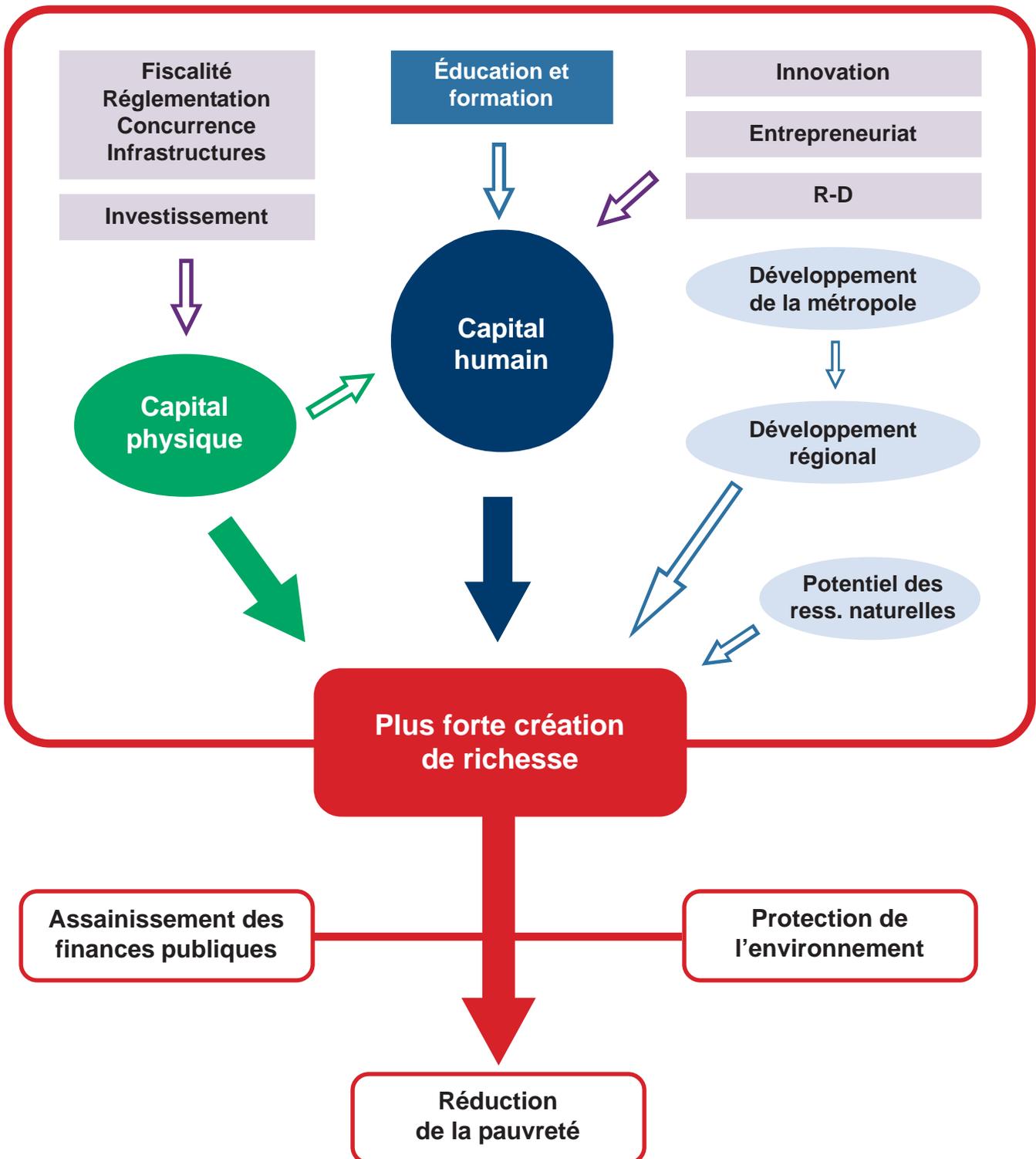
Maintenant que nous avons déterminé les défis, établi des priorités, et discuté du rôle de chaque participant, il faut écouter ceux qui ont étudié ces questions en profondeur. Le présent travail montre qu'il existe une foule d'études sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour tenter de relever chacun des défis déjà soulevés. La plupart des recommandations incluses dans les études et les rapports cités dans les pages précédentes sont présentées en annexe. Nous pourrions y puiser pour nous en inspirer.

Toutefois, dans le cadre du mandat de cette étude, nous laissons aux autorités gouvernementales le soin de décider des actions qui devront être mises éventuellement de l'avant afin de maximiser les impacts des leviers prioritaires identifiés pour assurer la prospérité durable du Québec.

Ils sont nombreux tous ces défis et ces enjeux, et les relever peut sembler une tâche colossale, mais la société québécoise dispose de toutes les ressources nécessaires pour y parvenir et ainsi saisir de nombreuses nouvelles opportunités. Nous étions encore plus démunis avant la Révolution tranquille, et pourtant le Québec a réussi à se hisser au rang des sociétés modernes de ce monde.

En plus de participer au débat et à la réflexion, chacun a un rôle à jouer pour aider la province à relever tous ces défis. Avec la coopération de tous, il est maintenant temps de passer à l'action pour assurer au Québec une prospérité durable.

Grands leviers sur lesquels appuyer pour assurer la prospérité durable du Québec



INTRODUCTION

LE QUÉBEC D'AUJOURD'HUI

Le Québec d'aujourd'hui est un endroit où il fait bon vivre. Sa population est éduquée et diversifiée. Elle forme une société parmi les plus égalitaires de la planète. Les Québécois bénéficient de plusieurs mesures sociales : des soins de santé gratuits, des congés parentaux généreux et des garderies abordables, un système d'éducation accessible. Son environnement est sécuritaire : le taux de criminalité y est parmi les plus faibles en Amérique du Nord.

Il possède une culture riche et dynamique, de plus en plus diversifiée localement et qui brille aussi à l'extérieur des frontières dans tous les arts : littérature, musique, danse, arts plastiques, cinéma, sans oublier les arts du cirque.

Son territoire est riche en ressources naturelles et énergétiques et il abrite des régions pittoresques et dynamiques, de l'Outaouais jusqu'en Gaspésie, en passant par le Grand-Nord. Son économie est constituée d'un réseau d'entreprises concurrentielles et diversifiées : des petites et des moyennes, qui en constituent la trame de base, jusqu'aux multinationales qui véhiculent dans le monde l'image d'un Québec moderne.

Sa population est de plus en plus consciente des enjeux environnementaux et elle est prête à appuyer les gouvernements dans ce domaine. Le Québec est d'ailleurs parmi les leaders mondiaux en ce qui concerne les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES).

Bref, une société qu'on aime et dont on peut être fier.

LE DÉBAT ENTOURANT LES DÉFIS DU QUÉBEC

Si le Québec est riche sur le plan social et culturel, il éprouve cependant de plus en plus de difficultés sur les plans économique et financier. La province est très endettée, sa productivité est faible, et la concurrence étrangère, à laquelle elle est fortement exposée, est de plus en plus féroce. Ses infrastructures publiques, actuellement l'objet d'un important programme de restauration, sont usées, voire désuètes. Résoudre ces problèmes constitue un immense défi que viendra amplifier l'événement majeur et incontournable, déjà amorcé, que représente le vieillissement de la population.

L'imminence du déclin démographique et ses conséquences négatives sur notre économie ont fait couler beaucoup d'encre au cours des dernières années. Il a d'abord été le point de départ d'une remise en question du modèle de société

québécois, en 2005, par un groupe de 12 personnes, dont quelques économistes, dans le manifeste *Pour un Québec lucide*². Les signataires de ce manifeste exhortaient les Québécois à faire preuve de lucidité, en reconnaissant les nombreux et importants défis auxquels le Québec était confronté, et à avoir le courage de remettre en question nos façons de faire et le *statu quo*. Ils proposaient quelques pistes de solution, dont certaines ont été mises en application depuis par le gouvernement actuel, telles que le dégel des frais de scolarité et l'augmentation des tarifs d'électricité.

Ce manifeste a bien évidemment suscité des réactions. En premier lieu, des gens réunis à l'initiative du parti Québec solidaire, comprenant également des économistes, ont répliqué rapidement par le *Manifeste pour un Québec solidaire*³. Ses auteurs remettaient en question non seulement les pistes de solution proposées par le groupe des « lucides », mais également la gravité des défis que ceux-ci avaient identifiés, comme le niveau excessif de la dette publique et la croissance très rapide des coûts de santé que le vieillissement de la population allait entraîner.

Par la suite, des voix se sont élevées ici et là pour appuyer les idées d'un groupe ou de l'autre. En 2007, Claude Montmarquette brossait un tableau peu reluisant de l'économie québécoise⁴. Selon lui, deux facteurs majeurs expliquaient la situation déplorable de la province, soit l'omniprésence de l'État qui favorise les décisions politiques au détriment des décisions économiques et qui entraîne la désresponsabilisation des individus, des entreprises et de certains paliers gouvernementaux, et les syndicats qui ont déséquilibré l'économie et qui la paralysent. En plus de suggérer la dépolitisation des décisions, M. Montmarquette proposait de revoir l'universalité des programmes sociaux, de réduire l'impôt sur le revenu, de mieux doser les taxes et d'avoir recours à la tarification plutôt qu'à la taxation.

² *Pour un Québec lucide*, signé par Lucien Bouchard, Joseph Facal, Pierre Fortin, Robert Lacroix, Sylvie Lalonde, Claude Montmarquette, André Pratte, Denise Robert, Jean-Claude Robert, Guy Saint-Pierre, Marie Saint Pierre et Denise Verreault, octobre 2005.

³ *Manifeste pour un Québec solidaire*, novembre 2005. Les signataires sont nombreux et de provenances diverses. Ils ne sont pas nécessairement membres du parti Québec solidaire.

⁴ Claude Montmarquette, « Défis économiques et politiques : il est minuit moins une... », CIRANO, 2007DT-03, 2007.

En 2009, Marcel Boyer publiait son *Manifeste pour une social-démocratie concurrentielle*, dans lequel il proposait un nouveau modèle de société à partir d'une profonde réflexion sur les sociétés social-démocrates actuelles, comme celle du Québec, et les changements auxquels elles sont forcées de s'adapter sur les plans politique, économique, social et culturel dans un environnement de plus en plus compétitif⁵. Bien que génériques, les programmes et politiques autour desquels le modèle social-démocrate concurrentiel développé par M. Boyer s'articulait rejoignaient à plusieurs égards les préoccupations des signataires de *Pour un Québec lucide*, notamment en remettant en question le rôle de l'État dans l'économie.

À la fin de 2009, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), en prévision du dépôt du budget du Québec, a repris à son compte, dans la publication *Se donner le Québec qu'on veut*, quelques-unes des recommandations du *Manifeste pour un Québec solidaire*, au nombre desquelles des mesures plus contraignantes contre l'évasion fiscale et une plus grande progressivité de l'impôt sur le revenu⁶.

Un peu avant, en octobre 2009, le ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand, avait formé un comité de cinq économistes, incluant lui-même à titre de coprésident, dont le mandat était principalement de proposer des moyens pour sortir de la récession et rétablir l'équilibre budgétaire. Deux des signataires de *Pour un Québec lucide* figuraient parmi les membres de ce comité⁷. Certaines des recommandations du comité concordaient avec l'esprit de leur manifeste et elles ont été mises de l'avant dans le budget 2010-2011⁸.

Dans sa plateforme 2010-2013 *S'allier pour la prospérité*, le Conseil du patronat proposait des solutions dont quelques-unes s'apparentaient à celles des « lucides », telles qu'une plus grande ouverture au secteur privé dans la production de services publics, notamment dans le secteur de la santé⁹. En août 2010, il publiait un *Bulletin de la prospérité du Québec* visant à noter la performance relative de la province en termes de prospérité par rapport aux trois autres provinces canadiennes les plus peuplées, soit l'Ontario, la Colom-

bie-Britannique et l'Alberta, et aux pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Selon l'évaluation du Conseil du patronat, le Québec obtenait dans l'ensemble la note *C* sur une échelle allant de *A* à *D*, ce qui constitue une faible performance.

En avril 2010, le milieu des affaires a tenu un forum sur l'avenir du Québec¹⁰. Pour la tenue de ce forum, un tableau de la situation du Québec se voulant *impartial, sans complaisance, documenté et comparatif* a été réalisé par les membres de l'un des organisateurs principaux, en l'occurrence la firme de consultation Secor, en collaboration avec des économistes œuvrant principalement dans le milieu académique. Les principaux défis identifiés par le comité consultatif de ce forum sont issus de la réflexion suscitée au départ par la publication de *Pour un Québec lucide* en 2005.

Les principales conclusions tirées de ce forum ont été résumées dans le document intitulé *Pour un Québec 3.0* mis en ligne le 13 septembre 2010¹¹. Le principal constat du forum stratégique est que, dans l'ensemble, la performance économique du Québec laisse à désirer. La société québécoise traverse une phase de morosité et d'immobilisme. Des défis majeurs ont été identifiés : prioriser l'éducation et la formation, intégrer les immigrants, réduire l'endettement public, repenser le rôle de l'État, exploiter nos ressources naturelles dans une perspective de développement durable et se doter d'une nouvelle politique énergétique. Quatre enjeux doivent encore être approfondis : l'amélioration de la productivité, la valorisation de l'entrepreneuriat, la gestion équilibrée du territoire et notre vision face à la mondialisation.

En février 2011, c'était au tour de la Coalition pour l'avenir du Québec, formée de 12 membres provenant de divers milieux politiques et économiques, de proposer sa vision des choses¹². Celle-ci est fondée sur l'identification de quatre enjeux majeurs : 1) rehausser la qualité de l'éducation – la priorité absolue; 2) assurer la vitalité de la culture québécoise – afin de soutenir la langue française; 3) accroître la performance de nos services publics – notamment en éducation et en santé; 4) créer une économie de propriétaires et

⁵ Marcel Boyer, *Manifeste pour une social-démocratie concurrentielle*, CIRANO et Université de Montréal, 2009.

⁶ *Se donner le Québec qu'on veut*, CSN, décembre 2009.

⁷ Il s'agit de Pierre Fortin et de Claude Montmarquette.

⁸ Pierre Fortin, Robert Gagné, Luc Godbout et Claude Montmarquette, *Le Québec face à ses défis : une voie durable pour rester maîtres de nos choix*, fascicule 3, gouvernement du Québec, février 2010.

⁹ *S'allier pour la prospérité : plateforme 2010-2013*, Conseil du patronat du Québec, deuxième trimestre de 2010.

¹⁰ *Focus stratégique Québec 2010 : bâtir ensemble un Québec riche de ses savoirs et de ses énergies*, forum tenu le 22 avril 2010, www.focusstrategique.com.

¹¹ *Pour un Québec 3.0 : bâtir ensemble un Québec riche de ses savoirs et de ses énergies*, Focus stratégique Québec 2010, septembre 2010.

¹² Texte de fondation de la Coalition pour l'avenir du Québec, www.coalitionavenir.org. Les signataires sont François Legault (cofondateur), Charles Sirois (cofondateur), Bruno-Marie Béchard Marinier, Lionel Carmant, Jean Lamarre, Sylvie Lemaire, Michel Lemay, Chantal Longpré, Marie-Ève Proulx, Stéphanie Raymond-Bougie, Anie Samson et Jean-François Simard.



non de succursales – pour assurer au Québec une meilleure prospérité. En avril 2011, la Coalition pour l’avenir du Québec a publié une série de recommandations en matière d’éducation¹³.

Le débat sur la façon dont le Québec devra relever les défis qui l’attendent a pris beaucoup d’ampleur. Plusieurs groupes ont exprimé leur point de vue et ont proposé des solutions qui reflètent les préoccupations et l’idéologie de leurs membres, et un nombre grandissant de Québécois s’intéressent à la question, au-delà de leur allégeance politique ou de leurs intérêts personnels.

LA CONTRIBUTION DU MOUVEMENT DESJARDINS AU DÉBAT

En tant que coopérative financière fortement impliquée dans la société québécoise, le Mouvement Desjardins se sent vivement concerné par ce débat. Au cours des dernières années, les Études économiques du Mouvement Desjardins ont publié plusieurs documents à propos des défis auxquels le Québec est déjà ou sera confronté dans les années à venir, dont plusieurs traitant de la productivité, de la dette publique ainsi que du choc démographique et de ses conséquences sur l’économie de la province.

Au stade où se situe actuellement la réflexion, le moment est venu de résumer ce qui a été dit jusqu’à présent, en distinguant, parmi les nombreux défis du Québec, ceux qui semblent majeurs, et les enjeux qu’ils soulèvent. Ceux-ci sont multiples et interreliés. Nous tenterons d’établir des priorités, en déterminant les défis auxquels nous devrions répondre dans un objectif de prospérité durable.

Nous examinerons ensuite les pistes de solution susceptibles de permettre de relever avec succès chacun de ces défis. La majorité d’entre eux ne sont pas nouveaux, et plusieurs intervenants – provenant du milieu académique, du secteur privé ou des administrations publiques – se sont penchés sur ces questions; des recommandations ont été faites, et certaines d’entre elles ont déjà été mises en application.

¹³ « Se doter de l’un des meilleurs systèmes d’éducation au monde d’ici 2020 », Coalition pour l’avenir du Québec, 12 avril 2011.

1. LES PRINCIPAUX DÉFIS ET LES ENJEUX SOUS-JACENTS

1.1. Le vieillissement de la population

Comme nous l'avons dit d'entrée de jeu, le défi majeur auquel le Québec sera confronté très bientôt consistera à s'ajuster à l'important choc démographique qu'il subira. Contrairement aux autres enjeux auxquels la province fait face, le vieillissement de la population est un processus irréversible impossible à éviter. C'est sans doute pour cette raison, et parce qu'il aura des effets majeurs, que ce défi a suscité une telle prise de conscience dans la population : il s'agit d'un tournant dans notre histoire, notamment économique et sociale.

Les effets du choc démographique sur l'économie du Québec ont été étudiés en détail dans plusieurs de nos publications¹⁴. Nous n'en reprendrons ici que les grandes lignes, en insistant surtout sur les enjeux qu'ils soulèvent.

La conséquence principale du vieillissement de la population – celle qui sera à la source de bien d'autres – est sans contredit la baisse du nombre d'individus en âge de travailler, les 20 à 64 ans¹⁵. D'après les plus récentes projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), le bassin de main-d'œuvre potentielle que représente ce groupe d'âge commencera à décliner à partir de 2016¹⁶. Ces projections reposent sur le scénario de référence selon lequel le taux de fécondité s'établira à 1,65 à partir de 2013, et l'immigration internationale sera de 47 500 personnes par année à partir de 2015¹⁷. L'ISQ estime que le taux de fécondité se situait à 1,74 en 2008, mais il a préféré retenir

une hypothèse de 1,65 pour son scénario de base, plus conforme à la tendance moyenne des 30 dernières années. L'ISQ considère cependant qu'un taux de fécondité de 1,85, tel qu'utilisé dans son scénario fort, pourrait être atteint si le taux de fécondité des femmes de 30 ans et plus se maintenait au niveau actuel.

En ce qui concerne l'immigration, le scénario de référence est tout simplement conforme aux objectifs du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles de hisser le nombre d'immigrants à 52 400 en 2010. L'ISQ le stabilise ensuite à 47 500 à partir de 2015. Compte tenu de l'émigration internationale et interprovinciale, le solde migratoire annuel serait de 30 000 personnes. Le scénario fort de l'ISQ suppose que la tendance à la hausse actuelle de l'immigration se poursuivra jusqu'en 2015. Il table sur une immigration de 60 000 personnes par année à partir de cette date, qui se traduit par un solde migratoire annuel de 46 000 personnes une fois l'émigration prise en compte.

Selon le scénario de référence, la population des individus de 20 à 64 ans dépassera les 5,0 millions de personnes au cours des prochaines années, mais elle diminuera dès 2016 pour se stabiliser aux alentours de 4,8 millions de personnes à partir de 2026, soit le niveau auquel elle se situait en 2006. Selon le scénario fort, la population de ce groupe d'âge diminuera aussi à court terme à partir de 2018, mais, en revanche, elle augmentera considérablement à plus long terme. En 2026, elle atteindrait 5,0 millions de personnes et, en 2056, 5,7 millions, en hausse de 4 % et de 17 %, respectivement, par rapport à 2006 (graphique 1).

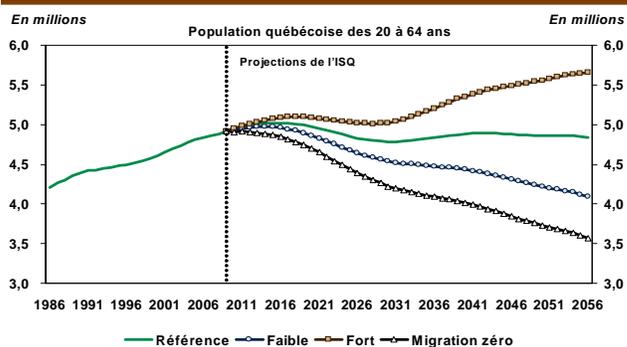
¹⁴ Hélène Bégin, « Économie du Québec : les effets pervers du choc démographique sont à nos portes » *Point de vue économique*, Études économiques du Mouvement Desjardins, 13 août 2008; Hélène Bégin, François Dupuis et Hendrix Vachon, « L'impact du choc démographique sur l'économie du Québec », *Point de vue économique*, Études économiques du Mouvement Desjardins, 28 mai 2009; « Choc démographique : une mise à jour », *Point de vue économique*, Études économiques du Mouvement Desjardins, 22 juillet 2009, www.desjardins.com/fr/a_propos/etudes_economiques/actualites/point_vue_economique.

¹⁵ L'ISQ utilise le groupe des individus âgés de 20 à 64 ans, qui constituent plus de 90 % de la population active, pour estimer la population active potentielle dans les prochaines décennies. Dans les publications des Études économiques du Mouvement Desjardins traitant du choc démographique, les estimations sont effectuées à partir du groupe des 15 à 64 ans.

¹⁶ Le déclin débute en 2014 quand on effectue les estimations à partir du groupe des individus âgés de 15 à 64 ans.

¹⁷ *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056*, ISQ, troisième trimestre de 2009.

Graphique 1 – Population des 20 à 64 ans observée et projetée selon différents scénarios de l'Institut de la statistique du Québec



Sources : Institut de la statistique du Québec (ISQ) et Desjardins, Études économiques

Le scénario fort de l'ISQ a sans aucun doute moins de chances de se réaliser que le scénario de référence, les hypothèses sur lesquelles il est fondé étant très optimistes. Il reste toutefois, selon l'ISQ, dans le domaine des possibilités et il montre que des efforts pour **hausser le taux de fécondité** des Québécoises et **augmenter l'immigration** pourraient, à très long terme, mitiger l'impact du choc démographique sur la population active. Il faut noter que ces efforts ne feraient qu'atténuer cet impact, car le rapport de dépendance défini par le ratio de la population des « dépendants » (les individus âgés de 0 à 19 ans et de 65 ans et plus) à la population des individus en âge de travailler (20 à 64 ans) aurait à peu près la même tendance haussière dans le scénario fort que dans le scénario de référence.

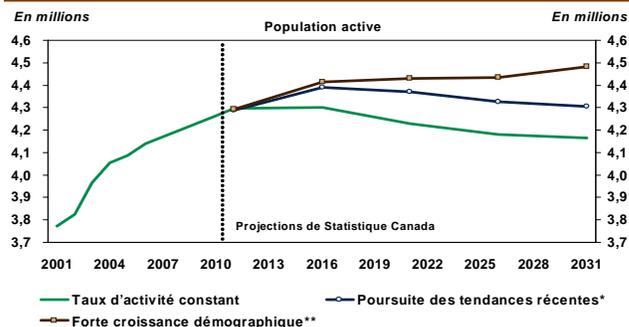
1.1.1. Effet sur le marché du travail

La diminution du nombre de personnes en âge de travailler aura d'abord un effet direct sur le marché du travail : le rétrécissement du bassin de travailleurs potentiels entraînera forcément une réduction de l'offre de travail. Cet impact pourrait cependant être limité, ou retardé, advenant une augmentation du taux d'activité. Ce taux se définit comme étant le pourcentage des individus de plus de 15 ans qui sont actifs sur le marché du travail, ce qui inclut les travailleurs et les chômeurs. Cette partie de la population est également appelée la population active. Actuellement, le taux d'activité au Québec est de 65,3 % (mars 2011). Il reste donc 34,7 % des Québécois de plus de 15 ans qui ne participent pas au marché du travail.

Ramener une partie de ces individus dans la population active pourrait atténuer l'effet de la réduction du bassin de main-d'œuvre sur le marché du travail. Alors que l'augmentation du taux de fécondité et la hausse du solde migratoire sont des solutions à long terme, l'intégration d'une part grandissante de la population sur le marché du travail produirait des résultats à court terme. En conséquence, **hausser le taux d'activité** constitue un enjeu majeur. Cela dit, l'augmentation du taux d'activité ne pourrait pas empêcher la baisse de la population active, elle pourrait seulement la retarder. En effet, à partir de simulations effectuées par Statistique Canada, il faudrait aussi une hausse substantielle de la démographie pour que la population active continue de croître au-delà de 2016¹⁸ (graphique 2).

La diminution de l'offre de travail aura certainement des répercussions sur le marché du travail, mais celles-ci sont difficiles à déterminer en raison de la dynamique économique. On peut s'attendre à ce que la baisse du nombre de

Graphique 2 – Seule la réalisation d'un scénario démographique très optimiste éviterait un recul de la population active après 2016



* Scénario de croissance démographique moyenne où le taux d'activité poursuit sur les tendances des dernières années.
** Scénario de forte croissance démographique où le taux d'activité poursuit sur les tendances des dernières années.
Sources : Statistique Canada, Division de la démographie, tabulations spéciales et Desjardins, Études économiques

travailleurs potentiels entraîne des pénuries de main-d'œuvre qui susciteront éventuellement des hausses salariales. Il faut cependant tenir compte du fait que le vieillissement de la population se traduira par une réduction de la croissance de la demande intérieure – la consommation diminuant avec l'âge – qui, à moins qu'elle ne soit compensée par une augmentation du commerce extérieur, réclamera une baisse de la production, laquelle exercera des pressions à la baisse sur la demande de travail et les salaires. Si jamais le Québec parvenait à stimuler suffisamment la demande extérieure pour soutenir sa production, les hausses de salaire pourraient effectivement se concrétiser et susciter une augmentation du taux d'activité – c'est généralement ce que l'on observe lorsqu'il y a une amélioration des conditions sur le marché du travail – ou attirer la main-d'œuvre étrangère. Toutefois, pour compenser le manque de travailleurs, les entreprises pourraient substituer du capital à la main-d'œuvre ou délocaliser la production. Bref, il n'est pas facile de déterminer comment le vieillissement de la population transformera le marché du travail. Ce qui risque fort d'arriver, toutefois, c'est une progression plus lente du potentiel de production du Québec.

1.1.2. Effet sur la production potentielle

On peut définir la production potentielle d'une économie comme étant ce qu'elle peut produire en utilisant de façon efficace, mais sans excès, les ressources humaines et physiques qui sont à sa disposition. L'évolution de la production potentielle dépend donc du rythme de croissance des ressources humaines et physiques et de la productivité. Plus une société a de ressources et plus elle les utilise efficacement, plus elle génère de la richesse. Et plus une société est riche, plus elle a de moyens à sa disposition pour répondre aux besoins actuels et à venir de sa population.

Le vieillissement de la population entraînera une diminution des ressources humaines. Nous pouvons ainsi nous attendre à une baisse de croissance de la production poten-

¹⁸ Hélène Bégin, op. cit. note 14, p. 23.

tielle, toutes choses étant égales par ailleurs. En conséquence, pour maintenir le rythme de croissance actuel, ou l'accélérer, il faudra investir davantage en capital ou produire plus efficacement. Voici donc deux autres défis à relever pour faire face au choc démographique si nous ne voulons pas nous appauvrir : **stimuler l'investissement en capital et améliorer la productivité.**

Il s'agit d'enjeux interreliés, car augmenter l'investissement est une façon d'améliorer la productivité des travailleurs. Ce sont deux défis de taille pour le Québec parce que la performance de la province n'a pas été très reluisante à ce chapitre au cours des dernières années. En effet, la croissance de la productivité au Québec, depuis le début des années 2000, a été inférieure à celle du Canada. Or, le Canada lui-même a moins bien fait que les États-Unis et même que les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans leur ensemble. La mauvaise performance du Québec en termes de productivité s'explique en bonne partie par la faiblesse de l'investissement privé, notamment en machines et en matériel.

Jusqu'à présent, nous avons identifié plusieurs enjeux auxquels le Québec devra s'attaquer pour relever le défi majeur que constitue le changement démographique :

- maintenir ou relever le taux de fécondité
- augmenter l'immigration
- hausser le taux d'activité
- stimuler l'investissement
- améliorer la productivité

Les trois premiers enjeux sont étroitement liés au choc démographique, alors que les deux autres constituaient déjà des défis pour le Québec, que le vieillissement de la population ne fera qu'exacerber. Dans les prochaines sections, ces deux enjeux ainsi que d'autres grands défis du Québec seront analysés de façon approfondie.

1.2. La productivité et l'investissement

Selon une étude réalisée par les Études économiques du Mouvement Desjardins¹⁹, le Québec devra améliorer sa productivité pour conserver son niveau de vie actuel. Selon les estimations effectuées par le Centre sur la productivité et la prospérité, pour que le Québec améliore son niveau de vie au même rythme que depuis le début des années 1980, la

croissance annuelle moyenne de la productivité du travail dans les 15 prochaines années devrait être 50 % plus élevée qu'elle ne l'a été au cours des 30 dernières années²⁰. Au cours de la dernière récession, la province est parvenue à rehausser la croissance de sa productivité, mais cet effet cyclique ne garantit pas que la tendance se poursuivra²¹. Dans la présente section, notre intérêt se portera donc sur les leviers envisagés pour améliorer la productivité à long terme.

Comme mentionné ci-dessus, la productivité fait référence à l'efficacité. Une société peut augmenter sa production en recourant davantage au capital humain et physique, mais elle peut aussi le faire en les utilisant plus efficacement. Imaginons deux entreprises qui disposent de la même quantité de main-d'œuvre et de capital. Celle qui produit davantage a une meilleure productivité. Cela peut s'expliquer par une foule de facteurs, dont le type de technologie utilisée par la firme, une formation plus adéquate de ses travailleurs ou l'utilisation de meilleurs processus de production, par exemple.

La croissance de la production qui n'est pas expliquée par la croissance de la main-d'œuvre et celle du capital est ce qu'on appelle plus précisément la productivité multifactorielle. Elle serait la source principale des écarts de prospérité entre les pays et elle est étroitement liée à l'innovation²². Il peut s'agir aussi bien d'une innovation technologique majeure, telle que l'invention des ordinateurs, que de l'innovation organisationnelle qui fait référence aux processus de production, à l'organisation du travail, à la gestion de l'entreprise, au degré de sous-traitance et même aux modes de financement des entreprises.

Comme la productivité dépend, d'une part, de la qualité des deux facteurs de production que sont le capital humain et physique et, d'autre part, de l'innovation, elle peut être améliorée de trois manières : **en rehaussant la qualité du capital humain et du capital physique ainsi qu'en favorisant l'innovation.**

La qualité du capital humain est un élément de base : des travailleurs plus compétents s'avéreront de toute évidence

¹⁹ Hélène Bégin, François Dupuis et Hendrix Vachon, « La clé de la prospérité pour l'économie du Québec », *Point de vue économique*, Études économiques du Mouvement Desjardins, 22 septembre 2009, www.desjardins.com/fr/a_propos/etudes_economiques/actualites/point_vue_economique/pv090922.pdf.

²⁰ *Productivité et prospérité au Québec : bilan 2010*, Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal, 2010.

²¹ Hélène Bégin, « Hausse de la productivité cyclique au Québec », *Point de vue économique*, Études économiques du Mouvement Desjardins, 15 juillet 2010, www.desjardins.com/fr/a_propos/etudes_economiques/actualites/point_vue_economique/pv0715.pdf.

²² Jean Boivin, Andrée Corriveau et Pierre Fortin, *L'investissement au Québec : on est pour*, Rapport du groupe de travail sur l'investissement des entreprises, gouvernement du Québec, mars 2008, p. 137.

plus productifs. Par ailleurs, l'innovation exige des individus hautement qualifiés pour contribuer à l'implantation ou au développement de nouvelles technologies et des travailleurs créatifs pour améliorer les processus de production en entreprise, et elle repose donc elle aussi en grande partie sur la qualité des ressources humaines. En somme, la qualité du capital humain et l'innovation étant fondées sur le savoir et la compétence, **rehausser le niveau moyen d'éducation des Québécois et investir dans la formation en entreprise** permettrait d'améliorer la productivité.

Au chapitre de l'éducation, le Québec a fait beaucoup de progrès au cours des dernières décennies, mais il reste encore du chemin à parcourir. Par exemple, le pourcentage des Québécois âgés de 25 à 34 ans qui n'avaient pas de diplôme d'études secondaires s'élevait à 10 % en 2006, comparativement à 7 % en Ontario, alors que 27 % des jeunes de ce groupe d'âge détenaient un diplôme universitaire contre 34 % dans la province voisine²³. En ce qui concerne la formation des travailleurs, une étude récente, fondée sur les données des *Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes (EEFA)* de Statistique Canada, montre que le Québec a effectué un important rattrapage entre 1997 et 2002 par rapport aux autres provinces canadiennes quant à la formation formelle liée à l'emploi. Par contre, le nombre de personnes ayant déjà participé à une formation formelle par rapport à la population de 25 ans et plus demeurait encore inférieur à celui de la moyenne canadienne en 2002, soit 22 % au Québec contre 25 % au Canada²⁴.

Les individus auront beau être compétents et créatifs, s'ils doivent travailler avec de la machinerie désuète, ils ne seront pas très productifs. Pour demeurer performante, une entreprise doit renouveler son équipement régulièrement, ce qui implique qu'elle doit investir en machinerie et en matériel, et parfois en bâtiments. Un enjeu additionnel afin d'améliorer la productivité globale des travailleurs québécois consistera donc à **stimuler l'investissement en capital**.

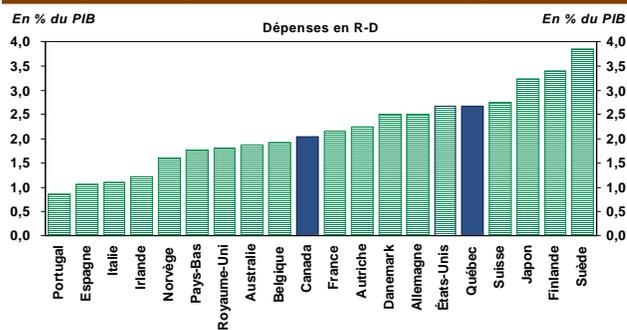
Ce n'est pas un nouveau défi : depuis plus de 20 ans, le Québec accuse un retard chronique en termes d'investissement privé en machines et en matériel – le type d'investissement le plus en lien avec la productivité – en proportion de son produit intérieur brut, par rapport à

l'Ontario, au reste du Canada et aux États-Unis²⁵. Même en termes d'intensité en capital – soit le stock d'équipement de production par travailleur –, le Québec est en déficit par rapport à l'Ontario, en dépit d'un important rattrapage au cours des dernières années²⁶.

Une fois qu'elle dispose d'une main-d'œuvre éduquée et compétente et d'une machinerie performante, une entreprise peut encore réaliser des gains de productivité grâce à l'innovation. Dans le cas de l'innovation liée aux avancées technologiques, qu'il s'agisse d'une invention ou de son application, les résultats dépendent généralement de **l'investissement en recherche et en développement (R-D)**.

À ce chapitre, le Québec fait bonne figure. Le taux d'investissement en R-D de la province, mesuré par le ratio des dépenses en R-D sur le produit intérieur brut (PIB), surpasse celui du Canada depuis le milieu des années 1980. Le Québec se classe aussi très bien sur le plan international, avec le sixième meilleur taux d'investissement sur 20 pays en moyenne sur la période 2000-2008²⁷ (graphique 3).

Graphique 3 – Le Québec se classe bien sur le plan international pour les dépenses en recherche et développement*



* Période de 2000 à 2007. Pour certaines années, les données étaient non disponibles pour l'Australie, le Danemark, l'Italie, la Norvège, la Suède et la Suisse.
Sources : Banque mondiale et Desjardins, Études économiques

L'investissement en R-D n'est pas aussi intense dans tous les secteurs de l'économie québécoise : les résultats sont biaisés par les investissements majeurs effectués dans le secteur pharmaceutique et dans celui de l'aérospatiale. Par ailleurs, au-delà de l'investissement, encore faut-il que la recherche porte fruit et que les découvertes soient implantées

²³ *Les indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale*, Statistique Canada, N° 81-604-X au catalogue, 2010, p. 83-84.

²⁴ Mireille Lévesque, Pierre Doray et Bayero Diallo, *L'évolution de la formation des adultes entre 1997 et 2002 : un regard croisé Québec-Canada*, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, 2009.

²⁵ Hélène Bégin, « Économie du Québec : l'investissement privé au cœur de la bataille de la productivité », *Point de vue économique*, Études économiques du Mouvement Desjardins, 21 avril 2008, www.desjardins.com/fr/a_propos/etudes_economiques/actualites/point_vue_economique/pve80421.pdf.

²⁶ Jean Boivin, Andrée Corriveau et Pierre Fortin, op. cit. note 22, p. 25.

²⁷ Hélène Bégin, François Dupuis et Hendrix Vachon, op. cit. note 19, p. 25 (p. 10).

dans les entreprises pour que l'économie bénéficie de gains de productivité. À cet égard, la performance du Québec pourrait être meilleure. Le nombre d'inventions brevetées, par habitant ou en fonction des dépenses internes en R-D, qui constitue un indicateur des résultats de l'investissement en R-D, n'est pas aussi élevé au Québec qu'en Ontario et au Canada²⁸. En d'autres mots, il faut investir davantage, mais aussi **améliorer le rendement de l'investissement en R-D**.

Dans le cas de l'innovation organisationnelle, les gains de productivité dépendent d'un ensemble de facteurs, comprenant les pratiques de gestion et la créativité des employés de la firme, qui sont influencés par les politiques publiques telles que la réglementation et la fiscalité. Il n'y a pas de recette miracle pour favoriser ce type d'innovation : il revient aux entreprises et au gouvernement de créer un cadre qui permettra l'émergence de nouvelles idées susceptibles d'accroître la compétitivité des entreprises.

Dans cette section, quatre objectifs qui auraient un effet positif direct sur la productivité ont été identifiés :

- améliorer la qualité du capital humain
 - élever le niveau d'éducation des Québécois
 - investir dans la formation en entreprise
- améliorer la qualité du capital physique
 - stimuler l'investissement en capital
- favoriser l'innovation
 - investir davantage et améliorer le rendement de l'investissement en R-D

L'atteinte de ces objectifs dépend cependant d'un certain nombre de facteurs liés à l'environnement des individus et des entreprises. Pour être efficaces, ceux-ci doivent d'abord et avant tout pouvoir compter sur de bonnes **infrastructures publiques** : routes, ponts, réseaux de télécommunication, écoles, hôpitaux, transport en commun. Il importe donc d'assurer l'entretien et le renouvellement continu des infrastructures publiques.

Pour stimuler la recherche de l'efficacité, les entreprises doivent par ailleurs évoluer dans un **contexte concurrentiel**. Pour reprendre l'expression imagée du groupe de travail sur l'investissement des entreprises : « L'entreprise, c'est le cheval, et la concurrence, la cravache qui le fait galoper²⁹ ». De fait, la concurrence pousse naturellement les entreprises à

innover pour se démarquer des autres. On peut stimuler la concurrence de deux façons : localement, en encourageant **l'entrepreneuriat** et, sur le plan international, en ouvrant davantage les frontières à la **concurrence étrangère**.

Pour assurer une saine concurrence, la société doit disposer d'un bon cadre réglementaire. Idéalement, les entreprises devraient être soumises à une **réglementation** qui assurerait la protection des individus et favoriserait la concurrence, sans entraver l'innovation et l'investissement.

Enfin, la productivité dépend aussi du **système de taxation** auquel sont soumis les individus et les entreprises. Un système qui stimule la productivité doit encourager les individus à s'éduquer et à travailler, et les entreprises à investir davantage.

Pour résumer, la productivité dépend de l'environnement dans lequel les entreprises et les individus évoluent. Afin que les efforts fournis pour l'améliorer donnent de bons résultats, les entreprises et les individus doivent disposer :

- d'infrastructures publiques de qualité
- d'un environnement concurrentiel, favorisant :
 - l'entrepreneuriat
 - la concurrence étrangère
- d'une réglementation efficace
- d'un système de taxation équitable et incitatif

1.3. Les finances publiques

Le Québec est endetté. Les mesures de relance visant à sortir l'économie de la récession et l'important programme de rénovation des infrastructures publiques ont contribué à un endettement déjà important : au premier trimestre de 2010, la dette brute de la province atteignait 53,8 % du PIB de la province³⁰. Heureusement, le gouvernement prévoit un redressement des finances publiques : le ratio de la dette brute, après avoir culminé à 55,7 % en 2010-2011, devrait diminuer à 53,6 % en 2015-2016 et à 45 % en 2025-2026 (graphique 4 à la page 28)³¹.

Le comité consultatif sur l'économie et les finances publiques, mandaté par le ministre des Finances du Québec pour proposer des pistes de solution menant au retour à l'équilibre budgétaire, a très bien cerné les causes de l'endettement

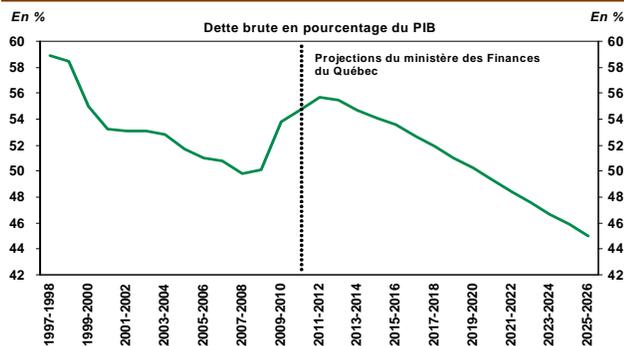
²⁸ *Compendium d'indicateurs de l'activité scientifique et technologique au Québec*, Institut de la statistique du Québec, p. 273. Il s'agit ici des inventions brevetées à l'USPTO (United States Patent and Trademark Office).

²⁹ Jean Boivin, Andrée Corriveau et Pierre Fortin, op. cit. note 22, p. 25 (p. 114).

³⁰ François Dupuis, Benoit P. Durocher, Yves St-Maurice et Hendrix Vachon, « La taille de la dette du Québec est très préoccupante », *Point de vue économique*, Études économiques du Mouvement Desjardins, 23 mars 2010, www.desjardins.com/fr/a_propos/etudes_economiques/actualites/point_vue_economique/pv100323.pdf.

³¹ *Budget 2011-2012 : plan budgétaire*, Finances Québec, p. A-47.

Graphique 4 – Évolution attendue de la dette publique du Québec



Sources : Ministère des Finances du Québec et Desjardins, Études économiques

de la province³². L'État procure une gamme très étendue de services à la population, plus importante que celle offerte par les autres provinces canadiennes. Le financement public de ces services est par conséquent très important. Or, le Québec crée moins de richesse que la plupart des autres provinces : il se classe au septième rang en termes de PIB par habitant. Pour financer les services publics, il doit donc prélever plus de taxes et d'impôts et s'endetter davantage.

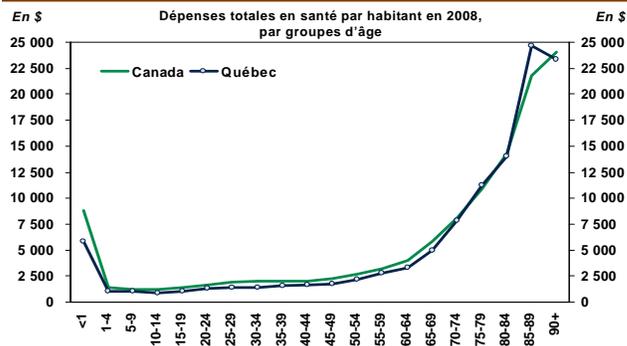
Le niveau d'endettement de la province est donc très élevé et cela ne s'arrangera pas avec le vieillissement de la population. Ce dernier aura deux conséquences majeures sur les finances publiques. La première, c'est l'augmentation des dépenses en soins de santé. C'est un fait que les dépenses en santé par habitant augmentent avec l'âge, et la hausse est particulièrement marquée à partir de 65 ans³³ (graphique 5). Or, la population âgée de 65 ans et plus doublera d'ici une vingtaine d'années, ce qui exercera une énorme pression sur les dépenses publiques.

Parce qu'il sera difficile d'empêcher la population active de diminuer, la seconde conséquence sera la baisse des revenus de l'État. Moins de travailleurs signifiera moins de recettes fiscales pour l'État. Les recettes fiscales ne sont pas les seuls revenus du gouvernement, mais ce sont les plus importants. De toute façon, si rien n'est fait et que la croissance de la production potentielle diminue avec l'offre de travail, alors tous les revenus de l'État baisseront. Il y a en effet une forte corrélation entre la croissance de la production nominale et celle des revenus du gouvernement.

³² Pierre Fortin, Robert Gagné, Luc Godbout et Claude Montmarquette, *Le Québec face à ses défis : des services publics étendus, une marge de manœuvre étroite, de nouveaux défis à relever*, fascicule 1, gouvernement du Québec, décembre 2009.

³³ *Tendances des dépenses nationales de santé : 1975 à 2008*, Institut canadien d'information sur la santé, Ottawa, 2009.

Graphique 5 – Le vieillissement de la population exercera une pression énorme sur les dépenses en santé



Sources : Institut canadien d'information sur la santé et Desjardins, Études économiques

Moins de revenus et plus de dépenses, cela annonce tout simplement des déficits budgétaires récurrents, un plus grand endettement, un service de la dette plus élevé qui gruge les revenus du gouvernement et une dépendance de plus en plus grande envers le gouvernement fédéral en raison de besoins croissants de paiements de transfert. C'est un cercle vicieux duquel il est très difficile de s'extirper si l'on n'intervient pas rapidement et avec vigueur. Or, il est d'autant plus important de briser rapidement ce cercle que ceux qui en paieront les frais sont les plus jeunes générations, qui auront déjà à supporter les dépenses associées à une plus grande proportion de personnes âgées.

Pour atténuer l'impact du choc démographique sur les finances publiques, il faudrait hausser le taux d'activité et améliorer la productivité, deux facteurs qui peuvent mitiger l'effet du vieillissement de la population sur l'offre de travail. De fait, l'augmentation du taux d'activité se traduirait par une augmentation des recettes fiscales. En outre, les gains de productivité profitent à l'ensemble des agents économiques. Des entreprises plus productives, et donc plus rentables, versent de meilleurs salaires à leurs employés. De meilleurs profits et des salaires plus élevés entraînent aussi une augmentation des recettes fiscales du gouvernement.

Le comité consultatif sur l'économie et les finances publiques est d'avis que « L'augmentation de la productivité est le seul moyen durable et permanent à notre disposition pour contrer l'impact des changements démographiques sur la croissance économique. De 2009 à 2025, elle compenserait en partie les conséquences sur la croissance économique de l'évolution du bassin de travailleurs potentiels³⁴. » C'est donc dire que le gouvernement ne peut pas miser exclusivement sur une

³⁴ Pierre Fortin, Robert Gagné, Luc Godbout et Claude Montmarquette, op. cit. note 8, p. 20 (p. 33).

éventuelle hausse de la productivité pour équilibrer son budget. Il devra également avoir recours à des mesures de restriction budgétaire, tant sur le plan des revenus que sur le plan des dépenses, et augmenter sa propre productivité en améliorant l'**efficacité de l'appareil gouvernemental**.

De ce fait, en dépit d'hypothèses relativement optimistes concernant les perspectives d'évolution des taux d'emploi et de croissance de la productivité, le comité recommandait au gouvernement de **limiter de façon marquée la croissance des dépenses** (contrôle accru) **et celle des revenus** (augmentation des taxes et des tarifs) afin de revenir à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014 et d'y rester par la suite. Les recommandations du comité ne sont pas restées lettre morte. Plusieurs d'entre elles, dont le contrôle de la croissance des dépenses, l'augmentation de la taxe provinciale sur les produits et services et la hausse des tarifs d'électricité, ont été appliquées dans le budget déposé au printemps 2010. Dans le budget 2011-2012 déposé récemment, le gouvernement maintient l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014, principalement par le contrôle de la croissance des dépenses³⁵.

Au cours des prochaines années, le principal défi du gouvernement en ce qui concerne les finances publiques sera sans aucun doute de limiter la croissance des dépenses budgétaires, dans l'optique où tous les services publics offerts à la population sont maintenus. Il lui faudra donc **gérer plus efficacement ses programmes**. Nous verrons d'ici quelques exercices financiers dans quelle mesure le gouvernement parviendra à réaliser les objectifs qu'il s'est fixés dans son dernier budget.

Le retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014 constitue un enjeu de taille, mais il sera encore plus difficile de maintenir cet équilibre dans les années subséquentes, à mesure que l'effet du vieillissement de la population se fera sentir, et encore plus ardu de dégager des surplus budgétaires pour rembourser la dette. C'est là que réside le véritable défi. L'enjeu auquel le gouvernement pourrait alors être confronté serait de choisir parmi l'ensemble des mesures de restrictions budgétaires celles qu'il jugera les plus efficaces et les plus équitables. Par exemple, le gouvernement pourra **hausser ses revenus** (par le biais des redevances, des taxes, de la tarification ou de l'impôt sur le revenu) ou réduire ses dépenses, incluant la possibilité de **revoir la gamme des services publics** offerts à la population.

En résumé, les options et quelques pistes de solution qui s'offrent au gouvernement pour assainir les finances publiques sont les suivantes :

- limiter la croissance des dépenses
 - améliorer la gestion des programmes
 - augmenter la productivité de l'appareil gouvernemental
 - revoir la gamme des services offerts à la population
- augmenter la croissance des revenus par le biais :
 - des taxes, des tarifs ou de l'impôt sur le revenu
 - des redevances

1.4. Le développement régional

Jusqu'ici, les défis que posera le changement démographique ont été abordés dans une perspective globale. Cependant, même si aucune des régions du Québec n'y échappera, elles ne subiront pas le choc de la même façon. Certaines régions seront confrontées non seulement au vieillissement de leur population, mais aussi à leur décroissance³⁶. En fait, trois régions administratives du Québec avaient déjà amorcé une baisse en 2006 : Côte-Nord, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Dans deux autres régions, Abitibi-Témiscamingue et Bas-Saint-Laurent, la population commencera à décliner d'ici 2012, alors que la décroissance débutera en 2027 dans la région du Nord-du-Québec.

Au cours des 20 prochaines années, les principaux pôles de croissance seront l'Île-de-Montréal, ses régions limitrophes (Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie) ainsi que l'Outaouais. Bien que ces régions continueront à croître, elles n'éviteront pas le vieillissement de leur population. Celui-ci sera en effet généralisé, quoique inégal. Le nombre de personnes de plus de 65 ans doublera dans toutes les régions administratives, sauf à Montréal où il sera tout de même une fois et demie plus élevé. En 2031, la proportion de la population des 65 ans et plus sera de 21 % à Montréal contre 38 % en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Parallèlement, celle des individus en âge de travailler passera de 64 % à 59 % dans la première région, et de 62 % à 47 % dans la seconde. En conséquence, le ratio de la population des 65 ans et plus à celle des 20 à 64 ans sera de 36 % à Montréal comparativement à 81 % en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Ces chiffres illustrent à quel point l'impact du vieillissement de la population sera différent d'une région à l'autre. De toute évidence, certaines régions risquent de souffrir bien

³⁵ Les dépenses de programmes devraient croître de 3,1 % en 2010-2011, de 3,7 % en 2011-2012, de 2,5 % en 2012-2013 et de 3,1 % en 2013-2014. Voir le Plan budgétaire 2011-2012, page A.15, note 2.

³⁶ D'après le scénario de référence de l'ISQ, la population de la province déclinera aussi, mais pas avant 2056.

plus que d'autres d'une pénurie de main-d'œuvre, avec les inconvénients que cela comporte en termes de croissance économique. Les disparités régionales qui existent déjà entre les grandes villes et les régions périphériques sont vraisemblablement appelées à s'accroître.

L'offre de services publics deviendra aussi problématique. Déjà, plusieurs régions éloignées du Québec souffrent du manque de services de soins de santé et leurs jeunes n'ont pas un accès aussi facile que ceux des grandes villes à une gamme variée d'établissements scolaires. Compte tenu des perspectives démographiques régionales, ces régions seront encore plus défavorisées à cet effet en comparaison des grandes villes.

Les régions périphériques doivent surmonter plusieurs obstacles au développement : la distance par rapport aux villes, les faibles économies d'agglomération (les économies qu'une firme tire de ses connexions avec les autres entreprises de son secteur, par exemple) et, par conséquent, le peu d'échange de connaissances tacites (les échanges d'information de personne à personne), le fait que la nouvelle économie soit basée sur les services, l'épuisement des ressources, la migration des jeunes³⁷.

Les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) sont des outils essentiels au développement des régions éloignées, parce qu'elles facilitent les échanges de connaissances entre les régions elles-mêmes, mais surtout avec les grandes villes, là où se concentre généralement le savoir. Or, certaines régions du Québec ne disposent pas encore d'un accès rapide à l'Internet. En outre, bien qu'elles réduisent le coût de transport de l'information, les NTIC ne permettent ni aux gens ni aux marchandises de voyager, de sorte que ces régions doivent également disposer d'un bon réseau d'infrastructures de transport. Même si les NTIC permettent aux entreprises des régions de communiquer plus facilement avec celles des grandes villes, il reste que l'échange de personne à personne est souvent indispensable au transfert de l'information et des connaissances entre deux parties. Un enjeu indispensable au développement régional consiste donc à **renforcer les infrastructures publiques, notamment en ce qui a trait aux communications**.

Plusieurs des enjeux liés au choc démographique identifiés jusqu'à présent sur le plan provincial – l'éducation, la formation, l'investissement et la productivité – s'avéreront

encore plus cruciaux pour les régions éloignées. Jusqu'à présent, le besoin de diplômés universitaires n'était pas nécessairement aussi élevé en région que dans les grandes villes, en raison de la structure industrielle. Dans le contexte d'une économie de plus en plus axée sur le savoir, cependant, l'éducation revêtira plus d'importance que jamais. Or, le pourcentage de la population de 15 ans et plus détenant un diplôme universitaire de niveau baccalauréat ou plus est de beaucoup supérieur dans les régions métropolitaines comme Montréal (26 %) ou la Capitale-Nationale (19 %) que dans les régions éloignées comme la Côte-Nord (8 %) ou Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (7 %) ³⁸. Pour que les habitants des régions éloignées puissent profiter des avantages de la nouvelle économie, il faut faciliter leur accès à l'éducation universitaire.

L'accessibilité des régions éloignées à l'éducation supérieure comporte toutefois un effet potentiellement pervers : l'exode des diplômés vers les grands centres. En réalité, compte tenu du niveau élevé du taux de chômage dans plusieurs régions éloignées, le simple fait de retenir les jeunes, peu importe leur niveau d'éducation, s'avère souvent un défi. L'une des meilleures façons **d'attirer et de retenir les jeunes** consiste à stimuler l'entrepreneuriat dans les régions. La création d'entreprises entraîne des possibilités d'emploi et stimule l'innovation.

La plupart des régions éloignées du Québec ont des économies qui reposent en grande partie sur les ressources naturelles. Lorsqu'il y a épuisement de la ressource – c'est le cas des villes minières, par exemple –, l'économie de la régionériclite. Dans d'autres cas, ce n'est pas tant l'épuisement de la ressource que l'intensification de la concurrence étrangère ou la baisse de la demande pour le produit – on pense ici à l'exploitation forestière – qui rend la situation difficile. Au cours des prochaines années, certaines régions pourraient toutefois se retrouver devant un défi tout à fait différent en ce qui concerne l'exploitation de leurs ressources naturelles. En effet, la demande des pays émergents pour les matières premières, qui exerce de fortes pressions sur les prix, devrait profiter à plusieurs régions-ressources – c'est déjà le cas dans le secteur minier –, mais elle devrait également rendre très attrayante l'exploitation de nouvelles ressources.

1.4.1. L'exploitation des ressources naturelles

Pour le Québec, **l'exploitation des ressources naturelles** constitue un potentiel de développement pour des régions qui en ont bien besoin, mais elle soulève des enjeux environnementaux et économiques. Le défi majeur consistera sans aucun doute à concilier ces deux enjeux, c'est-à-dire

³⁷ Marcelin Joanis, Fernand Martin et Suzie St-Cerny, *Quel avenir pour les politiques de développement régional au Québec?*, Rapport de projet, CIRANO, 2004.

³⁸ Source : Recensement canadien de 2006, données compilées par l'ISQ.

développer le potentiel de nos richesses naturelles, que ce soit l'eau, les minerais ou les ressources énergétiques, tout en respectant l'environnement et en préservant la qualité de vie des citoyens. Si les considérations environnementales doivent toujours primer, cela ne signifie pas qu'il faut renoncer à développer le potentiel de nos richesses naturelles, mais plutôt qu'il faut mettre toutes nos énergies à trouver les moyens les plus écologiques de le faire.

Un autre défi que le Québec devra relever consistera à effectuer à la fois un développement progressif des ressources naturelles et un arbitrage équilibré entre le développement des régions-ressources et celles dont l'économie est davantage fondée sur le secteur industriel. Jusqu'à présent, la province a toujours été bien servie par la diversification de l'économie. Toutefois, la demande des pays émergents pour les matières premières canadiennes, qui a fait grimper leurs prix et rendu attrayante leur exploitation au milieu des années 2000, a eu pour effet de réduire le secteur manufacturier. En effet, l'appréciation du dollar canadien résultant de la hausse des prix du pétrole et des matières premières a considérablement réduit la compétitivité des entreprises manufacturières canadiennes. Les exportations manufacturières ont substantiellement reculé, le poids du secteur manufacturier dans le PIB canadien a diminué, et l'emploi a baissé dans le secteur de la fabrication, tandis qu'il augmentait dans le secteur primaire et dans celui des services.

L'exploitation des ressources naturelles exige beaucoup d'investissements en capital, mais passablement moins en ressources humaines. À cet égard, le secteur manufacturier est davantage créateur d'emplois. Si le Québec voulait tirer pleinement profit de la demande pour ses matières premières, il devrait, à l'instar de ce qu'il a fait avec ses cours d'eau en créant de l'hydroélectricité, **chercher davantage à transformer ses matières premières** plutôt que de simplement les vendre. La transformation de la matière première en produits à plus forte valeur ajoutée crée de la richesse, a des retombées en termes d'emplois qualifiés bien rémunérés et attire l'investissement étranger. En conséquence, elle rime davantage avec le concept de développement durable que la simple exploitation de ces ressources et leur vente sur le marché mondial. La combinaison de l'exploitation de nouvelles ressources naturelles et de leur transformation serait une formule gagnante pour la province. Elle lui permettrait de profiter au maximum de la hausse des prix des matières premières tout en préservant sa diversification industrielle et en réduisant son déficit commercial.

1.4.2. Le développement de la métropole

Même si le développement régional est sans cesse une préoccupation pour le Québec, l'économie de la province repose en grande partie sur la performance de sa métropole. Il

faut dire que 49 % de la population du Québec vit dans la région métropolitaine de Montréal, qu'on y retrouve 50 % des emplois totaux de la province et que l'activité économique y représente 50 % de son PIB³⁹. En outre, au Québec comme ailleurs, la croissance économique passe de plus en plus par les métropoles. En effet, l'urbanisation est la condition essentielle de l'économie du savoir. Les entreprises de la nouvelle économie sont fondées sur l'utilisation des technologies de pointe et sur des connaissances de haut niveau. Elles ont donc tendance à s'établir là où ces éléments se trouvent, soit près des universités et des centres de recherche. Montréal, avec ses secteurs industriels de pointe (biopharmaceutique, aérospatial, etc.) et ses quatre universités, se développe aussi sur ce modèle⁴⁰.

Par ailleurs, la région adjacente à la région métropolitaine de Montréal est fortement intégrée à Montréal, tant en ce qui concerne le marché du travail qu'en ce qui a trait à la prestation de services⁴¹. Puisque la région métropolitaine de Montréal et sa région adjacente comptent pour près de 70 % de la population du Québec, la métropole constitue sans aucun doute le pôle de croissance et de développement de la province.

Les principaux enjeux du développement régional analysés dans cette section sont les suivants :

- attirer et retenir les jeunes en région
- exploiter les ressources naturelles :
 - en respectant l'environnement
 - en explorant progressivement les nouvelles ressources
 - en développant des activités de transformation
- développer la métropole

1.5. La lutte contre la pauvreté

Aucun des multiples enjeux soulevés par le vieillissement de la population, examinés jusqu'à présent, ne constitue un nouveau défi pour le Québec. De fait, les problèmes éprouvés par la province sur le plan de la productivité, de l'invest-

³⁹ Données de 2007. La région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal comprend cinq régions administratives dans leur totalité (Montréal et Laval) ou en partie (Montérégie, Laurentides et Lanaudière). Source : le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

⁴⁰ Marcelin Joanis, Fernand Martin et Suzie St-Cerny, op. cit. note 37, p. 30 (p. 59).

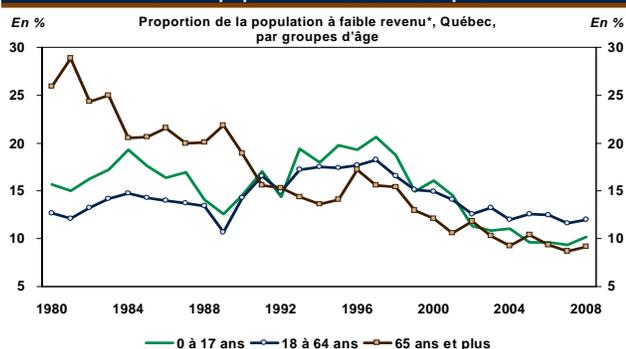
⁴¹ La région adjacente comprend l'Estrie, les portions de la Montérégie, des Laurentides et de Lanaudière qui ne sont pas comprises dans la région métropolitaine de Montréal, le Centre du Québec et le Sud de la Mauricie (agglomération de Trois-Rivières).

tissement en capital physique et des finances publiques, de même que la question du développement régional existent depuis plusieurs années, et le déclin démographique qui s'annonce ne fera que les exacerber. Il en va de même de la lutte contre la pauvreté.

Comme mentionné précédemment, le vieillissement de la population aura pour effet de doubler le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au Québec d'ici 25 ans. La population des aînés – telle que définie par le nombre d'individus dans ce groupe d'âge – passera de 14 % de la population totale du Québec en 2006 à 26 % en 2036. Doit-on s'attendre à ce qu'une hausse aussi considérable du nombre de personnes âgées entraîne inévitablement une augmentation de la pauvreté?

Pour répondre à cette question, il faut d'abord examiner la situation financière des aînés. Dans l'ensemble du Canada, celle-ci s'est considérablement améliorée depuis le début des années 1980, grâce à la maturation du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ) d'une part, et à l'élargissement de la couverture des régimes de retraite agréés d'autre part. Entre 1980 et 2003, la part des hommes âgés qui touchaient un revenu du RPC ou de la RRQ est passée de 67 % à 96 %, et celle des femmes âgées, de 35 % à 86 %⁴². Parallèlement, la part des aînés qui recevaient un revenu de retraite (autre que le RPC et la RRQ) est passée de 40 % à 70 % chez les hommes et de 20 % à 53 % chez les femmes. En conséquence, le pourcentage de personnes aînées à faible revenu a diminué, passant de 34 % à 15 % lorsqu'on le mesure à l'aide du seuil de faible revenu (SFR) avant impôt et de 21 % à 7 %, si on le mesure à l'aide du SFR après impôt (graphique 6).

Graphique 6 – La pauvreté a considérablement diminué chez la population des 65 ans et plus



* Selon le seuil de faible revenu après impôt (base de 1992).
Sources : Statistique Canada et Desjardins, Études économiques

La tendance a été la même au Québec : le pourcentage des aînés à faible revenu a diminué de moitié, passant de 41 % en 1980 à 20 % en 2003 lorsque mesuré par le SFR avant impôt, et de 26 % à 10 % lorsque mesuré par le SFR après impôt. Les résultats du Québec sont toutefois moins satisfaisants que ceux des autres provinces canadiennes. Le Québec enregistrait en effet le pourcentage le plus élevé de personnes âgées à faible revenu en 2003, *ex æquo* avec la Colombie-Britannique et deux fois plus élevé que celui de l'Ontario.

Avec le vieillissement de la population, doit-on s'attendre à ce que le pourcentage des aînés à faible revenu poursuive sa tendance à la baisse ou doit-on au contraire anticiper une augmentation? En fait, certains éléments portent à croire que la tendance à la baisse se poursuivra, d'autres non. L'une des caractéristiques qui distingueront la prochaine génération de personnes âgées est son niveau d'éducation. L'accès aux études secondaires a été facilité à partir des années 1960 au Québec, de sorte que les futures générations de personnes âgées auront un niveau moyen d'éducation beaucoup plus élevé que les cohortes actuelles. Le niveau d'éducation étant étroitement lié au revenu, on peut s'attendre à ce que ce facteur contribue à la baisse du pourcentage de personnes âgées à faible revenu. Par ailleurs, grâce à l'accès des femmes au marché du travail au cours des 30 dernières années, un plus grand pourcentage d'entre elles bénéficiera de revenus de retraite, ce qui aura aussi pour effet de faire baisser la proportion d'aînés à faible revenu.

En revanche, des études portent à croire que les Canadiens n'épargnent pas suffisamment en vue de leur retraite. Une recherche publiée par l'Association des comptables généraux accrédités du Canada montre que les taux de cotisation et de participation aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) déclinent depuis 1998⁴³. Or, au cours des années 2000, plusieurs facteurs tels que le déclin de la proportion des employés participant à des régimes de pension agréés (RPA), l'augmentation du nombre des particuliers dont le revenu annuel est supérieur à 30 000 \$ et qui ne participent pas à un RPA (ceux qui contribuent le plus à un REER, selon Statistique Canada) ainsi que l'augmentation du nombre d'individus âgés de 45 à 64 ans (qui sont les plus susceptibles d'économiser en vue de la retraite) auraient dû, au contraire, favoriser leur augmentation.

D'après des estimations actuarielles, environ les deux tiers des ménages canadiens qui auront atteint 65 ans en 2030

⁴² *Un portrait des aînés au Canada*, Statistique Canada, N° 89-519-XIF au catalogue, 2006.

⁴³ Elena Simonova et Rock Lefebvre, « À 51 ans sonnés, le REER est-il mûr pour un remaniement? », *Point de mire*, Association des comptables généraux accrédités du Canada, 2009.

n'épargnaient pas à un niveau assez élevé en 2005 pour générer un revenu qui suffirait à couvrir leurs frais de subsistance au moment de prendre leur retraite⁴⁴. Selon cette étude, la pension de vieillesse et les régimes de pension publics (RPC ou RRQ) ne seront pas suffisants pour couvrir les dépenses de base des ménages⁴⁵. Même en tenant compte des actifs immobiliers, des régimes de pension agréés et des régimes enregistrés de retraite, il restera un grand nombre de ménages incapables de subvenir à leurs besoins s'ils n'épargnent pas davantage au cours des prochaines années. À titre d'exemple, une personne seule ayant un revenu annuel de 40 000 \$ (le salaire industriel moyen en 2005) devrait épargner 14 % de son salaire brut chaque année afin de compléter les revenus provenant de la pension de vieillesse et du RPC ou de la RRQ pour être en mesure de couvrir ses frais de subsistance. Un ménage de deux personnes avec le même revenu annuel de 40 000 \$ devrait pour sa part économiser près de 30 % de son salaire brut chaque année.

Ces résultats reposent bien entendu sur une foule d'hypothèses, que ce soit en ce qui a trait au montant estimé des frais de subsistance ou aux taux d'intérêt et d'inflation à venir⁴⁶. Par ailleurs, plus les gens avancent en âge, plus ils ont les moyens d'épargner. Par conséquent, il est fort possible que les individus visés par l'étude, qui avaient 40 ans en 2005, épargnent davantage ultérieurement. Selon Statistique Canada, ce sont en effet les individus âgés de 45 à 64 ans qui épargnent le plus en vue de leur retraite. Il ne faut donc pas conclure de cette étude que les deux tiers des ménages auront de la difficulté à joindre les deux bouts lorsqu'ils seront retraités. Les auteurs voulaient surtout attirer l'attention sur le fait que les régimes de retraite publics (pension de vieillesse et RPC ou RRQ) ne seront pas suffisants pour assurer une retraite à l'abri de la pauvreté et qu'il est par conséquent nécessaire de compter sur d'autres actifs tels que les régimes de pension agréés, les actifs immobiliers (résidence principale) et l'épargne personnelle. Leur principale conclusion est que, pour s'assurer une retraite décente, plusieurs ménages devraient épargner davantage qu'ils ne le font.

⁴⁴ *Planning for Retirement: Are Canadians Saving Enough?*, Institut canadien des actuaires, 2007.

⁴⁵ Notons, en passant, qu'il est primordial de s'assurer que les régimes de retraite privés et publics sont suffisamment capitalisés afin que les travailleurs puissent compter sur ces revenus au moment de prendre leur retraite.

⁴⁶ Le montant des frais de subsistance a été établi à partir des dépenses effectuées pour la nourriture, le logement, les vêtements, le transport, les soins de santé, l'énergie et les impôts de 1998 à 2003, en estimant les tendances jusqu'en 2030. Les auteurs estiment qu'en 2003, une personne âgée vivant seule avait besoin d'un revenu avant impôt de 24 909 \$ pour subvenir à ses besoins, et un ménage de deux personnes âgées, de 43 717 \$.

D'autres constatations semblent appuyer la crainte que les ménages canadiens n'épargnent pas suffisamment. Le taux d'épargne personnelle est passé de 20 % au début des années 1980 à près de 4 % à la fin de 2010 alors que, parallèlement, le taux d'endettement des ménages augmentait de 89 % au début des années 1990 pour atteindre 149 % à la fin de 2010. Il est vrai que le taux d'épargne ne tient pas compte des gains en capital et que ceux-ci ont été importants au cours des dernières décennies. Selon un sondage commandé par le Mouvement Desjardins en 2008, les deux tiers des répondants considéreraient qu'ils économisaient suffisamment en vue de leur retraite, ce qui est rassurant⁴⁷. Ce qui l'est moins, c'est qu'un répondant sur trois est convaincu qu'il ne réussira jamais à économiser suffisamment pour prendre sa retraite.

Il semble donc y avoir lieu de s'inquiéter du fait que plusieurs ménages québécois risquent de se retrouver démunis à l'âge de la retraite. Un moyen de prévenir une telle éventualité consiste à **encourager l'épargne**. Toutefois, malgré toute la bonne volonté du monde, il peut s'avérer difficile d'épargner pour des ménages à faible revenu. L'étude de l'Association des actuaires, mentionnée ci-dessus, estime que le fait de demeurer au travail plus longtemps fait diminuer substantiellement la proportion du revenu à épargner en vue de la retraite. Pour ceux qui n'ont pas les moyens d'épargner suffisamment, le défi consisterait à les aider à **demeurer plus longtemps sur le marché du travail**.

Encourager l'épargne et prolonger la vie active des personnes âgées sont des objectifs qui trouvent leur sens dans un contexte où le nombre de travailleurs appelés à financer les régimes publics et privés de pension sera moins élevé. Par ailleurs, l'augmentation de l'espérance de vie devrait naturellement se traduire par la prolongation de la vie au travail de la plupart des individus au cours des prochaines années.

Mis à part le fait que la population des aînés va doubler à moyen terme, d'autres conséquences du changement démographique vont rendre la lutte contre la pauvreté plus difficile. En effet, sans action portée pour contrer le choc démographique, notre société risque de s'appauvrir. Par conséquent, moins de ressources seront disponibles pour venir en aide aux plus démunis.

Il serait faux de prétendre que plus la société est riche, moins il y a de pauvreté : tout dépend de la façon dont la richesse est répartie. Si la société s'est enrichie parce que les plus

⁴⁷ *Repenser la retraite*, Sondage 2008 sur la préparation des Canadiens à la vie après le travail, Desjardins Sécurité financière, 2008.

riches le sont davantage, non seulement le problème de la pauvreté est encore présent, mais les inégalités sociales se sont accentuées. Au Québec, entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 2000, les pauvres ont dans l'ensemble connu une certaine amélioration de leur situation, mais les inégalités ont augmenté, car les riches se sont enrichis davantage⁴⁸. Cela dit, il est bien évident que plus une société est riche, plus elle a les moyens de venir en aide aux plus pauvres. Il faut donc continuer à **créer de la richesse** et choisir les façons les plus équitables de **la redistribuer**, sous forme de transferts ou de mesures sociales, de manière à réduire les écarts de revenus.

Dans la section portant sur l'effet du choc démographique sur le marché du travail, l'importance d'augmenter le taux d'activité a été soulevée. Or, il est intéressant de constater qu'il est possible à ce propos de faire d'une pierre deux coups : l'intégration à la population active de ceux qui n'ont pas accès au marché du travail parce qu'ils proviennent de milieux socioéconomiquement faibles et le maintien au travail des individus plus âgés sont deux mesures de lutte contre la pauvreté qui se traduiraient par une augmentation du taux d'activité. De façon plus générale, ces défis consistent à favoriser **l'insertion dans le marché du travail** des individus qui n'y ont actuellement pas accès et la prolongation de la durée de vie active des travailleurs, un objectif déjà mentionné.

Enfin, parmi les enjeux soulevés pour améliorer la productivité afin d'éviter notre appauvrissement, celui de l'éducation prend une importance particulière dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités. En effet, la preuve n'est plus à faire que l'éducation est le meilleur moyen de prévenir la pauvreté. Par conséquent, la **lutte contre le décrochage scolaire** devient un enjeu primordial à cet effet.

Dans cette section, plusieurs enjeux et quelques pistes de solution visant à prévenir la pauvreté ou à la diminuer ont été identifiés :

- encourager l'épargne
- prolonger la durée de vie active des individus
- créer de la richesse
- redistribuer la richesse
 - transferts
 - mesures sociales

- lutter contre le décrochage scolaire
- favoriser l'insertion des individus dans le marché du travail

1.6. La protection de l'environnement

Si tous les défis présentés jusqu'à présent vont se trouver amplifiés par les changements démographiques en cours, ce n'est pas vraiment le cas de celui de la protection de l'environnement. Il est toutefois devenu impossible, au fil des ans, de ne pas prendre en compte les conséquences de nos décisions, que nous soyons citoyens, chefs d'entreprise ou membres du gouvernement, sur notre milieu de vie.

Au cours des dernières décennies, les scientifiques ont sondé l'air, l'eau et la terre pour présenter un bilan de santé de notre environnement. Ce bilan n'est pas reluisant, c'est le moins que l'on puisse dire. L'impact de l'activité humaine sur le climat et les éléments – réchauffement climatique et pollution de l'air et de l'eau – n'est plus à démontrer, et de plus en plus d'individus sont conscients de l'importance de réagir pour protéger l'environnement et, si possible, de réparer les dégâts.

Les effets négatifs du développement économique des pays industrialisés sur l'environnement ont rarement été pris en considération dans le passé. Il a fallu en arriver à une situation critique de détérioration de l'environnement et que des cris d'alarme s'élèvent d'un peu partout pour que l'on prenne conscience de l'urgence d'agir. Et encore, il reste beaucoup de scepticisme dans la population quand vient le temps de prendre des décisions dont les effets négatifs à long terme sur l'environnement surpassent les retombées positives. Il est difficile de renoncer à de la croissance économique en raison d'inconvénients potentiels souvent difficiles à estimer et qui, bien souvent, ne se manifesteront que dans plusieurs années.

Tout le problème est là : pour relever le défi de la sauvegarde de l'environnement, il faut avoir une vision de long terme, ce qui est rarement le propre des agents économiques, que ce soit les individus, les entreprises ou les gouvernements. En 2007, l'économiste britannique Nicholas Stern a mis en évidence la nécessité d'agir maintenant pour contrer les effets à long terme du réchauffement climatique⁴⁹. Selon ses estimations, réagir maintenant et avec force, en stabilisant le CO₂ à un niveau semblable à celui de 2006, coûterait environ 1 % du PIB mondial par année jusqu'en 2050, environ 20 fois moins cher que l'inaction. Les résultats de M. Stern ont été contestés, et l'économiste a lui-

⁴⁸ Pour une analyse plus approfondie de la question de la pauvreté au Québec, lire « Spécial Pauvreté », *Perspective*, Études économiques du Mouvement Desjardins, vol. 19, été 2009, www.desjardins.com/fr/a_propos/etudes_economiques/previsions/en_perspective/per0903.pdf.

⁴⁹ Nicholas Stern, *The Economics of Climate Change: The Stern Review*, janvier 2007, 600 p.

même reconnu qu'il avait peut-être sous-estimé les coûts de stabilisation du CO₂, mais un consensus semble tout de même atteint à travers le monde sur la nécessité d'agir rapidement, même si les pays ne s'entendent pas toujours sur les objectifs à atteindre et les façons d'y parvenir.

Le Québec, comme toutes les sociétés, a plusieurs défis à relever en matière de protection de l'environnement, et nous n'avons pas la prétention de proposer ici un programme détaillé de ce qui doit être fait dans les années à venir. Notre objectif est simplement de faire ressortir les enjeux économiques majeurs que la question environnementale soulève pour la province.

L'un des premiers enjeux consiste sans doute à **conscientiser la population**. Plus l'adhésion à la cause environnementale sera élevée, plus la lutte sera efficace. Il s'agit bel et bien d'un enjeu à caractère économique, dans la mesure où le coût de la conscientisation des citoyens se traduira par un changement durable, non seulement dans leurs habitudes, mais également dans leurs exigences envers les entreprises et les gouvernements et, par conséquent, par des économies substantielles en termes écologiques (réduction des gaz à effet de serre [GES], diminution de la production de déchets, protection des ressources naturelles, etc.). La conscientisation est un travail de longue haleine, qui passe par l'information et l'éducation.

Plus la conscientisation est effectuée tôt, moins elle est coûteuse et plus elle rapporte : ce sont souvent les enfants, sensibilisés dès l'école primaire aux questions environnementales, qui font la leçon en la matière. Changer des habitudes bien ancrées demande plus d'efforts. Par ailleurs, une partie de la population reste imperméable à l'information, pour une foule de raisons, et elle n'acceptera pas de modifier volontairement ses habitudes. Qui plus est, même les individus conscientisés ne sont pas toujours en mesure de prendre les meilleures décisions en la matière. Il est souvent impossible de déterminer lequel, entre deux produits de consommation, représente le meilleur choix sur le plan écologique, sans faire l'analyse complète du cycle de vie des produits, ce qui n'est pas à la portée de tous. Finalement, les entreprises n'ont pas toujours intérêt, dans un contexte concurrentiel, à prendre des décisions qui tiennent compte des coûts environnementaux, et cela, même si elles sont conscientes de leur existence.

L'information et l'éducation ne suffisent pas à assurer la protection de l'environnement. Il faut avoir recours à d'autres moyens, parfois coercitifs, sous forme de taxation ou de réglementation. Dans le cas des émissions de GES, par exemple, la nécessité d'établir des plafonds fait déjà l'objet d'un consensus mondial, même si certains pays ont des objectifs

de réduction moins ambitieux que d'autres. Pour atteindre ces objectifs, les gouvernements ne peuvent pas compter aveuglément sur les bonnes intentions des citoyens et des entreprises. Ils doivent mettre de l'avant des **mesures contraignantes**. Dans son plan d'action pour contrer les effets des changements climatiques, le gouvernement du Québec a dressé une liste de 20 mesures, dont plusieurs prennent la forme d'un resserrement de la réglementation⁵⁰. Une réforme du code de la construction, avec des exigences plus sévères en matière d'économie d'énergie, de nouvelles normes pour l'émission des GES des nouveaux véhicules automobiles, et l'imposition de limiteurs de vitesse aux camions en sont des exemples.

Parallèlement aux mesures contraignantes, le gouvernement peut avoir recours à des **incitatifs**, comme le rabais accordé à l'achat ou à la location d'un véhicule automobile électrique ou hybride, introduit dans le budget 2011-2012. Le gouvernement fédéral utilise ce genre d'incitatif pour encourager l'utilisation du transport en commun, en accordant un crédit d'impôt applicable à l'autobus, au métro, au tramway, au train régional et aux traversiers régionaux.

La **taxation** peut aussi s'avérer un moyen efficace de protéger l'environnement. Pour atteindre leurs objectifs de réduction des GES, certains pays ont imposé une taxe sur le carbone. La Suède, entre autres, a instauré une telle taxe en 1991. L'initiative a eu beaucoup de succès : ce pays a réduit de 9 % ses émissions de GES entre 1990 et 2006, alors même que sa production augmentait de 44 %. La taxe sur le carbone a incité les Suédois à changer leurs habitudes de consommation, et les producteurs à développer ou à adopter des technologies plus efficaces ou qui utilisent des énergies renouvelables. En 2007, le Québec a été le premier État en Amérique du Nord à imposer une taxe sur le carbone, sous forme de redevances perçues auprès des distributeurs de gaz naturel, de carburants et de combustibles qui émettent des GES. Cette « taxe verte », relativement modeste (0,80 ¢ le litre d'essence et 0,97 ¢ le litre de mazout), doit rapporter autour de 200 M\$ par année, et cet argent doit être utilisé pour financer le plan d'action de la province pour réduire les émissions de GES.

Protéger l'environnement, c'est aussi éviter le gaspillage de ressources. Au Québec, l'abondance de l'eau et sa gratuité encouragent le gaspillage. Il en va de même de l'hydroélectricité, une énergie bon marché et facilement disponible. Dans ces deux cas, une **tarification plus juste**, reflétant la vraie valeur de la ressource, s'imposerait. Le gouvernement ac-

⁵⁰ *Le Québec et les changements climatiques : un défi pour l'avenir*, Plan d'action 2006-2012, gouvernement du Québec, 2008.

tuel a d'ailleurs fait un pas dans la bonne direction à cet effet en annonçant dans le budget 2010-2011 une hausse du prix de l'électricité patrimoniale à compter de 2014.

La protection de l'environnement et la croissance économique ne s'opposent pas, bien au contraire. En mai 2010, des entreprises forestières membres de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) et des groupes environnementaux ont signé une entente sur la forêt boréale canadienne⁵¹. En vertu de cette entente, « les membres de l'APFC souscrivent aux normes environnementales les plus élevées en matière d'aménagement forestier et de conservation et les organismes environnementaux s'engagent à offrir une reconnaissance internationale et un appui aux efforts des membres de l'APFC ». Ce genre d'entente montre qu'il est possible de respecter à la fois les intérêts économiques des entreprises et les préoccupations des écologistes pour le bien-être de tous.

En résumé, la protection de l'environnement s'avère un défi incontournable dans une optique de développement durable qui consiste à « répondre à nos besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs⁵² ». Tous les agents économiques doivent dorénavant prendre en considération les coûts liés à la pollution et au gaspillage des ressources dans les décisions de production et de consommation. Cela passe par la conscientisation des citoyens, effectuée par le truchement de l'éducation et la diffusion de l'information, mais aussi par des mesures incitatives ou contraignantes comme la réglementation et la taxation.

La question environnementale pourrait soulever un autre enjeu pour le Québec, celui de saisir les **opportunités** qu'elle suscite. Le développement de nouvelles technologies de fabrication propre, l'agriculture biologique, la recherche de l'efficacité énergétique et le recyclage, par exemple, sont autant de domaines dans lesquels les entreprises québécoises pourraient développer de l'expertise. Pour ce faire, il faut encourager les entreprises à innover dans le secteur de l'environnement et favoriser le développement des entreprises qui produisent des biens ou des services destinés à la protection de l'environnement, comme les entreprises de gestion des déchets ou de récupération et les firmes de conseil en environnement.

Voici donc les enjeux et quelques pistes de solution que soulève la question environnementale :

- conscientiser
 - éduquer
 - informer
- contraindre ou inciter
 - réglementer
 - taxer ou accorder des crédits d'impôt
 - imposer une tarification plus juste
- profiter des opportunités

1.7. Sommaire des défis et des enjeux

Le diagramme à la page 37 illustre le fruit des réflexions de la première partie du document : les principaux défis auxquels le Québec doit faire face et les enjeux qu'ils soulèvent. Les cases rouges indiquent les défis à relever : l'assainissement des finances publiques, l'amélioration de la productivité, le développement régional, la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté. Le choc démographique est mis à part, parce qu'il s'agit d'un élément sur lequel nous avons peu de prise, contrairement aux autres. On le constate, les enjeux, identifiés par les cases pastel, sont nombreux et interreliés. Ils ne sont pas nouveaux; en fait, ce sont pour la plupart des défis perpétuels.

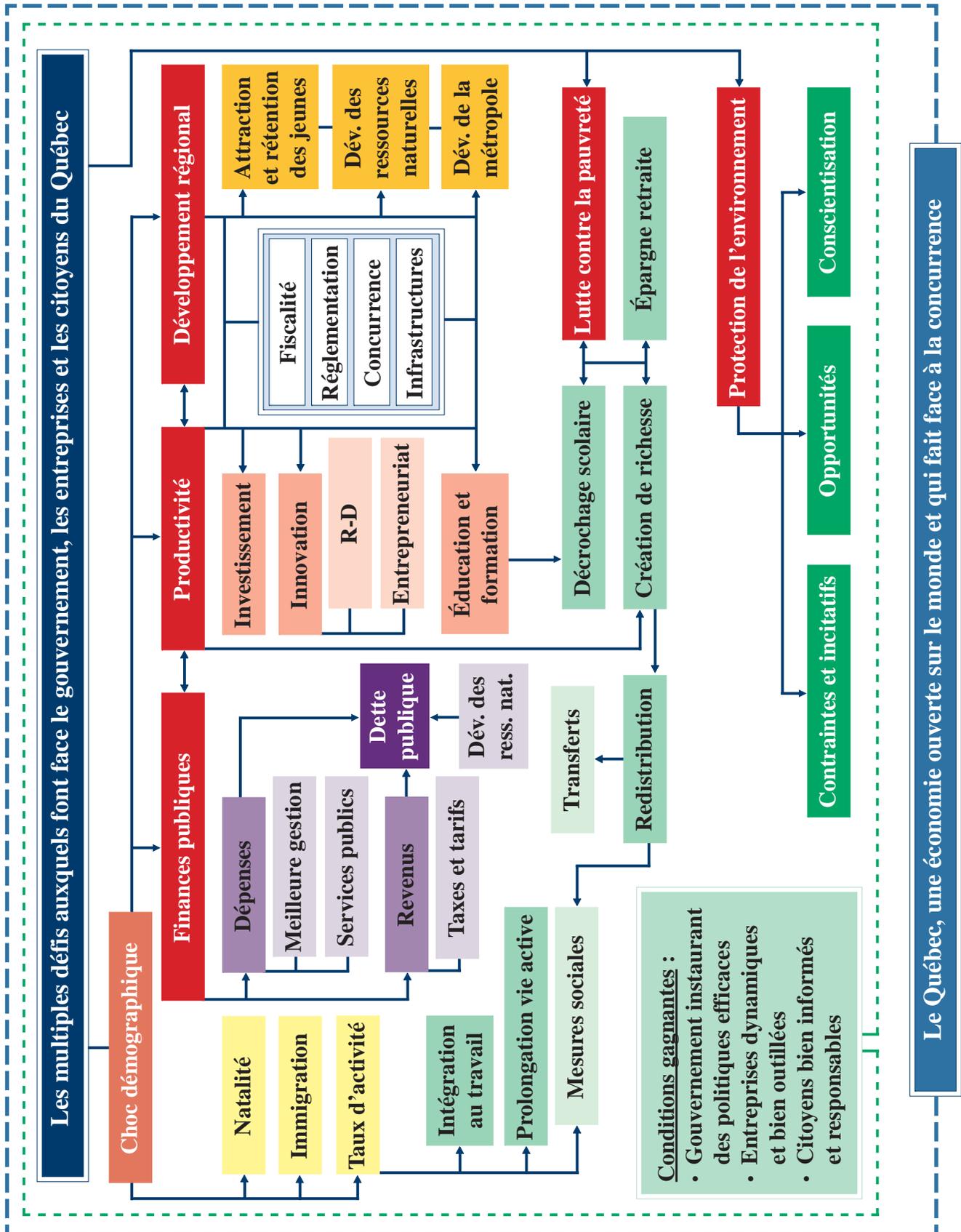
C'est dans le contexte d'une économie ouverte sur le monde que le Québec doit relever tous ces défis. Avec l'émergence de plusieurs pays au cours des dernières décennies, notamment la Chine, l'Inde et le Brésil, sans compter les *Next Eleven*, la concurrence étrangère s'est beaucoup intensifiée⁵³. Le Québec l'a senti encore davantage dans les années 2000, alors que le dollar canadien s'appréciait par rapport à la devise américaine, faisant disparaître l'avantage concurrentiel d'une monnaie faible. Par ailleurs, au fur et à mesure qu'ils se développent, les pays émergents offrent de nouvelles opportunités d'affaires aux entreprises d'ici.

Que ce soit pour affronter la concurrence mondiale ou profiter des nouveaux marchés qui s'offrent à lui, le Québec devra améliorer sa productivité en investissant plus, en innovant, en encourageant l'entrepreneuriat, en rehaussant le niveau de scolarité de ses habitants, etc. Ces enjeux prennent encore plus d'importance dans une économie aussi ouverte que la nôtre, parce qu'ils impliquent des objectifs très ambitieux, à la hauteur de ceux de nos concurrents internationaux. Les prochaines sections explorent des pistes de solution susceptibles de permettre la réalisation de chacun des grands défis identifiés.

⁵¹ ententesurlaforetborealecanadienne.com.

⁵² Définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le Rapport Brundtland intitulé « Notre avenir à tous ».

⁵³ Les *Next Eleven* sont le Bangladesh, la Corée du Sud, l'Égypte, l'Indonésie, l'Iran, le Mexique, le Nigéria, le Pakistan, les Philippines, la Turquie et le Viêt Nam. Ils sont susceptibles, d'après la banque d'investissement Goldman Sachs, de faire partie des plus grandes économies mondiales au cours du XXI^e siècle.



Source : Desjardins, Études économiques

2. DES MOYENS POUR RELEVER LES DÉFIS

2.1. Contrer l'effet du choc démographique sur le bassin de main-d'œuvre

2.1.1. Natalité

Est-ce possible d'influencer le taux de fécondité à la hausse et si oui, comment? Un document de recherche publié par le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille en 2004 porte sur cette question⁵⁴. Pour être en mesure d'établir des politiques qui vont encourager les couples à avoir des enfants, il faut d'abord savoir ce qui les empêche de fonder une famille. Les raisons sont multiples. Certaines sont d'ordre financier, mais plusieurs sont liées aux valeurs des individus et à l'attitude de la société envers la famille et les enfants. L'un des premiers obstacles rencontrés par les jeunes adultes qui veulent fonder une famille est sans aucun doute la difficulté d'obtenir un emploi stable, mais la conciliation travail-famille est également un élément majeur, surtout dans la décision des couples d'avoir plus d'un enfant.

Dans une société moderne comme le Québec, où, en général, les deux membres du couple travaillent, une politique de natalité revêt plutôt la forme d'une politique familiale. La littérature distingue quatre types de mesures constituant une politique favorable à la famille et, par conséquent, à la natalité : 1) des mesures relatives à l'emploi et au travail, puisque l'emploi est une condition de base à la fondation d'une famille; 2) des mesures de conciliation travail-famille, telles que des congés de maternité et de paternité, des services de garde d'enfants, gratuits ou subventionnés, des horaires de travail souples et des congés de courte durée permettant aux salariés de s'acquitter de leurs obligations familiales; 3) des mesures de compensation financière pour le coût de l'enfant, pour des questions d'équité horizontale et de soutien à l'investissement dans l'avenir de la société; 4) des mesures d'accompagnement, pour sensibiliser les milieux de travail à la condition travail-famille et encourager la société à adopter une attitude positive envers les enfants et la parentalité⁵⁵.

En ce qui concerne les mesures de conciliation travail-famille, le Québec a fait beaucoup d'efforts au cours des

dernières années avec l'allongement du congé de maternité et l'introduction du congé de paternité, de même qu'avec la mise sur pied des centres de la petite enfance (CPE), un système de garderies subventionnées.

Il existe aussi des mesures de compensation financière pour le coût d'un enfant. Le gouvernement du Québec verse en effet une aide financière aux familles ayant des enfants à charge de moins de 18 ans. Le montant versé varie en fonction du revenu familial, du nombre d'enfants à charge, de la situation conjugale (avec ou sans conjoint) et du nombre d'enfants en garde partagée.

La hausse du taux de fécondité au cours des dernières années semble indiquer que la politique familiale québécoise a du succès, bien qu'il soit trop tôt pour confirmer la relation de cause à effet. Dans le contexte budgétaire actuel et compte tenu du fait que la hausse du taux de fécondité n'empêchera pas à elle seule la population active de diminuer dans les prochaines années, les efforts pourraient être concentrés sur les autres mesures de politique familiale, moins coûteuses, mais également efficaces, telles que les mesures d'accompagnement. Par ailleurs, puisque l'obtention d'un emploi stable constitue une condition essentielle à la fondation d'une famille, favoriser l'accès des jeunes adultes au travail s'avérerait un moyen efficace de faire augmenter le taux de fécondité.

2.1.2. Immigration

Au chapitre de l'immigration, des efforts doivent être faits non seulement pour augmenter le solde migratoire international, mais pour limiter l'émigration des Québécois vers les autres provinces canadiennes. Le solde migratoire international du Québec est positif, il avoisine les 40 000 personnes par année. Il est cependant bien inférieur à celui de l'Ontario qui tourne autour de 100 000 personnes, ce qui permet à la province voisine de nous distancer de plus en plus sur le plan démographique. Par ailleurs, la migration interprovinciale est défavorable au Québec : en moyenne, sur la période 2004-2008, 9 300 personnes ont quitté la Belle Province chaque année pour s'installer dans une autre province canadienne.

Le meilleur moyen de retenir les immigrants est de les intégrer au marché du travail. En 2008, la situation des immigrants sur le marché du travail québécois était beaucoup moins bonne que celle des personnes nées au Canada, que

⁵⁴ *Natalité et interventions publiques*, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, gouvernement du Québec, 2004. Note : ce ministère a été remplacé par celui de l'Emploi et de la Solidarité sociale et celui de la Famille et des Aînés.

⁵⁵ Ibid, p. 43.

Tableau 1
Les immigrants peinent à intégrer le marché du travail

	Taux d'activité			Taux d'emploi			Taux de chômage		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Population totale (15 ans et plus)	65,5	65,7	65,7	60,2	61,0	60,9	8,0	7,2	7,2
Immigrants	62,1	61,5	62,2	54,2	55,1	55,3	12,7	10,5	11,1
Population native	66,1	66,5	66,3	61,2	62,0	61,9	7,3	6,7	6,6

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, compilation spéciale du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, novembre 2009

ce soit en termes de taux d'activité (62,2 % contre 66,3 %), de taux d'emploi (55,3 % contre 61,9 %) ou de taux de chômage (11,1 % contre 6,6 %) (tableau 1). Les données indiquent que l'intégration au marché du travail est un lent processus : le taux de chômage des immigrants arrivés il y a cinq ans ou moins est de 17,4 %, contre 11,6 % chez ceux arrivés il y a cinq à dix ans et 7,6 % chez les immigrants établis au Québec depuis plus de dix ans. Mais selon le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, mis à part la durée de résidence, « la connaissance du français, la reconnaissance des acquis ou la discrimination pourraient constituer des éléments d'explications supplémentaires, puisque les démarches nécessaires à l'apprentissage du français et à la reconnaissance des acquis, notamment, tendent à retarder l'entrée sur le marché du travail ou la capacité à se trouver un emploi ⁵⁶ ». Pourtant, une étude récente sur l'intégration des immigrants au marché du travail montre qu'à la suite des modifications aux règles d'immigration au Québec, introduites depuis le milieu des années 1990, les nouveaux immigrants sont plus scolarisés, font partie de la tranche d'âge la plus active sur le marché du travail et maîtrisent mieux le français ⁵⁷. Malgré tout, ils ont plus de difficulté à s'intégrer au marché du travail que les immigrants des autres provinces canadiennes.

Le gouvernement du Québec a créé un programme afin de pallier le problème du manque d'expérience des immigrants sur le marché du travail québécois. Le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) encourage les petites et moyennes entreprises (PME) à embaucher des immigrants ou des personnes issues des minorités visibles afin de leur procurer une première expérience de travail.

Pour augmenter le solde migratoire, il ne suffit pas d'ouvrir davantage la porte aux immigrants, il faut les retenir au

Québec en favorisant leur intégration au marché du travail. Pour ce faire, en plus de leur donner la possibilité d'acquies de l'expérience de travail en sol québécois, grâce à des stages en entreprise, par exemple, il faudrait valoriser leur expérience de travail dans leur pays d'origine, reconnaître leurs titres de compétence, et les appuyer davantage dans l'apprentissage du français.

2.1.3. Le taux d'activité

L'augmentation du taux de fécondité et la hausse du solde migratoire sont des solutions à moyen et long terme. À court terme, ils ne pourraient pas empêcher le bassin de main-d'œuvre de diminuer. Le véritable défi consiste plutôt à intégrer une part grandissante de la population sur le marché du travail, c'est-à-dire à hausser le taux d'activité.

La réduction de l'offre de main-d'œuvre qui résultera du choc démographique aura probablement pour effet de faciliter l'intégration au marché du travail des individus qui en sont exclus. La rareté de la main-d'œuvre devrait en effet inciter les employeurs à être plus ouverts à leur égard.

L'intégration des immigrants au marché du travail n'aura pas seulement pour effet de les inciter à demeurer au Québec, il aura aussi comme résultat de faire augmenter le taux d'activité. Mais les immigrants ne sont pas les seuls à avoir de la difficulté à s'intégrer au marché du travail. Conscient des effets que le changement démographique aura sur la population active, le gouvernement du Québec a planifié une série de mesures visant à rehausser le taux d'activité grâce à l'intégration au marché du travail de populations cibles : les immigrants, les personnes handicapées, les prestataires de programmes d'assistance sociale disponibles au travail et les jeunes décrocheurs ⁵⁸. Les mesures du *Pacte pour l'emploi* comprennent des incitatifs à l'embauche pour les entreprises (subventions salariales, crédits d'impôt pour stage en milieu de travail), des incitatifs à l'emploi (primes au travail, allocations d'aide à l'emploi pour ceux qui participent aux pro-

⁵⁶ « Les immigrants et le marché du travail québécois en 2008 », Direction de la recherche et de l'analyse prospective, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Québec, 2009, p. 4.

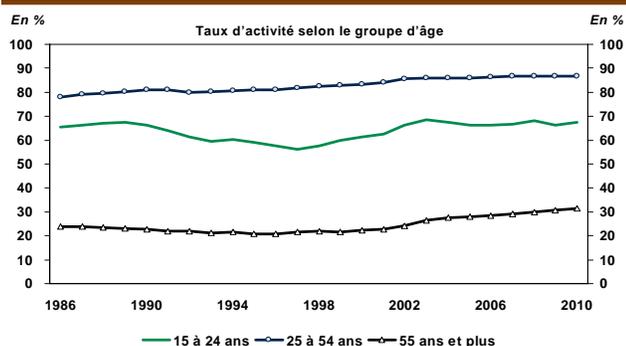
⁵⁷ Brahim Boudarbat et Maude Boulet, *Immigration au Québec : Politiques et intégration au marché du travail*, CIRANO, avril 2010.

⁵⁸ *Le pacte pour l'emploi : le Québec de toutes ses forces*, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, gouvernement du Québec, 2008.

grammes de formation de la main-d'œuvre), de la formation basée sur le développement ou la mise à jour des compétences et des mesures pour soutenir l'insertion dans le marché du travail des prestataires d'aide sociale, pour faciliter la poursuite des études et l'accès aux professions. Le gouvernement a également élargi l'accessibilité au PRIIME.

Une autre façon de hausser le taux d'activité consiste à encourager les individus à rester au travail plus longtemps. Au cours des années 2000, le taux d'activité des personnes âgées de 55 ans et plus a graduellement augmenté au Québec, passant de 22,5 % en 2001 à 30,7 % en 2009⁵⁹ (graphique 7). Cette année-là, 28,4 % de la population de 55 ans et plus avaient un emploi, un taux inégalé en plus de trois décennies. Ce sommet a pu être atteint en grande partie grâce à l'arrivée des membres de la génération du baby-boom dans ce groupe d'âge. Cependant, même s'il a augmenté, le taux d'activité des personnes de 55 ans et plus au Québec demeure inférieur à la moyenne canadienne qui se situait à 34 % en 2009.

Graphique 7 – Le taux d'activité des 55 ans et plus progresse



Sources : Institut de la statistique du Québec et Desjardins, Études économiques

Actuellement, l'âge auquel les travailleurs obtiennent une prestation de retraite du Régime de rentes du Québec (RRQ) et la pension de la Sécurité de la vieillesse versée par le gouvernement fédéral est de 65 ans. Il est toutefois possible d'obtenir la rente de retraite de la RRQ dès l'âge de 60 ans, si les prestations sont réduites. De la même façon, plusieurs régimes de pension privés permettent aux cotisants qui atteignent 60 ans de prendre une retraite anticipée à prestations réduites. La possibilité de prendre une retraite anticipée, offerte par la RRQ et les régimes de pension privés, et les mesures incitatives à la retraite anticipée proposées par les gouvernements dans le but de réduire leurs effectifs au cours

des années 1990 ont entraîné la chute de l'âge médian de la retraite au Canada. Il est passé de 65 ans au milieu des années 1980 à 61 ans en 1997 et il fluctue autour de ce niveau depuis ce temps. Au Québec, l'âge moyen à la retraite se situait à 60 ans en 2008.

Les mesures d'incitation à la retraite anticipée ont été mises de l'avant lorsque la demande de travail était abondante. Elles permettaient souvent d'éviter les mises à pied et de limiter le chômage. Au lieu de pousser les gens à prendre une retraite anticipée, il faut maintenant les inciter à rester actifs plus longtemps. Il existe des moyens pour ce faire. Dans un article publié dans l'*Observateur* de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Willi Leibfritz en mentionne quelques-uns⁶⁰. Plusieurs pays (Allemagne, Australie, États-Unis, Finlande, Islande, Italie, Norvège, Pays-Bas et Suède) ont décidé de relever progressivement l'âge normal du départ à la retraite et de revoir les systèmes de pension pour que le niveau de la pension soit abaissé en conséquence en cas de départ anticipé à la retraite. L'Allemagne a même abaissé directement le niveau des pensions, alors que la France et la Hongrie ont allongé la durée de la période de cotisation exigée pour obtenir la pleine pension. Récemment, la France a adopté la loi prévoyant le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans pour l'ensemble des assurés, à raison de quatre mois par an à compter du 1^{er} juillet 2011. De plus, l'âge de la retraite à taux plein passera de 65 à 67 ans, à raison de quatre mois supplémentaires par an entre le 1^{er} juillet 2016 et 2023⁶¹.

La question de la longévité des individus et de l'opportunité qu'elle représente pour contrer l'effet négatif du vieillissement de la population du Québec a fait l'objet d'une étude mettant en valeur le concept de « vieillissement actif » selon lequel les personnes âgées seraient pleinement impliquées dans la société et qu'elles contribueraient à son développement à titre de participant et de bénéficiaire⁶². Les auteurs sont d'avis que le gouvernement devrait se doter au plus tôt d'une politique du vieillissement actif, en instaurant des conditions adaptées aux capacités et aux aspirations des travailleurs plus âgés qui les inciteraient à demeurer au travail plus longtemps, telles que des régimes de pension permettant une retraite progressive, par exemple.

⁶⁰ Willi Leibfritz, « Retarder l'âge de la retraite », *Observateur* de l'OCDE, 2002, N° 234.

⁶¹ « La réforme des retraites », *La documentation française*, Direction de l'information légale et administrative, juin 2010, www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/retraites/index.shtml.

⁶² Claude Castonguay et Mathieu Laberge, *La longévité : une richesse*, CIRANO, janvier 2010.

⁵⁹ « Portrait des principaux indicateurs du marché du travail 2001-2009 », *Annuaire québécois des statistiques du travail*, Institut de la Statistique du Québec (ISQ), 2010, vol. 6, N° 1.

Avant tout, il faut éviter de pénaliser ceux qui veulent continuer à travailler. Le gouvernement fédéral a récemment proposé de modifier les lois sur le travail de façon à interdire aux employeurs sous réglementation fédérale d'imposer un âge de retraite obligatoire à leurs employés, sauf si la nature de leur travail l'exige. Les modifications à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et à la Loi sur le régime de rentes du Québec que le gouvernement du Québec a apportées en 2008 vont dans ce sens. Ainsi, les gens de 60 ans et plus peuvent rester sur le marché du travail tout en recevant leur rente de retraite et parfois même en la bonifiant. En outre, pour encourager les travailleurs de 55 ans et plus à prolonger leur vie active, la loi permet de réduire leurs heures de travail tout en continuant à cotiser au Régime comme si leur salaire n'avait pas subi de réduction. Ainsi, le montant de leur future rente de retraite ne sera pas diminué.

Il n'est pas encore question de retarder l'âge officiel de la retraite, mais en réalité cette approche est tout à fait compatible avec l'allongement de l'espérance de vie. L'espérance de vie à l'âge moyen effectif de départ à la retraite est d'environ 18 à 20 ans, soit une espérance de vie d'environ un tiers plus élevée par rapport à ce qu'elle était il y a 30 ans, et l'on s'attend à ce qu'elle augmente encore, ce qui n'est pas sans conséquence sur le coût des régimes. Ce serait donc normal que l'âge du départ à la retraite et les revenus de pension reflètent l'allongement de l'espérance de vie.

Dans son plus récent budget, le gouvernement a annoncé l'augmentation du taux de cotisation au RRQ à partir de 2012 de 0,15 % par année pendant six ans. Cette mesure vise à assurer la pérennité du régime devant l'allongement de l'espérance de vie, la diminution de l'âge moyen du départ à la retraite et les faibles rendements réalisés par le régime au cours des dernières années. Par ailleurs, quelques mesures ont été mises en place afin d'inciter les individus à retarder leur départ à la retraite : une plus grande bonification des prestations lorsque la retraite est demandée après 65 ans et une réduction plus importante lorsqu'elle est prise avant cet âge, de même qu'un crédit d'impôt sur le revenu de travail d'un particulier âgé de plus de 65 ans⁶³.

Avec le vieillissement de la population et la rareté de la main-d'œuvre qui s'ensuivra, les travailleurs âgés de plus de 55 ans seront sans doute recherchés, ce qui les incitera naturellement à demeurer actifs plus longtemps. Plusieurs entreprises ont déjà réalisé le potentiel que ces travailleurs repré-

sentaient pour elles, compte tenu de leur expérience et de leur motivation, et elles ne se font pas prier pour les recruter et les embaucher. Des entreprises offrent même à certains de leurs employés retraités de demeurer à leur emploi. Évidemment, cette opportunité n'est offerte qu'aux employés les plus performants. Ainsi, tout en résolvant un problème de rareté de la main-d'œuvre, l'entreprise peut maintenir, voire augmenter sa productivité.

Cela dit, rares sont les travailleurs âgés qui ont la chance de se voir offrir de continuer à travailler pour la firme dont ils sont retraités. En réalité, plusieurs des travailleurs de ce groupe d'âge éprouvent de la difficulté à se trouver un emploi, les entreprises ayant des préjugés à leur égard. Leur capacité d'apprentissage et leur flexibilité sont mises en doute et les employeurs redoutent leurs éventuels problèmes de santé. Dans ce cas, en plus de travailler à faire tomber ces préjugés, des mesures pour améliorer leur employabilité et pour inciter les firmes à les embaucher s'avèrent nécessaires.

Des mesures d'intégration au marché du travail, comme celles qui sont mises de l'avant dans le Pacte pour l'emploi, devraient contribuer à hausser le taux d'activité au Québec au cours des prochaines années. La prolongation de la participation des individus au marché du travail devrait également être encouragée. À ce chapitre, la modification des lois sur les régimes de retraite, permettant aux travailleurs âgés de percevoir leur retraite tout en demeurant sur le marché du travail, est une excellente initiative. Il faut également déployer des efforts pour inciter les entreprises à embaucher les personnes de 55 ans et plus, que ce soit par l'amélioration de leur employabilité, des incitatifs financiers ou simplement une campagne d'information visant à faire tomber les préjugés à leur égard.

2.2. Amélioration de la productivité

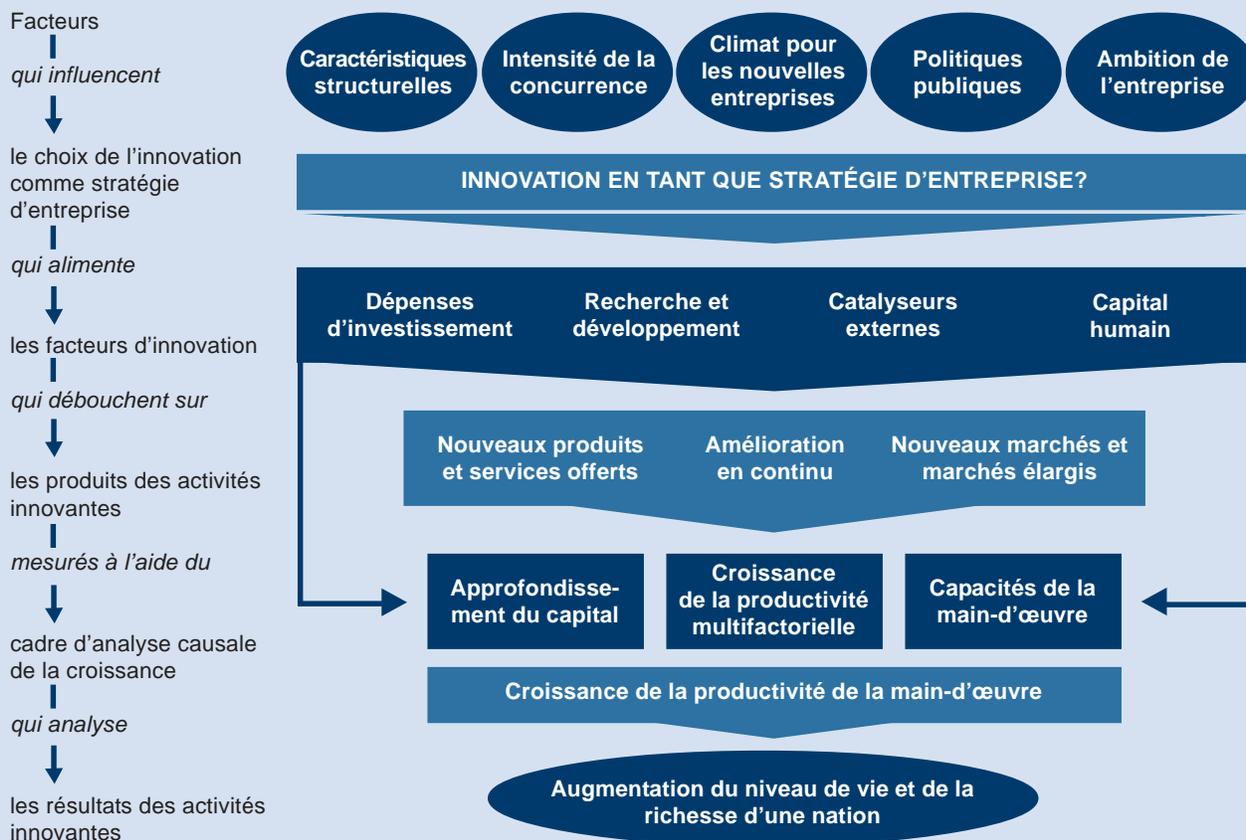
Nous avons vu dans la première partie de ce travail que la productivité multifactorielle dépendait de la qualité du capital humain et du capital physique ainsi que de l'innovation. En premier lieu, nous allons aborder la question de l'innovation, elle-même étroitement liée à la qualité du capital humain et physique.

2.2.1. Favoriser l'innovation

Parmi les divers facteurs qui influencent la productivité multifactorielle, l'innovation s'avère la plus déterminante, car elle constitue l'élément qui permet à l'économie d'augmenter la production de biens et de services à partir de quantités de ressources fixes. Le Conseil des académies canadiennes rapporte que, selon les analyses de Statistique Canada et de l'OCDE, l'infériorité de la croissance de la production canadienne par heure travaillée au cours des 20 dernières années serait principalement due à la faiblesse

⁶³ François Dupuis, Yves St-Maurice et Benoit P. Durocher, « Discours sur le budget du Québec », *Budget Express*, Études économiques du Mouvement Desjardins, 17 mars 2011, www.desjardins.com/fr/a_propos/etudes_economiques/budgets/discours_budget_provincial/eebq1103.pdf.

Plan logique du processus d'innovation dans les entreprises



Sources : Conseil des académies canadiennes et Desjardins, Études économiques

de la productivité multifactorielle plutôt qu'aux déficiences de la main-d'œuvre ou à l'insuffisance de l'investissement en capital, bien que les investissements des entreprises dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) soient particulièrement faibles et que le manque d'investissements dans l'équipement et les logiciels de pointe puisse également freiner la croissance de la productivité multifactorielle⁶⁴.

La faiblesse de la productivité multifactorielle refléterait surtout le faible niveau d'innovation au sein des entreprises canadiennes. Or, ce sont les stratégies d'entreprise qui alimenteraient les comportements innovants, de sorte que

pour expliquer la performance du Canada sur le plan de l'innovation, il faut comprendre les facteurs qui influencent les choix stratégiques des entreprises canadiennes. Le schéma ci-dessus illustre le plan logique du processus d'innovation dans les entreprises. Il permet de mieux cerner toutes les relations et surtout l'ensemble de la chaîne de facteurs qui influencent le degré d'innovation des entreprises ainsi que leur effet sur les composantes de la productivité.

Cinq facteurs influencent le choix de la stratégie d'innovation des firmes : les caractéristiques structurelles du secteur d'activité (la composition sectorielle de l'économie, le contrôle étranger et la taille des entreprises), l'intensité de la concurrence, le climat pour les nouvelles entreprises (capital de risque et acquisition d'aptitudes commerciales, transfert de technologie, pôles), l'ambition des entrepreneurs (talent en entrepreneuriat, appétit pour le risque, envie de croître et

⁶⁴ *Innovation et stratégies d'entreprise : pourquoi le Canada n'est pas à la hauteur*, Rapport du comité d'experts sur l'innovation dans les entreprises, Conseil des académies canadiennes, 2009.

tendance à innover) et les politiques publiques (les conditions macroéconomiques globales, les échanges internationaux, la formation, la réglementation, la fiscalité et les programmes de soutien direct des gouvernements à l'innovation).

Lorsque, en fonction de tous ces facteurs, la firme aura choisi sa stratégie d'innovation, elle réunira les ressources dont elle a besoin en machinerie et matériel (dépenses d'investissement), en programmes de recherche et en développement (R-D), en services d'experts-conseils et fournisseurs externes (canalisateurs externes) et en capital humain (p. ex., équipe de travailleurs hautement qualifiés). Selon le Conseil des académies canadiennes : « Si les entreprises canadiennes accusent du retard sur le plan de l'innovation, les raisons de ce retard sont principalement une combinaison des principaux facteurs décrits ci-dessus ⁶⁵. »

Bien que le mandat du Conseil des académies canadiennes était d'abord et avant tout d'offrir un diagnostic de la faible performance du Canada en matière d'innovation, le comité d'experts a tout de même fourni quelques recommandations aux décideurs publics sur la façon de favoriser l'innovation des entreprises :

- Encourager les investissements dans la machinerie et le matériel, de façon générale, et dans les TIC en particulier (mais adopter ces mesures d'encouragement uniquement après être parvenu à une compréhension approfondie des raisons pour lesquelles le Canada a été relativement lent, jusqu'à présent, dans l'adoption des TIC).
- Renforcer les stimulants qui amènent les entreprises à adopter des stratégies axées sur l'innovation, en les exposant plus encore à la concurrence et en les encourageant à axer davantage leurs activités sur l'exportation, en particulier dans le domaine des biens et des services, qui se situent « en aval » dans la chaîne de valeur et qui, à ce titre, sont plus près des utilisateurs.
- Améliorer le climat pour les nouvelles entreprises de façon à ce que les possibilités découlant de l'excellence de la recherche dans les universités canadiennes se traduisent par la viabilité des entreprises du pays et la possibilité pour elles de croître, sachant qu'il est primordial de leur permettre d'avoir accès à un meilleur financement dès les premières étapes et de leur offrir le mentorat de personnes expérimentées.
- Soutenir les domaines dans lesquels le Canada se démarque et démontre un certain potentiel, à l'aide

de stratégies ciblées, cohérentes et axées sur des secteurs spécifiques, comme cela fut le cas, dans le passé, au sein de l'industrie automobile, aérospatiale et des TIC, par exemple ⁶⁶.

Dans l'ensemble, ces recommandations sont sans doute également appropriées pour le Québec. Le Groupe de travail sur l'investissement des entreprises a lui aussi souligné l'importance pour le Québec d'investir davantage en machinerie et en matériel, et plus particulièrement en TIC, et il a formulé des recommandations dont certaines sont assez similaires dans leur esprit à celles du Conseil des académies canadiennes. Par exemple, il suggère au gouvernement de soumettre plus fermement toutes les entreprises à la discipline de la concurrence, ce qui s'inscrit parfaitement dans la logique de la deuxième des recommandations du Conseil mentionnées ci-dessus ⁶⁷.

Le fait qu'un environnement concurrentiel soit l'un des plus importants moteurs de l'innovation est d'ailleurs confirmé par les résultats de l'*Enquête sur les petits exécutants de R-D*, de Statistique Canada. Selon cette enquête, la raison la plus souvent avancée par les entreprises québécoises pour ne pas avoir effectué de R-D chaque année où elles étaient actives était qu'elles n'en ressentaient pas le besoin. À l'opposé, 69 % des entreprises ont indiqué que « mieux se positionner face aux compétiteurs » était leur principale motivation pour effectuer de la R-D ⁶⁸.

En se basant sur le plan logique du processus d'innovation développé par le Conseil des académies canadiennes, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a identifié une série d'enjeux que le Québec devrait relever pour favoriser l'innovation et il a établi des objectifs précis à cet effet ⁶⁹. Ces objectifs visent essentiellement à améliorer le rendement de l'investissement en R-D : augmenter la commercialisation des innovations des entreprises, assurer une plus grande utilisation des résultats de nos recherches, stimuler la recherche industrielle et susciter une plus grande collaboration entre les PME et les organismes d'intermédiation. Il s'agit d'un objectif pertinent, le Québec ayant du mal à obtenir des résultats concrets en matière d'innovation.

⁶⁶ Ibid. p. 243.

⁶⁷ Jean Boivin, Andrée Corriveau et Pierre Fortin, op. cit. note 22, p. 25 (p. 171).

⁶⁸ *Compendium d'indicateurs de l'activité scientifique et technologique au Québec*, op. cit. note 28, p. 27 (p. 197).

⁶⁹ *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013 : mobiliser, innover, prospérer*, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, gouvernement du Québec, 2010, p. 28.

⁶⁵ Ibid. p. 97.

En ce qui a trait à l'investissement en R-D, le Québec fait bien grâce aux importantes sommes investies dans les secteurs pharmaceutique et aérospatial. En 2006, les dépenses totales de R-D *intra-muros* du Québec dans le secteur des produits pharmaceutiques et des médicaments s'élevaient à 9 % des dépenses de R-D *intra-muros* totales, et celles du secteur des produits aérospatiaux et des pièces à 14 %⁷⁰. En revanche, la R-D est faible dans d'autres secteurs. C'est le cas, par exemple, dans le secteur du commerce de gros et dans celui du transport et de l'entreposage, où les dépenses en R-D ne représentent respectivement que 5 % et 1 % des dépenses *intra-muros* totales de la province. Or, une étude du Centre sur la productivité et la prospérité a montré que le Québec accusait un important déficit de croissance de productivité dans ces secteurs par rapport à l'Ontario et au reste du Canada entre 1984 et 2005⁷¹. *Il y aurait donc lieu d'accroître la diversification sectorielle des investissements en R-D.*

Le gouvernement du Québec accorde de l'aide fiscale aux entreprises pour la R-D, principalement sous forme de crédit d'impôt remboursable accordé en fonction du coût de la main-d'œuvre liée aux activités de R-D. En se basant sur l'*Enquête sur l'innovation* de Statistique Canada et les fichiers administratifs sur les crédits d'impôt de R-D de Revenu Québec, l'ISQ a analysé la relation entre l'aide fiscale à la R-D et le taux d'innovation des entreprises⁷². L'étude montre que les entreprises qui reçoivent de l'aide fiscale innovent davantage que celles qui n'en reçoivent pas. Le taux d'innovation des entreprises qui bénéficient d'une aide fiscale est de 83 % comparativement à un taux de 45 % chez les autres. En outre, les entreprises qui reçoivent beaucoup d'aide fiscale par rapport à leurs revenus innovent davantage que celles qui en reçoivent peu. Enfin, le taux d'innovation croît avec la récurrence de l'aide fiscale : les firmes qui reçoivent de l'aide de façon *ad hoc* innovent dans une proportion de 69 %, contre 93 % pour celles qui en reçoivent sur une base permanente. *Cette étude montre que le programme d'aide fiscale à la R-D porte fruit et qu'il vaut la peine d'être maintenu.*

⁷⁰ *Compendium d'indicateurs de l'activité scientifique et technologique au Québec*, op. cit. note 28, p. 27 (tableau 2.2.17, p. 208).

⁷¹ La croissance de la productivité du travail dans l'industrie du commerce de gros est significativement plus faible au Québec (21,8 %) qu'en Ontario (126,3 %) ou au Canada (84,4 %). Par ailleurs, la croissance dans le secteur du transport et de l'entreposage est également plus faible au Québec (4,6 %) qu'en Ontario (23,6 %) et au Canada (19,5 %). *Productivité et prospérité au Québec : bilan 1981-2008*, Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal, 2009, p. 31.

⁷² *Les mesures d'aide fiscale à la R-D et l'innovation des entreprises au Québec*, Science, technologie et innovation, Institut de la statistique du Québec, 2010.

2.2.2. Stimuler l'investissement en capital

Si, au chapitre de l'investissement en R-D, le Québec fait tout de même relativement bien, il en va autrement en ce qui concerne l'investissement en capital, notamment en machinerie et matériel. Le ratio de l'investissement en machinerie et matériel au PIB de la province a en effet été systématiquement inférieur à la moyenne canadienne depuis le début des années 1990, mis à part en 2000 où il a été à peu près le même. Or, ce même ratio a été constamment plus faible au Canada qu'aux États-Unis au cours de cette période, et de beaucoup, de sorte que le Québec est en situation très déficitaire en ce qui concerne l'investissement en capital productif par rapport à son principal partenaire commercial. L'écart entre le Canada et les États-Unis est essentiellement dû aux investissements en TIC, soit les principaux investissements à la source de la croissance de la productivité dans les dernières décennies.

Pour savoir comment encourager les entreprises québécoises à investir davantage, il faudrait d'abord comprendre les raisons pour lesquelles elles investissent peu. Dans son rapport, le Conseil des académies canadiennes mentionne une étude du Centre d'étude des niveaux de vie (CENV) selon laquelle les différences entre les structures industrielles des deux pays expliqueraient 20 % de l'écart entre le Canada et les États-Unis dans les investissements en TIC. La part des industries faisant une utilisation intensive des TIC serait plus faible au Canada qu'aux États-Unis. Le Canada aurait une proportion plus élevée de PME, lesquelles auraient tendance à moins investir dans les TIC. L'étude du CENV ne parvient toutefois pas à expliquer la majeure partie de l'écart et elle ne peut qu'émettre des hypothèses. Par exemple, la différence pourrait s'expliquer par l'attitude des gestionnaires envers l'utilisation des TIC, elle-même liée au niveau d'éducation supérieur des gestionnaires américains par rapport à leurs homologues canadiens, ou au niveau de concurrence moins élevé au Canada qu'aux États-Unis.

Au Québec, les membres du groupe de travail sur l'investissement des entreprises ont réfléchi à la question en partant du principe que deux facteurs influencent les décisions d'investissement en capital des entreprises : le rendement de l'investissement et son coût. L'entreprise va investir si elle prévoit qu'elle en retirera un rendement supérieur à son coût. Le groupe a ensuite identifié les facteurs susceptibles d'exercer des effets sur le rendement et ceux qui en ont sur les coûts pour finalement formuler une vingtaine de recommandations. Les seules recommandations à avoir un effet direct sur l'investissement sont celles qui concernent la fiscalité comme, par exemple, l'élimination de la taxe sur le capital et l'abaissement du taux général d'imposition des sociétés. Les autres recommandations, si elles étaient appliquées, auraient des effets indirects sur la productivité en fonction

du contexte réglementaire et de l'amélioration de la qualité du capital humain ⁷³.

Les entrepreneurs québécois ne sont pas les seuls à investir au Québec. Une partie des investissements en bâtiments et en machines et matériel est faite par des étrangers. Les investissements sous contrôle étranger représentaient 12 % de l'investissement total au Québec en 2009, et 34 % si l'on considère seulement le secteur privé non résidentiel ⁷⁴. Plusieurs études montrent que l'investissement direct étranger (IDE) a des effets positifs sur la productivité des pays récipiendaires grâce au transfert des compétences et de la technologie qu'il entraîne ainsi qu'à l'augmentation de la concurrence et à l'accès à de nouveaux marchés qu'il procure ⁷⁵. Or, le Canada est parmi les pays de l'OCDE où les restrictions à l'IDE sont les plus importantes. Le Centre sur la productivité et la prospérité considère que ces restrictions sont d'autant plus néfastes pour le Canada qu'elles sont particulièrement sévères dans l'industrie des télécommunications, un secteur clé en matière de productivité pour l'ensemble des entreprises canadiennes. Le Canada a l'intention de réduire les restrictions à l'IDE, mais le Centre considère que seule l'abolition des restrictions à la participation étrangère permettrait au Canada de maximiser ses gains de productivité ⁷⁶.

Le Québec n'est pas la province qui attire le plus les investissements étrangers. En 2009, 35 % de ces investissements ont été effectués en Ontario, 29 % en Alberta et seulement 15 % au Québec (graphique 8). Si l'investissement étranger est aussi important en Alberta, c'est parce qu'il y est concentré dans le secteur de l'extraction minière, de pétrole et de gaz. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de son importance dans cette province. Cependant, on peut se demander pourquoi il y a un aussi grand écart entre l'Ontario et le Québec. L'économie ontarienne n'est pas tout à fait deux fois plus importante que celle du Québec, mais l'investissement étranger y est plus du double ⁷⁷. Compte tenu de ses répercussions sur la productivité, la question mérite d'être étudiée. La province aurait tout intérêt à stimuler ce type d'investissements et elle devrait élaborer une stratégie en conséquence.

⁷³ Jean Boivin, Andrée Corriveau et Pierre Fortin, op. cit. note 22, p. 25 (p. 167-174).

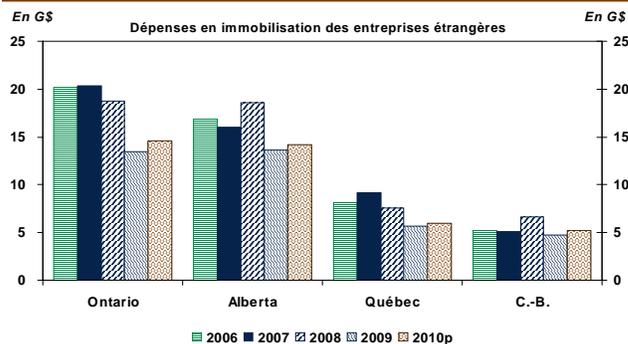
⁷⁴ « Investissements sous contrôle étranger », *Bulletin FLASH, Perspectives 2009*, ISQ, 2009.

⁷⁵ *Ouverture aux investissements directs étrangers et productivité au Canada*, Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal, 2010.

⁷⁶ Ibid, p. 74.

⁷⁷ Le PIB réel ontarien est 90 % plus élevé que celui du Québec, et l'investissement direct étranger y est 140 % plus important qu'au Québec (données de 2009).

Graphique 8 – Dépenses en immobilisation des entreprises sous contrôle étranger pour certaines provinces



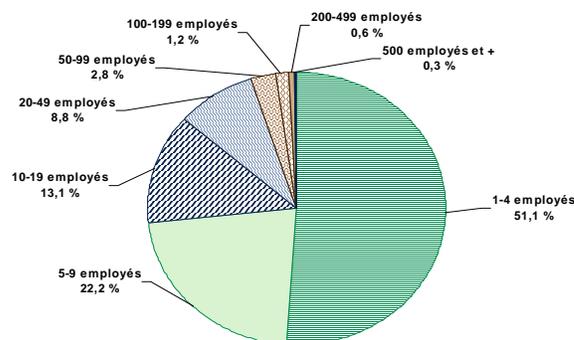
p : prévisions
Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec et Desjardins, Études économiques

En 2008, le gouvernement du Québec a mis en place des mesures fiscales qui devraient stimuler l'investissement : il a aboli la taxe sur le capital pour le secteur manufacturier et a annoncé qu'elle sera abolie pour tous les autres secteurs à la fin de 2010; il a mis en place un crédit d'impôt à l'investissement pour le matériel de fabrication et de transformation; et il a introduit un crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques. Ces deux crédits d'impôt sont toutefois temporaires : ils s'appliquent sur les investissements qui seront effectués avant la fin de 2015. Le groupe de travail sur l'investissement des entreprises suggérait plutôt d'abaisser le taux d'imposition des sociétés.

2.2.3. Encourager l'entrepreneuriat

Au Québec, comme dans plusieurs autres régions du Canada, la structure économique est essentiellement fondée sur la PME. En 2007, plus de 99 % des entreprises québécoises comptaient moins de 200 employés ⁷⁸ (graphique 9). Depuis le début des années 2000, cependant, le nombre de PME a

Graphique 9 – Taille des entreprises selon le nombre d'employés (établissements employeurs)



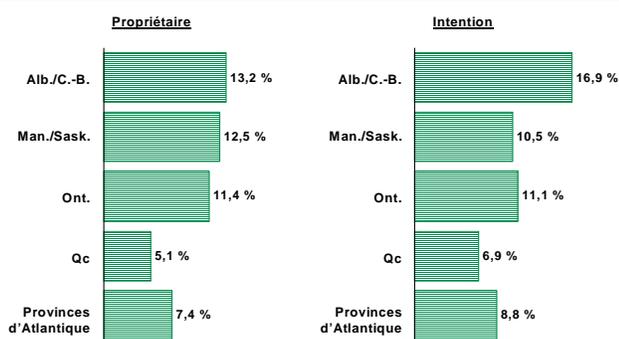
Source : Statistique Canada, registre des entreprises, juin 2009

⁷⁸ Joëlle Noreau et Chantal Routhier, « Spécial PME », *Perspective*, Études économiques du Mouvement Desjardins, vol. 18, printemps 2008, www.desjardins.com/fr/a_propos/etudes_economiques/previsions/en_perspective/per_0802.pdf.

graduellement diminué, pour plusieurs raisons : le vieillissement de la population, l'apparition des géants américains du commerce de détail, l'appréciation rapide du dollar canadien et l'intensification de la concurrence des pays émergents.

Au Québec, la culture entrepreneuriale est moins développée que dans le reste du Canada. Selon le plus récent sondage de la Fondation de l'entrepreneurship, la province est la région canadienne qui compte le moins de propriétaires d'entreprise en proportion de sa population, soit 5 % seulement comparativement à 7 % dans les provinces de l'Atlantique, 11 % en Ontario et 13 % dans les Prairies et en Colombie-Britannique⁷⁹. C'est également celle où les intentions de devenir propriétaire d'entreprise sont les plus faibles (graphique 10).

Graphique 10 – Portrait entrepreneurial canadien 2010



Source : Banque de développement du Canada, juin 2010

Il existe des hypothèses concernant les facteurs qui pourraient freiner les ardeurs entrepreneuriales au Québec, notamment la lourdeur de la réglementation à laquelle sont soumises les PME, et la fiscalité. Selon un indice construit par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) pour évaluer la compétitivité des régimes fiscaux provinciaux, celui du Québec serait le pire pour les PME au classement général⁸⁰. Par ailleurs, malgré une certaine amélioration depuis 2005, le coût de la réglementation au Québec, en pourcentage du PIB, reste parmi les plus élevés au pays⁸¹. Toute autre amélioration de ce côté sera la bienvenue.

⁷⁹ *Portrait entrepreneurial canadien 2010*, Fondation de l'entrepreneurship, Banque de développement du Canada, juin 2010.

⁸⁰ Andreea Bourgeois, Marvin Cruz, Plamen Petkov et Danielle Smith, *Fiscalité : à la recherche de l'excellence. Classement des provinces en matière de création d'un climat fiscal favorable à la réussite des PME*, Programme d'études fiscales de la FCEI, Rapport 2, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, avril 2009.

⁸¹ Audrey Azoulay, *Regard sur les entrepreneurs québécois : enjeux et perspectives sur la croissance des PME*, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, mai 2010.

En plus de la réglementation et de la fiscalité, il existe une foule d'autres obstacles à la création d'entreprise tels que la difficulté à trouver du financement et le manque d'expertise ou de soutien. Récemment, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a lancé un processus de consultation dans le but de l'aider à élaborer une stratégie visant à développer davantage la culture entrepreneuriale au Québec⁸². Il s'agit d'une excellente initiative, car encourager l'entrepreneuriat, c'est stimuler la concurrence, l'une des conditions nécessaires à l'innovation et à la productivité.

2.2.4. Améliorer la qualité du capital humain

Il existe essentiellement deux façons d'améliorer la qualité du capital humain : la formation de la main-d'œuvre et l'éducation. La présente section se concentre sur la formation, alors que la question de l'éducation sera traitée à la section suivante.

Jusqu'au milieu des années 1990, la participation des Québécois à la formation des travailleurs était faible, comparativement à la moyenne canadienne. C'est ce qui a amené le gouvernement provincial à créer la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre qui oblige les entreprises à accorder au minimum 1 % de leur masse salariale à la formation de leurs employés. Selon une étude réalisée sur l'évolution de la formation des travailleurs entre 1997 et 2002, le Québec a effectué un important rattrapage : la participation à la formation formelle globale a été trois fois plus importante au Québec qu'au Canada au cours de cette période, permettant à la province de rejoindre la moyenne nationale. La formation formelle liée à l'emploi a pour sa part augmenté de 57 % au Québec contre 25 % au Canada, mais le taux de participation demeurait encore inférieur à celui de la moyenne canadienne en 2002, soit 22 % au Québec contre 25 % au Canada⁸³.

Les auteurs de l'étude n'ont pas pu établir avec certitude un lien de cause à effet entre l'introduction de la loi sur la for-

⁸² *Vers une stratégie de l'entrepreneuriat*, Guide de discussion, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, gouvernement du Québec, 2010.

⁸³ La formation formelle fait référence à la participation à des activités structurées qui peuvent être suivies dans le cadre scolaire ou tout autre cadre « organisé ». Elle inclut également, dans la présente enquête, la formation « non formelle » qui se définit comme une formation structurée réalisée habituellement en dehors du système d'enseignement et ne conduisant pas à un diplôme. Les colloques, ateliers ou séminaires sont ainsi considérés comme de la formation non formelle. La formation formelle liée à l'emploi fait référence à la participation à des activités structurées reliées à un emploi courant ou futur. Ces activités peuvent avoir été suivies dans le cadre de l'entreprise (formation offerte ou soutenue par l'employeur) ou à l'initiative de l'individu. Mireille Lévesque, Pierre Doray et Bayero Diallo, op. cit. note 24, p. 26 (p. 10).

mation de la main-d'œuvre et l'augmentation du taux de participation des Québécois à la formation formelle. Cependant, étant donné qu'aucune des variables liées à la participation à la formation, telles que le niveau d'éducation des travailleurs, la taille des entreprises et le milieu de travail (public ou privé), ne pouvait expliquer les écarts de croissance entre les taux de participation du Québec et du Canada, ils ont conclu que l'introduction de la loi devait expliquer, au moins en partie, le rattrapage observé.

En 2004, le gouvernement a relevé le niveau de la masse salariale annuelle à partir duquel la loi s'appliquait, le faisant passer de 250 000 \$ à 1 M\$⁸⁴. Du coup, le nombre d'entreprises devant se conformer à cette loi a baissé de 70 %⁸⁵. Or, d'après les auteurs de l'évaluation de la « loi du 1 % » réalisée en 2005, les entreprises dont la masse salariale annuelle est inférieure à 1 M\$ sont celles qui ont les plus grands défis à relever quant à la formation de leurs employés⁸⁶. Cependant, une étude de la FCEI, basée sur un sondage réalisé auprès de ses membres, révèle que l'investissement des PME en formation serait sous-estimé du fait que la formation privilégiée par ces entreprises est plutôt de type informel⁸⁷. De fait, les coûts de la formation informelle sont plus difficiles à estimer que ceux de la formation formelle et ils ne sont pas toujours reconnus dans le cadre de la loi sur la formation.

La question de la formation dans les PME est au nombre des thèmes prioritaires de recherche retenus par le comité d'orientation de l'Observatoire compétences-emplois sur la formation continue et le développement des compétences (OCE), créé en mars 2010 par le Centre interdisciplinaire de recherche/développement sur l'éducation permanente (CIRDEP) et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), qui en assurent le financement, et dont la mission est de « soutenir la réflexion, la prise de décision et l'action des partenaires des réseaux de l'emploi et de la formation continue ». La recherche portera plus précisément sur « les pratiques particulières des PME en matière de for-

mation continue dans les autres pays et provinces et les politiques en appui à ces pratiques⁸⁸ ».

La « loi du 1 % » est une façon contraignante d'amener les entreprises à investir en formation. Étant donné que la formation en entreprise peut être rentable non seulement pour les entreprises qui ont investi, mais également pour celles qui pourraient éventuellement embaucher les travailleurs mieux formés, ces externalités positives peuvent justifier, jusqu'à un certain point, l'approche contraignante. Il existe toutefois des moyens incitatifs plutôt que coercitifs d'encourager l'investissement en formation, tels que les crédits d'impôt pour stage de formation en milieu de travail et des programmes de subventions. Ce sont des solutions alternatives à considérer pour inciter les petites et moyennes entreprises, à qui la loi ne s'applique pas, à investir dans la formation de leurs employés.

Un rapport de recherche sur la formation de la main-d'œuvre dans une perspective de développement régional a identifié des avenues qui pourraient mieux répondre aux besoins des entreprises des régions périphériques en matière de formation de la main-d'œuvre, comme des mesures qui visent les métiers, qui allègent les coûts de formation des PME, qui améliorent la rétention de la main-d'œuvre pour les PME qui gravitent autour de la grande entreprise ou qui réduisent les frais entourant l'embauche de stagiaires⁸⁹. Il y a là des voies à explorer pour inciter les PME à investir en formation. La FCEI favorise aussi la création d'un crédit d'impôt à la formation adapté à la PME, qui reconnaîtrait la formation informelle au même titre que la formation formelle et qui serait facile à administrer.

Par ailleurs, pour convaincre les employeurs de la nécessité d'investir dans la formation de leurs travailleurs, il faudrait leur prouver que la formation est rentable. Or, le lien entre la formation des travailleurs et la productivité des entreprises est difficile à établir empiriquement. Cela tient à la difficulté de définir tant les coûts liés à la formation que les mesures de rendement. Une étude fondée sur l'*Enquête sur les milieux de travail et les employés (EMTE)* de Statistique Canada de 1999 à 2005 a été réalisée par l'Institut national de la recherche scientifique / Urbanisation Culture Société (INRS-UCS)⁹⁰. L'objectif principal de l'étude consistait à évaluer le rendement de la formation au sein des entreprises

⁸⁴ La loi était entrée en vigueur de façon progressive : en janvier 1996, le seuil avait été fixé à 1 M\$, abaissé l'année suivante à 500 000 \$ et en janvier 1998 à 250 000 \$. Il est demeuré à ce niveau jusqu'en janvier 2004, après quoi il a été haussé à 1 M\$.

⁸⁵ Paul Bélanger, « La loi du 1 % sur la formation de la main-d'œuvre – Une avenue réaliste qui n'hypothèque pas l'avenir », article paru dans le quotidien *Le Devoir* du 12 novembre 2003.

⁸⁶ *L'évaluation de la loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (loi du 1 %) : Rapport de la deuxième enquête auprès des employeurs assujettis à la loi*, ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, gouvernement du Québec, 2005, p. 11.

⁸⁷ Audrey Azoulay, Aneliése Debus, Bradley George, Dan Kelly, Louis-Martin Parent, Plamen Petkov et Heather Tilley, *Les pôles de formation du Canada : les PME investissent 18 milliards de dollars dans la main-d'œuvre du pays*, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2009.

⁸⁸ www.cirdep.uqam.ca/observatoire.html.

⁸⁹ Jean Charest et Martine Poulain, *La formation de la main-d'œuvre dans une perspective de développement économique régional*, Rapport de recherche, École des relations industrielles, Université de Montréal, 2007.

⁹⁰ Amélie Bernier, *Évaluation du rendement de la formation au sein des entreprises : une comparaison entre le Québec et l'Ontario*, Institut national de la recherche scientifique / Urbanisation Culture Société (INRS-UCS), 2009.

québécoises et ontariennes, dans une perspective comparative. D'après les résultats de l'analyse empirique, l'investissement en formation au Québec aurait un impact sur la productivité des entreprises, qui prend de la force avec le temps pour culminer après trois ans. En revanche, avec le même modèle, l'auteure de l'étude n'est pas parvenue à démontrer qu'il existe un effet statistiquement significatif de la formation sur la productivité des entreprises en Ontario, résultat probablement dû, selon elle, aux limites de son modèle. Cela dit, même s'il est difficile de montrer empiriquement que la formation des travailleurs entraîne une augmentation de la productivité des entreprises, personne ne doute que ce soit effectivement le cas.

Depuis l'introduction de la loi sur la formation de la main-d'œuvre en 1995, beaucoup de progrès a été accompli au Québec en ce qui concerne la formation en entreprise. Ce n'est pas seulement que le taux de participation ait augmenté substantiellement, mais aussi qu'il semble y avoir une prise de conscience, tant au niveau du gouvernement, qu'à celui des entreprises et des individus, de l'importance de la formation continue. Et il est fort probable que le vieillissement de la population, en raison de la rareté des ressources humaines qu'il entraînera, rendra la formation des travailleurs de plus en plus intéressante pour les entreprises. Les données de 2008 sur la formation formelle liée à l'emploi montrent cependant que le Québec accuse encore du retard en ce qui a trait au taux de participation par rapport à la moyenne canadienne. Il y a donc encore des efforts à fournir à cet égard.

En plus de maintenir la loi sur la formation de la main-d'œuvre, qui s'intitule depuis juin 2007 « Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre », il faut trouver le moyen d'inciter davantage les PME qui ne sont pas obligées de se soumettre à la loi à investir dans la formation de leurs travailleurs. À cet effet, l'initiative de l'Observatoire compétences-emplois, qui a choisi en priorité d'étudier les pratiques des PME en matière de formation ailleurs au pays et dans le monde, paraît excellente. Les recommandations de la FCEI à ce sujet, notamment la reconnaissance de la formation informelle et la création d'un crédit d'impôt adapté à la PME, devraient être prises en considération.

2.3. Augmentation du niveau d'éducation des Québécois

La corrélation entre le niveau d'éducation d'une population et son niveau de vie n'est plus à démontrer. Non seulement des individus plus éduqués sont-ils souvent plus innovateurs et plus productifs et donc plus créateurs de richesse, ce sont généralement des personnes en meilleure santé, mieux informées, plus conscientes des problèmes environnementaux et sociaux, possédant un meilleur esprit critique, plus ouver-

tes aux autres et plus cultivées. L'éducation est une richesse en soi, qui profite autant à l'individu, en termes de revenus et de qualité de vie, qu'à la société à laquelle il appartient. En conséquence, rehausser le niveau d'éducation de sa population est au cœur des grands défis du Québec.

Les principales lacunes du Québec en matière d'éducation se situent sur le plan du décrochage scolaire et du taux de diplomation universitaire. Aux niveaux collégial, professionnel et technique, la performance est relativement bonne : en 2007, le Québec avait le pourcentage le plus élevé de titulaires d'un diplôme d'études collégiales ou professionnelles, soit 34 % comparativement à 29 % en Ontario et 31 % au Canada⁹¹. Et il faut continuer à valoriser ce niveau d'éducation, car les besoins en techniciens et en gens de métier sont importants, surtout dans le cas des techniciens, comme le montre le taux de chômage des diplômés peu de temps après la fin de leurs études, qui est passé de 6,0 % en 2004 à seulement 3,6 % en 2008⁹².

Le pourcentage de jeunes Québécois qui ne parviennent pas à obtenir leur diplôme d'études secondaires avant l'âge de 20 ans se situe aux alentours de 30 % depuis plus de 20 ans⁹³ (tableau 2 à la page 50). Le problème est plus grave chez les garçons que chez les filles. En 2007, par exemple, 28 % des jeunes de moins de 20 ans n'avaient pas de diplôme d'études secondaires, la proportion étant de 34 % chez les garçons et de 21 % chez les filles. Pour sa part, le taux de diplomation universitaire a beaucoup augmenté au fil du temps, mais le Québec accusait encore du retard en 2008 par rapport à la province voisine : 22 % des adultes âgés de 25 à 64 ans détenaient un diplôme universitaire au Québec, contre 29 % en Ontario, et chez les jeunes âgés de 25 à 34 ans, le pourcentage était de 27 % au Québec contre 34 % en Ontario⁹⁴.

2.3.1. Contre le décrochage scolaire

Il y a quelques années, Jacques Ménard, actuellement président du conseil d'administration de BMO Marchés des capitaux et de BMO Nesbitt Burns, a pris l'initiative de former un groupe de travail dans le but de réfléchir à la problématique du décrochage scolaire au Québec et de proposer des solutions. Le groupe de travail était composé de divers intervenants issus des secteurs privé et public, dont plusieurs

⁹¹ *Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société*, Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2008-2010, Conseil supérieur de l'éducation, gouvernement du Québec, 2010, p. 40.

⁹² *Indicateurs de l'éducation - Édition 2009*, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, gouvernement du Québec, 2009, p. 135.

⁹³ *Ibid.*, p. 112.

⁹⁴ *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale*, Statistique Canada, N° 81-604-X au catalogue, 2010.

Tableau 2
Taux d'obtention d'un diplôme du secondaire selon le sexe

En %	1975-1976	1985-1986	1995-1996	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Ensemble	57,0	79,2	88,3	85,5	86,2	87,3
. Adultes de 20 ans ou plus	3,4	6,8	14,7	15,5	16,8	15,1
. Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes	53,5	72,4	73,6	70,0	69,4	72,2
Sexe masculin	51,2	73,1	81,8	78,6	80,8	81,8
. Adultes de 20 ans ou plus	3,0	6,0	14,6	15,6	16,9	15,8
. Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes	48,2	67,1	67,3	63,0	63,9	66,0
Sexe féminin	63,1	85,6	95,2	92,7	91,8	93,1
. Adultes de 20 ans ou plus	4,0	7,6	14,9	15,4	16,7	14,4
. Jeunes ou moins de 20 ans chez les adultes	59,1	78,0	80,3	77,4	75,1	78,7

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2009

experts dans le domaine de la persévérance scolaire. Ses travaux se sont appuyés sur la recherche documentée de même que sur les activités de lutte contre le décrochage réalisées ailleurs dans le monde. Le Québec n'est en effet pas la seule société à éprouver des problèmes en ce qui a trait à la persévérance scolaire chez ses jeunes.

Le tableau 3 à la page 51 résume les actions proposées par le groupe de travail pour contrer le décrochage scolaire⁹⁵. La plupart des initiatives s'adressent aux parents et aux enfants issus de milieux défavorisés, et plusieurs d'entre elles visent les enfants en bas âge. De fait, le décrochage scolaire n'est pas nécessairement le résultat du système d'enseignement, il relève bien souvent de la famille et du milieu socioéconomique dans lequel celle-ci évolue. On essaie trop souvent de résoudre le décrochage scolaire en intervenant au niveau secondaire, alors que le problème se situe davantage au niveau de la petite enfance et de l'école primaire et que les mesures prises à ces étapes ont de meilleures chances de succès.

Le groupe de travail estime que les bénéfices résultant d'une augmentation du taux de diplomation à plus de 80 % d'ici 2020 dépasseraient largement les coûts associés aux actions qu'il propose pour y parvenir. Selon les estimations de l'économiste Pierre Fortin, membre du groupe, un décrocheur coûte extrêmement cher à la société si l'on considère le manque à gagner en termes de taxes de vente et d'impôts sur le revenu et les dépenses sociales généralement consacrées à un décrocheur durant sa vie. Et cela ne tient

pas compte des autres coûts en termes de santé, de productivité, de participation à la vie démocratique, etc.

Parmi les actions proposées, le groupe de travail recommande l'intervention du secteur privé pour une meilleure conciliation études-travail. De nos jours, plusieurs jeunes travaillent à temps partiel lorsqu'ils sont aux études. Or, selon les résultats d'une recherche fondée sur des données canadiennes, le nombre d'heures travaillées pendant les études serait positivement corrélé avec la décision de décrocher⁹⁶. En d'autres mots, plus l'étudiant travaille, plus la probabilité qu'il décroche augmenterait. Cependant, travailler moins de 15 heures par semaine aurait peu d'effet sur la probabilité que l'étudiant abandonne ses études.

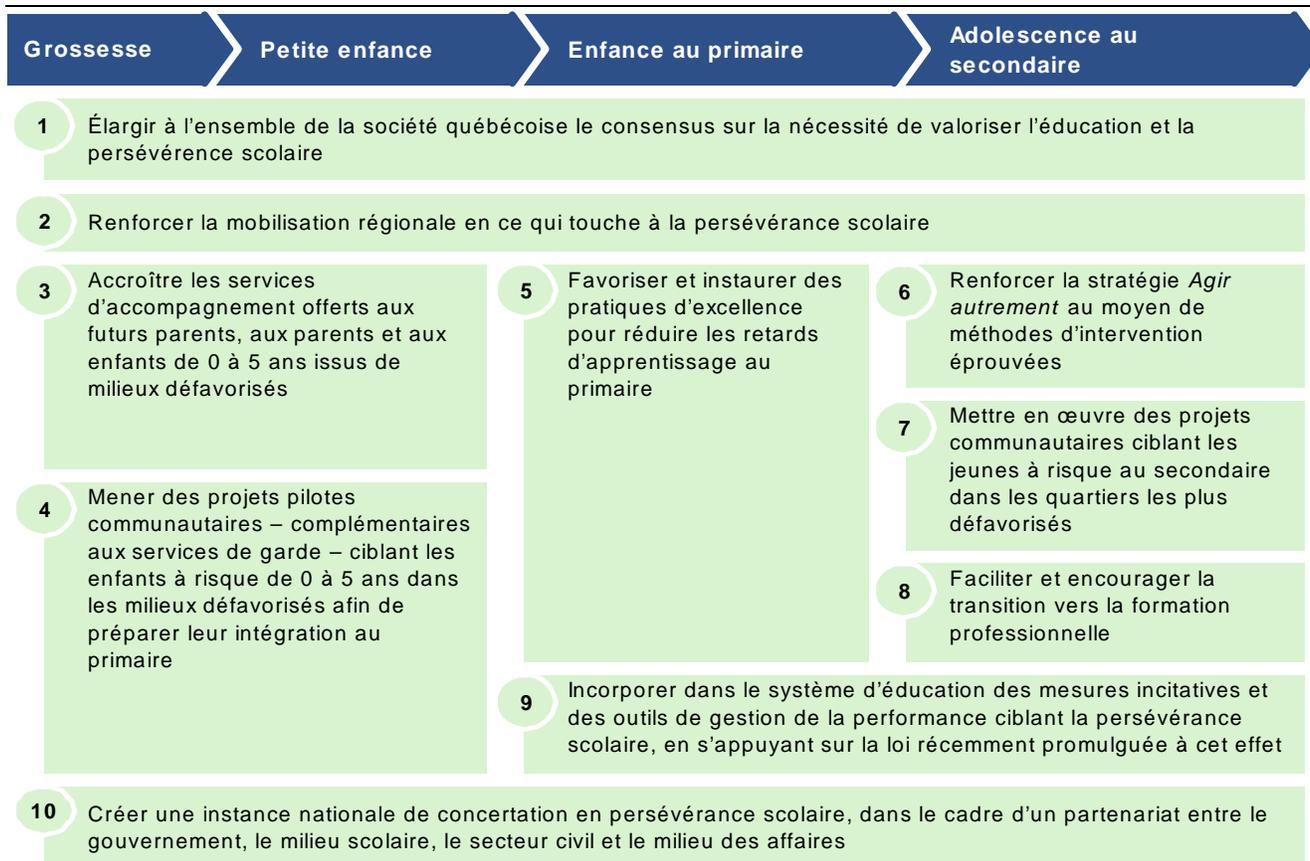
Selon cette même étude, l'âge légal d'accès au marché du travail et le niveau du salaire minimum pourraient également avoir des impacts sur la décision d'un étudiant d'abandonner ses études. En conséquence, les auteurs concluaient que des mesures telles que la fixation d'un salaire minimum plus faible pour les adolescents et l'accroissement de l'âge légal de l'abandon scolaire pourraient diminuer le décrochage.

La lutte contre le décrochage scolaire est un travail de longue haleine qui aura des effets à long terme sur la croissance économique, mais dont le résultat principal sera surtout de réduire la pauvreté. C'est pourquoi il faut y consacrer toutes les ressources nécessaires et qu'elle doit résulter des efforts de tous les membres de la société – citoyens, entreprises et gouvernements.

⁹⁵ *Savoir pour pouvoir : entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire*, Rapport du Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec, p. 33.

⁹⁶ Marcel Dagenais, Claude Montmarquette et Nathalie Viennot-Briot, « Dropout, School Performance and Working while in School », *The Review of Economics and Statistics*, 2007, vol. 89, N° 4, p. 752-760.

Tableau 3 – Dix actions pour porter à plus de 80 % le taux de diplomation avant l'âge de 20 ans d'ici 2020



Sources : Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec; McKinsey & Compagnie

2.3.2. Relever le taux de diplomation universitaire

Pour innover, augmenter la productivité et être à la hauteur de la compétition internationale dans le contexte d'une économie axée sur le savoir, il faut disposer d'individus bénéficiant d'une éducation supérieure. Le Québec a de plus en plus de diplômés universitaires : parmi les finissants de 2007, 32 % avaient obtenu un baccalauréat contre moins de la moitié, 15 %, en 1976⁹⁷ (tableau 4 à la page 52). Il s'agit d'un énorme progrès, mais cela pourrait être encore mieux. La question se pose : comment inciter les Québécois à poursuivre des études universitaires?

Il n'est pas évident de répondre à cette question. Pour amener les étudiants jusqu'à l'université, il faut d'abord qu'ils décident de poursuivre des études postsecondaires. Le projet *Transitions* du Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST) s'intéresse à deux aspects

majeurs de l'enseignement postsecondaire, à savoir l'accès aux études postsecondaires et la persévérance scolaire. Une revue de la littérature sur les parcours et les transitions des étudiants dans leurs études postsecondaires, effectuée dans le cadre de ce projet, montre qu'une multitude de facteurs entrent en ligne de compte, tant en ce qui concerne l'accès aux études postsecondaires que la persévérance scolaire, tels que l'appartenance à une minorité ethnique, le revenu familial, le fait que l'un des parents ait fréquenté l'université, la situation financière des étudiants, l'influence des parents ou des camarades, et les expériences scolaires⁹⁸. En fait, plusieurs des facteurs socioéconomiques à la base du problème de l'accès aux études postsecondaires et de la persévérance scolaire sont similaires à ceux qui expliquent

⁹⁷ *Indicateurs de l'éducation - Édition 2009*, op. cit. note 92, p. 49 (p. 123).

⁹⁸ Bayero Diallo, Claude Trottier et Pierre Doray, *Que savons-nous des parcours et transitions des étudiants canadiens dans les études postsecondaires?*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2009, note 1 : Projet Transitions, N° 46.

Tableau 4
Taux d'obtention des grades universitaires selon le sexe

En %	1976	1986	1991	1996	2005	2006	2007
Baccalauréat	14,9	19,0	23,6	29,3	30,2	31,4	32,1
. Sexe masculin	16,7	18,1	20,0	23,0	22,9	23,6	25,0
. Sexe féminin	13,1	19,9	27,3	35,7	37,9	39,6	39,5
Maîtrise	2,7	3,9	4,4	6,1	9,2	9,1	9,2
. Sexe masculin	3,5	4,4	---	---	---	---	---
. Sexe féminin	1,9	3,4	---	---	---	---	---
Doctorat	0,4	0,5	---	---	---	---	---
. Sexe masculin	0,6	0,7	0,9	1,2	1,3	1,3	1,4
. Sexe féminin	0,2	0,3	0,4	0,6	1,1	1,0	1,2

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

le décrochage des étudiants avant la fin de leurs études secondaires. Par conséquent, régler la question du décrochage scolaire résoudrait sans doute en bonne partie les problèmes de l'accès aux études postsecondaires et de la persévérance scolaire.

D'autres études font cependant ressortir des variables d'un autre type, liées à l'intégration sociale et scolaire des étudiants : l'inscription à un programme à temps plein, la correspondance du programme d'études à celui recherché, la motivation à obtenir son diplôme et la certitude de l'étudiant au sujet de ses objectifs de carrière. Le fait de ne pas occuper un emploi pendant les études serait en outre un facteur positif de réussite, alors que les programmes d'études incorporant des stages rémunérés auraient au contraire une influence positive sur la persévérance et la réussite des étudiants.

Une étude du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur s'est concentrée sur les stratégies utilisées à l'étranger pour favoriser la participation aux études supérieures⁹⁹. Le premier constat de l'auteur est que la décision de poursuivre des études supérieures se prend très tôt, bien avant que l'élève puisse présenter une demande dans un établissement collégial ou universitaire. Il ne faut donc pas tarder à offrir du soutien et de l'information aux jeunes sur les choix pédagogiques qu'ils auront à faire. En plus d'une orientation professionnelle, les étudiants ont besoin d'informations sur les possibilités d'études et de travail offertes. Les étudiants pourraient se forger une meilleure idée de la réalité du milieu de travail et orienter leur choix en conséquence si des représentants du milieu des affaires, de l'industrie ou

du secteur public venaient à l'école les entretenir de leur expérience de travail ou s'ils pouvaient effectuer des stages en entreprise.

La qualité de l'enseignement supérieur constitue également un facteur déterminant. Des établissements spécialisés et reconnus rassurent les étudiants sur la qualité de la formation qu'ils recevront et, par conséquent, sur leurs possibilités de carrière. L'adéquation entre les programmes de formation dans les institutions d'enseignement supérieur et les besoins du marché du travail est par ailleurs nécessaire. Pour cette raison, certaines universités sont ouvertes à la participation des employeurs éventuels à la création des programmes d'études universitaires.

La revue de la littérature note que peu d'études ont porté sur l'effet des conditions financières des étudiants sur l'accès et la persévérance scolaires et que les résultats des quelques études effectuées divergent. Certaines concluent que l'endettement et l'insuffisance de revenus ont un impact sur l'accès aux études postsecondaires et sur la persévérance scolaire, mais selon d'autres études ce n'est pas le cas. Les études portant sur le lien entre les frais de scolarité et l'accessibilité aux études supérieures concluent généralement que la hausse des frais de scolarité n'a pas d'impact sur l'accessibilité. L'une d'elles montre toutefois qu'une augmentation significative pourrait affecter certains groupes sociaux¹⁰⁰. Cette question est d'une importance cruciale pour le Québec, où le dégel des frais de scolarité universitaires est un sujet récurrent et très controversé.

⁹⁹ Mary Catharine Lennon, *Favoriser la participation : Tendances en matière d'itinéraires d'études postsecondaires*, Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, 2010.

¹⁰⁰ Swail, Watson Scott, et Donald Heller. *Changements dans la politique relative aux droits de scolarité : expériences naturelles effectuées dans cinq pays*, pour la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Montréal, Educational Policy Institute, 2004.

Au début de 2010, un groupe formé d'anciens politiciens, de gens du milieu des affaires et du milieu académique se sont prononcés pour le déplaçonnement des droits de scolarité à partir de 2012, afin de résoudre le problème de sous-financement chronique des universités québécoises – estimé à 500 M\$ par année – par rapport aux autres universités canadiennes ¹⁰¹. Selon les membres du groupe, le sous-financement des universités québécoises menace la position concurrentielle des universités de même que celle de l'économie et de la société québécoise dans son ensemble. Le déplaçonnement des droits de scolarité ramènerait le financement des universités du Québec au niveau de celui de la moyenne canadienne d'ici quelques années et il devrait être accompagné de mesures assurant l'accessibilité aux étudiants moins fortunés désirant poursuivre des études universitaires.

En 2007, le gouvernement du Québec avait accordé aux universités le droit d'augmenter les frais de scolarité, qui étaient gelés depuis 1994, de 50 \$ par semestre jusqu'à l'année scolaire 2011-2012. En 2011, le gouvernement est allé plus loin en annonçant une hausse des droits de scolarité de 325 \$ par année à compter de l'automne 2012, jusqu'en 2017 ¹⁰².

Il est pertinent de soulever la question des frais de scolarité dans la réflexion portant sur les façons d'augmenter le taux de diplomation universitaire, car la qualité de l'enseignement donné à l'université exerce de l'influence sur la décision des étudiants de poursuivre ou non des études à ce niveau. Or, la qualité de l'enseignement, de la recherche et des infrastructures des universités est directement liée à leur financement. Comme les dépenses en éducation représentent une forte proportion de l'ensemble des dépenses publiques, la question du dégel des frais de scolarité est également à considérer du point de vue de l'assainissement des finances publiques, dont traite la prochaine section.

2.4. Renouveau et entretien des infrastructures

En 2007, le gouvernement du Québec a lancé un programme de rénovation des infrastructures publiques totalisant 37,7 G\$ sur cinq ans. De ces investissements publics, près de la moi-

tié était consacrée au réseau routier, le quart au secteur de la santé et des services sociaux, et le reste à l'éducation, aux infrastructures municipales, au transport en commun et à la culture. Ce plan a été bonifié en 2009, alors que le gouvernement prenait des mesures pour soutenir l'économie qui était en récession. Dans le budget 2009-2010, l'investissement dans les infrastructures sur la période 2009-2014 atteignait 42,6 G\$.

Il était temps que l'on investisse dans la rénovation du réseau routier de la province, non seulement parce qu'il y va de la sécurité des citoyens, mais aussi parce que la productivité des entreprises en dépend largement. Le développement régional, en particulier, repose énormément sur les infrastructures routières. Comme l'indique un document de l'OCDE qui porte sur cette question, les infrastructures de transport ne procurent pas seulement des avantages directs aux usagers, comme la réduction du temps de trajet et l'amélioration de la sécurité, ils ont aussi des effets socioéconomiques importants ¹⁰³. Les économies en temps et en dépenses découlant d'un meilleur réseau routier permettent d'augmenter la productivité des entreprises en améliorant la production et la distribution. Une meilleure accessibilité à la région a des effets sur la taille de son marché potentiel, sur le tourisme et sur la main-d'œuvre. Cela engendre de nouvelles possibilités d'affaires et une augmentation de la concurrence. Bref, les programmes d'investissement en infrastructures de transport ont des impacts sur la productivité du capital et de la main-d'œuvre, mais aussi sur la croissance économique globale des régions.

Les investissements dans le réseau de la santé et des services sociaux sont nécessaires et ils le seront encore davantage avec le vieillissement de la population. Le secteur de l'éducation souffre pour sa part de sous-financement depuis longtemps. En 2006, la Fédération des cégeps dénonçait le manque chronique de ressources financières des cégeps ¹⁰⁴. Les universités sont également victimes de sous-financement. Or, pour offrir un enseignement de qualité, les institutions d'enseignement ont besoin de bâtiments bien entretenus et d'équipements modernes. Le développement d'universités dans les régions – potentiellement affiliées aux universités des grandes villes – est également un facteur important de développement régional.

¹⁰¹ « Pacte pour le financement concurrentiel de nos universités », 23 février 2010. Consulter le site www.cmm.qc.ca/documents/salleDePresse/2009_2010/pacte/pacte-financement-universites_fr.pdf. Les arguments mis de l'avant dans ce document sont en bonne partie tirés du Rapport Bourgoigne publié en 2007 et intitulé *Le Québec et les droits de scolarité universitaires*, réalisé par Robert Lacroix (l'un des signataires du pacte) et Michel Trahan.

¹⁰² Dorénavant, 35 % des hausses des droits de scolarité seront consacrés au Programme de prêts et bourses visant à assurer l'accessibilité de tous les étudiants à une formation universitaire.

¹⁰³ *Investissements en infrastructure de transport et développement régional*, OCDE, 2002, 167 p.

¹⁰⁴ *Financer les cégeps à la hauteur de leurs besoins*, Conclusions du Comité de travail de la Fédération des cégeps sur le financement du réseau collégial public, 25 octobre 2006.

L'investissement dans les universités est rentable. Les Études économiques du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le professeur d'économie Fernand Martin, se sont penchées sur la question de l'impact des universités sur l'économie ¹⁰⁵. Deux types d'impact ont été estimés. L'impact dynamique provient essentiellement de l'augmentation de la productivité engendrée par l'apport du capital humain formé par les universités, par la valorisation de la recherche faite dans les universités, par le fait que ces dernières stimulent la recherche en entreprise et améliorent les méthodes de production, et parce qu'elles attirent de nouveaux investissements, particulièrement en haute technologie. L'impact statique net découle pour sa part des dépenses de fonctionnement des universités (nettes de subventions), des dépenses de subsistance des étudiants étrangers et des dépenses des visiteurs venus assister à des séminaires ou à des congrès organisés par les universités. Selon les résultats de l'analyse, l'impact dynamique se serait élevé à 11,9 G\$ en 2006, et l'impact statique net, à 670,5 M\$. Ces estimations ne laissent aucun doute sur l'importance d'investir dans l'éducation universitaire et en particulier dans les infrastructures qui la soutiennent.

Le programme d'investissement dans les infrastructures mis en œuvre en 2007 était une excellente initiative, mais il répondait dans l'ensemble à des besoins criants qui résultaient d'un important sous-investissement au cours des décennies précédentes. L'investissement dans les infrastructures publiques devrait plutôt faire l'objet d'une vision à long terme. Il est beaucoup plus avantageux d'investir sur une base régulière dans l'entretien des infrastructures que d'attendre qu'elles se détériorent, ce qui entraîne alors des coûts importants de réfection ou de remplacement. Il vaut mieux planifier les investissements de telle manière que l'entretien des infrastructures assure leur utilité et leur fiabilité jusqu'à la fin de leur durée de vie, et que les fonds soient disponibles au moment de les remplacer. Certes, la planification à long terme n'est pas un exercice facile : il faut prévoir les besoins futurs, composer avec les contraintes budgétaires, tenir compte du chevauchement des responsabilités des différentes administrations publiques. Cela dit, toute entreprise bien gérée doit s'efforcer de planifier en dépit de l'incertitude et d'une foule de contraintes auxquelles elle est exposée, et le gouvernement devrait pouvoir en faire autant. Il faut espérer que lorsque les infrastructures publiques seront restaurées, à la fin du programme en cours, leur gestion se fera dans une optique de long terme et non pas en réaction à

¹⁰⁵ François Dupuis, Fernand Martin et Yves St-Maurice, « La prospérité future passe inévitablement par les universités », *Point de vue économique*, Études économiques du Mouvement Desjardins, 19 novembre 2008, www.desjardins.com/fr/a_propos/etudes_economiques/actualites/point_vue_economique/pve81119.pdf.

des situations de crise comme ce fut le cas au cours des dernières années.

2.5. Assainissement des finances publiques

En mars 2005, les Études économiques du Mouvement Desjardins, conjointement avec le CIRANO, publiaient une étude sur l'état des finances publiques québécoises ¹⁰⁶. Le tableau de la situation fiscale de la province brossé à ce moment-là n'était pas reluisant et il ne s'est pas vraiment amélioré depuis. Les mesures de relance que le gouvernement a dû mettre en œuvre pour atténuer les effets de la récession de 2008-2009 ont entraîné une détérioration encore plus importante des finances publiques.

Dans cette étude, plusieurs mesures d'assainissement des finances publiques étaient proposées, dont : la création d'une réserve pour éventualités, d'un fonds de stabilisation et d'un fonds de remboursement de la dette; l'augmentation des tarifs d'électricité; le contrôle de la croissance des dépenses publiques; et l'abolition de la taxe sur le capital. Il y était aussi préconisé de favoriser la hausse des taxes à la consommation plutôt que celle des impôts sur le revenu, et de recourir à une plus juste tarification de certains biens et services. La majorité de ces mesures ont été mises en œuvre au fil du temps. Dans le budget 2010-2011, le gouvernement a adopté plusieurs des recommandations du comité chargé de proposer des solutions pour retourner à l'équilibre budgétaire. La plupart de ces recommandations rejoignaient celles que nous avons proposées en 2005.

Le courage du gouvernement lors du dépôt du budget 2010-2011 a été salué ¹⁰⁷. Les mesures prises, bien qu'austères, étaient nécessaires pour assurer la prospérité à long terme du Québec. Le budget 2011-2012 déposé récemment ne contient pas de nouvelles mesures pour réduire le niveau d'endettement de la province, mais il maintient l'objectif du précédent budget en termes de retour à l'équilibre budgétaire. Le principal défi du gouvernement au cours des prochaines années consistera sans doute à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en termes de croissance des dépenses publiques. Le budget prévoit en effet que les dépenses de programmes ne dépasseront pas 3,1 % jusqu'en 2013-2014, un objectif de taille si l'on considère que la croissance de ces dépenses

¹⁰⁶ François Dupuis, Benoit P. Durocher, Claude Montmarquette et Maryse Robert, « Le redressement de la situation fiscale du Québec : Un défi à la fois prioritaire et incontournable », *Le défi des finances publiques*, Études économiques du Mouvement Desjardins et CIRANO, 2006, 46 p., www.desjardins.com/fr/a_propos/etudes_economiques/dossiers/qcdfp06.pdf.

¹⁰⁷ François Dupuis, Yves St-Maurice et Benoit P. Durocher, « Discours sur le budget du Québec », *Budget Express*, Études économiques du Mouvement Desjardins, 30 mars 2010, www.desjardins.com/fr/a_propos/etudes_economiques/budgets/discours_budget_provincial/eebq1003.pdf.

s'est élevée à 5,8 % en moyenne au cours des quatre derniers exercices budgétaires¹⁰⁸. Selon une étude récente du Conference Board, en raison de la forte croissance des coûts de santé que le vieillissement de la population va entraîner, la province ne pourra pas limiter la croissance de ses dépenses autant que prévu¹⁰⁹. L'étude du Conference Board n'envisage pas, cependant, la possibilité pour le gouvernement d'atteindre cet ambitieux objectif en améliorant la productivité du secteur public.

Par ailleurs, le gouvernement pourrait recourir à d'autres moyens pour équilibrer son budget tout en s'assurant d'offrir des services de qualité à la population québécoise. Comme il l'a fait pour l'électricité et les frais de scolarité, il pourrait opter pour une plus juste tarification de certains services publics, par exemple pour l'eau et les frais de services de garde. Des tarifs trop faibles incitent à la surconsommation de biens et de services et au gaspillage. De plus, ils profitent davantage aux plus fortunés qu'aux plus démunis. Pour corriger le tir, certains pourraient suggérer d'ajuster la tarification selon le revenu des individus afin de redistribuer la richesse. Il existe cependant d'autres façons beaucoup plus efficaces et plus équitables pour y parvenir.

Enfin, à plus long terme, les redevances que l'exploitation des ressources naturelles de la province (métaux, énergie et eau) rapporteront devraient aider le gouvernement à atteindre l'équilibre budgétaire. Pour cela, il faut miser davantage sur l'exploitation responsable et équitable du potentiel des richesses naturelles du territoire québécois, d'autant plus que cela pourrait aussi entraîner une réduction du déficit commercial du Québec.

2.6. Protection de l'environnement

Il existe essentiellement trois moyens d'encourager les individus et les entreprises à protéger l'environnement : la conscientisation, l'incitation et la contrainte. Conscientiser la population à la question environnementale, que ce soit par l'éducation ou la diffusion de l'information, est un travail de longue haleine. Cette tâche a été entreprise au Québec il y a déjà plusieurs années. La protection de l'environnement est donc devenue une préoccupation majeure des jeunes d'aujourd'hui et elle le sera également, sinon plus, pour les générations futures. Plus les Québécois seront informés des

enjeux environnementaux, plus leur sensibilité à la question augmentera. Tout en laissant le temps faire son œuvre, il faut toutefois s'assurer que la population dispose de toute l'information nécessaire afin de l'amener à adopter de plein gré un comportement écologiquement responsable.

Du côté des incitatifs, il y aurait peut-être lieu d'être plus proactifs. Des mesures fiscales visant à encourager les entreprises polluantes à développer ou à adopter des techniques de production plus propres pourraient s'avérer efficaces pour la protection de l'environnement. Le gouvernement provincial pourrait aussi accorder des incitatifs fiscaux aux particuliers, sous forme de déductions ou de crédit d'impôt, afin d'influencer leur comportement. Il le fait déjà en accordant un crédit d'impôt à l'achat d'un véhicule écoénergétique. Il pourrait, à l'instar du gouvernement fédéral, octroyer un crédit d'impôt aux utilisateurs du transport en commun, par exemple.

En ce qui concerne les contraintes, la réglementation s'avère dans bien des cas une mesure indispensable. Laissés à eux-mêmes, les entreprises et les individus ont tendance à adopter un comportement qui n'est pas nécessairement responsable sur le plan environnemental et ils doivent donc être encadrés à ce chapitre. Cela dit, la réglementation est un outil efficace à la condition que des contrôles stricts et rigoureux soient effectués et que les amendes imposées en cas d'infraction soient suffisamment dissuasives.

Au chapitre de la taxation, l'introduction de la « taxe verte » en 2007, sous forme de redevances perçues auprès des distributeurs de gaz naturel, de carburants et de combustibles qui émettent des gaz à effet de serre (GES), est une excellente initiative. Elle a le mérite d'accorder un coût à la pollution et oblige les pollueurs, que ce soit des entreprises, des institutions ou des particuliers, à prendre en compte ce coût dans leurs décisions de production ou de consommation et dans le coût d'utilisation des ressources polluantes. Elle contribue à ce que le prix de la ressource envoie un meilleur signal à ceux qui la consomment. Par ailleurs, les revenus de cette taxe sont déposés dans un fonds, le Fonds vert, servant à financer le plan d'action de la province pour réduire les émissions de GES, ce qui en fait un instrument doublement intéressant sur le plan environnemental. La difficulté associée à cet instrument consiste à déterminer le montant de la taxe qui serait optimal. Pour l'instant, la « taxe verte » est modeste, surtout lorsqu'elle est comparée à des taxes semblables imposées dans d'autres pays, notamment en Finlande et en Suède. Pour qu'elle s'avère efficace dans l'atteinte des objectifs de réduction des GES, elle devrait éventuellement être augmentée et servir de modèle à la création de nouvelles taxes visant la réduction d'autres types de polluants.

¹⁰⁸ Dans le budget précédent, l'objectif était encore plus ambitieux : les dépenses de programmes devaient augmenter de 2,9 % en 2010-2011 et de 2,2 % par année jusqu'en 2013-2014. Voir le plan budgétaire 2010-2011, ministère des Finances, gouvernement du Québec, 2010, p. E-16.

¹⁰⁹ Mario Lefebvre, « Les finances publiques du Québec : l'heure des choix a sonné », *Performance et tendances économiques*, Le Conference Board du Canada, novembre 2010.

La production d'électricité et d'énergie éolienne place le Québec dans une position avantageuse en ce qui concerne l'émission des GES. Le prix de l'électricité, cependant, parce qu'il est bon marché pour les consommateurs québécois, ne leur envoie pas le bon signal, celui qui les empêcherait de gaspiller la ressource. Dans le budget 2010-2011, le gouvernement provincial a annoncé la hausse des tarifs d'électricité sur une période de cinq ans à compter de 2014, ce qui amènera les tarifs à mieux refléter la valeur du marché. Cette mesure, dont l'objectif principal est de réduire la dette, puisque les revenus additionnels que le gouvernement en retirera seront affectés à son remboursement, aura aussi l'avantage d'inciter les Québécois à de meilleures habitudes de consommation de cette énergie. La hausse des tarifs d'électricité avait été suggérée par le Mouvement Desjardins il y a quelques années.

L'instauration d'une redevance sur l'eau à compter de l'année 2011 est une autre mesure du budget 2010-2011 qui aura des effets sur le plan environnemental. Les montants générés par cette redevance seront versés au Fonds vert, à l'instar de ce qui est fait pour la « taxe verte ». La redevance est pour l'instant très modeste, mais son introduction constitue tout de même un pas dans la bonne direction¹¹⁰. Comme pour la « taxe verte », la redevance sur l'eau pourra être ajustée au cours des prochaines années afin de mieux refléter la vraie valeur de l'eau.

Dans cette section, quelques mesures pouvant être mises de l'avant afin d'inciter les entreprises et les individus à protéger l'environnement ont été exposées. Nous avons parlé de conscientisation, d'incitatifs, de taxation. Tous ces moyens ont, à divers degrés, des effets sur les comportements en matière environnementale. Certains inciteront les agents économiques à internaliser dans leurs propres coûts celui qu'ils génèrent en termes de détérioration de l'environnement. D'autres les encourageront à éviter le gaspillage des ressources ou à adopter et à développer des techniques de production plus propres. Quoi qu'il en soit, avec la santé et l'économie, l'environnement est devenu l'une des principales préoccupations des Québécois, comme des autres Canadiens d'ailleurs. Les gouvernements et les entreprises doivent donc dorénavant tenir compte de ce fait dans leurs décisions.

¹¹⁰ La redevance sur l'eau s'adressera aux entreprises des secteurs industriel et commercial puisant directement 75 m³ d'eau ou plus par jour, ou utilisant une telle quantité à partir d'un aqueduc. La redevance comportera deux taux établis en fonction de l'utilisation de la ressource. Ainsi, le taux sera de 0,0025 \$/m pour les entreprises utilisant l'eau dans leur processus de production et de 0,07 \$/m³ pour celles utilisant l'eau comme un composant de leurs produits.

3. PRIORISER LES DÉFIS

3.1. Résultats à court terme versus résultats à long terme

Il importe de reconnaître que certains objectifs peuvent être atteints à court terme, alors que d'autres ne le seront qu'à long terme. Prenons, par exemple, les différentes façons de mitiger l'effet du vieillissement de la population sur l'offre de main-d'œuvre : hausser le taux de fécondité, accroître l'immigration et augmenter le taux d'activité. Il est évident que l'augmentation du taux de fécondité est un objectif difficilement réalisable à court terme et qui ne peut donner des résultats, en termes d'augmentation du bassin de main-d'œuvre, qu'à long terme : les enfants qui naîtront dans les prochaines années ne seront pas sur le marché du travail avant 15, 20 ou même 25 ans. En revanche, des actions peuvent être prises assez rapidement pour accroître l'immigration et augmenter le taux d'activité, et leurs effets sur l'offre de travail pourraient se faire sentir assez rapidement.

Le tableau à la page 58 indique sur quel horizon les enjeux illustrés au diagramme de la page 37 exerceraient vraisemblablement leurs effets. Par exemple, réduire le taux de décrochage scolaire et augmenter la formation en entreprise sont deux objectifs qui contribueraient à améliorer la productivité. Cependant, le premier a de fortes chances d'être beaucoup plus long et ardu à réaliser que le second et, par conséquent, ses effets sur notre productivité plus longs à se faire sentir.

Il n'est pas plus pertinent de travailler à augmenter la formation en entreprise que de contrer le décrochage scolaire. Bien au contraire, puisque le second enjeu exige un travail de longue haleine, il faut s'y attaquer le plus rapidement possible. Cependant, il vaut la peine d'investir substantiellement et de façon appropriée dans la formation en entreprise, car nous avons un urgent besoin de travailleurs qui permettront d'innover davantage et d'améliorer la productivité rapidement et de façon durable.

S'attaquer à plusieurs enjeux à la fois permet de profiter de résultats à court et à long terme. Néanmoins, comme le coût de s'attaquer aux défis n'est pas nul, il peut être nécessaire de faire des choix. Prioriser les enjeux qui auront des retombées d'envergure à brève échéance pourrait s'avérer un choix logique. Toutefois, cela ne signifie pas pour autant d'abandonner les enjeux dont les résultats ne se verront qu'à plus long terme, car souvent le coût à court terme de ces enjeux est moindre.

3.2. Sur quels leviers appuyer?

Les défis et les enjeux soulevés dans le document sont nombreux et interreliés. Pour parvenir à les relever, il est essentiel d'appuyer sur les meilleurs leviers, ceux dont la portée est la plus grande. À cet égard, l'amélioration de la productivité paraît être l'objectif le plus important à atteindre.

Un grand nombre de défis que le Québec doit relever, à commencer par le choc démographique, passe par l'accroissement de la productivité. Si nous ne parvenons pas à réaliser cet objectif, la réduction du bassin de main-d'œuvre résultant du vieillissement de la population se traduira par une croissance de la production potentielle plus faible, entraînant inévitablement une stagnation, voire une diminution du niveau de vie des Québécois et la détérioration des finances publiques. L'appauvrissement de la province qui s'en suivrait rendrait encore plus difficiles la lutte contre la pauvreté et le développement régional.

Parmi les différentes façons d'accroître la productivité, il faut privilégier d'abord et avant tout ce qui a trait au capital humain : **la formation et l'éducation**. D'une part, l'éducation contribue non seulement à l'amélioration de la productivité, mais également à la lutte contre la pauvreté, au développement régional et à la protection de l'environnement. D'autre part, avec l'émergence de pays abondants en main-d'œuvre bon marché, il faut miser de plus en plus sur la technologie et le savoir afin de rester concurrentiel sur le plan mondial. Cela repose essentiellement sur la qualité du **capital humain** dont nous disposons.

En nous appuyant sur nos ressources humaines, nous pourrions également **favoriser l'innovation, stimuler l'entrepreneuriat et faire fructifier la recherche et le développement (R-D)**. En tant que coopérative, le Mouvement Desjardins est très bien placé pour savoir que la force d'une organisation repose sur ses membres et que, par extension, la force d'une société dépend d'abord et avant tout de son capital humain.

Pour que le capital humain puisse contribuer à la prospérité de la société, encore faut-il que ceux qui le composent soient bien outillés et que le contexte dans lequel ils évoluent leur permette d'être efficaces. Les entreprises québécoises doivent innover et **investir davantage**, et le gouvernement doit les encourager à le faire en mettant en place les conditions qui vont rendre leurs investissements socialement et écono-

Horizon sur lequel la réalisation des enjeux produirait ses effets			
	Court terme (moins de 5 ans)	Moyen terme (5 à 10 ans)	Long terme (10 à 25 ans)
Défis	Enjeux		
Contrer l'effet du choc démographique	Augmenter le taux d'activité	Accroître l'immigration	Hausser le taux de fécondité
Assainir les finances publiques	Réduire les dépenses	Commencer à réduire la dette publique	Exploiter le potentiel des ressources naturelles
	Augmenter les revenus		
Améliorer la productivité	Augmenter l'investissement en capital physique	Investir en R-D et en améliorer le rendement	Contrer le décrochage scolaire
	Créer un environnement favorable à l'amélioration de la productivité	Stimuler l'entrepreneuriat	
		Investir dans la formation en entreprise	
		Augmenter le taux de diplomation postsecondaire	
Développer les régions	Favoriser le développement de la métropole et des infrastructures collectives à travers la province	Attirer et retenir les jeunes	Exploiter le potentiel des ressources naturelles
Lutter contre la pauvreté	Prolonger la vie active des travailleurs	Réinsérer les exclus dans le marché du travail	Contrer le décrochage scolaire
	Redistribuer (mesures sociales, transferts)		Encourager l'épargne en vue de la retraite
Protéger l'environnement	Imposer des contraintes, offrir des incitatifs	Profiter des opportunités	Conscientiser la population

Source : Desjardins, Études économiques

miquement rentables : **une réglementation efficace, un système de taxation équitable et incitatif, un environnement concurrentiel et, bien sûr, des infrastructures publiques de qualité.**

Pour que la prospérité soit durable, il faut en outre penser aux générations futures. Dans cet esprit, deux objectifs sont essentiels : assainir les finances publiques et protéger l'environnement. **L'assainissement des finances publiques** est un enjeu qui revêt encore plus d'importance dans le contexte du vieillissement de la population. Il faut en effet éviter que les générations futures soient écrasées sous un fardeau fiscal trop lourd qui les empêcherait de s'accomplir. L'exploitation juste et équitable du potentiel des ressources naturelles (métaux, énergie et eau) devrait être mise davantage de l'avant afin d'assurer une exploitation collective prospère du territoire et de contribuer à l'assainissement des finances publiques ainsi qu'à réduire le déficit commercial du Québec. Quant à la **protection de l'environnement**, elle doit toujours être prise en compte dans l'atteinte des autres objectifs de développement durable.

Par ailleurs, la prospérité de la province tout entière dépend de celle de ses régions. Et pour que les régions progressent, il faut exploiter le potentiel de notre territoire en **ressources naturelles**, en cherchant les moyens les plus écologiques de le faire. Enfin, pour se développer, les régions doivent pouvoir compter sur un pôle de croissance solide. En conséquence, il faut faire de **Montréal une métropole** digne de ce nom.

*En résumé, dans une perspective de prospérité durable, l'accroissement de la productivité est le défi auquel le Québec devrait s'attaquer en priorité, en investissant d'abord et avant tout dans son capital humain. Les entreprises doivent innover et investir davantage, et le gouvernement doit les encourager à le faire en leur fournissant le meilleur contexte possible sur les plans réglementaire, fiscal et concurrentiel, ainsi que des infrastructures publiques de qualité. De plus, il est essentiel que le gouvernement assainisse les finances publiques et que la protection de l'environnement devienne une préoccupation constante pour tous. Enfin, la prospérité de la province ne peut se faire sans le développement des régions, qui repose lui-même sur une exploitation responsable des richesses naturelles et sur le développement de la métropole. Il faut d'abord relever ces défis avec succès si nous voulons gagner la **lutte contre la pauvreté** et favoriser le **développement régional** (voir le schéma à la page 60).*

Pour permettre au Québec de réaliser ces objectifs, chacun a un rôle à jouer. Il faut des « conditions gagnantes », soit un gouvernement qui instaure des politiques efficaces, des en-

treprises bien outillées et dynamiques et des citoyens informés et responsables.

3.3. Le rôle de l'État

Le gouvernement a la responsabilité de créer un climat favorable à l'amélioration de la productivité des entreprises par le biais d'une réglementation efficace qui favorise la concurrence et d'un système fiscal équitable qui encourage les entreprises à investir et les individus à travailler. Il doit non seulement créer un cadre réglementaire qui stimulera la compétitivité des entreprises, sans les paralyser par un trop lourd fardeau administratif, mais également le faire respecter.

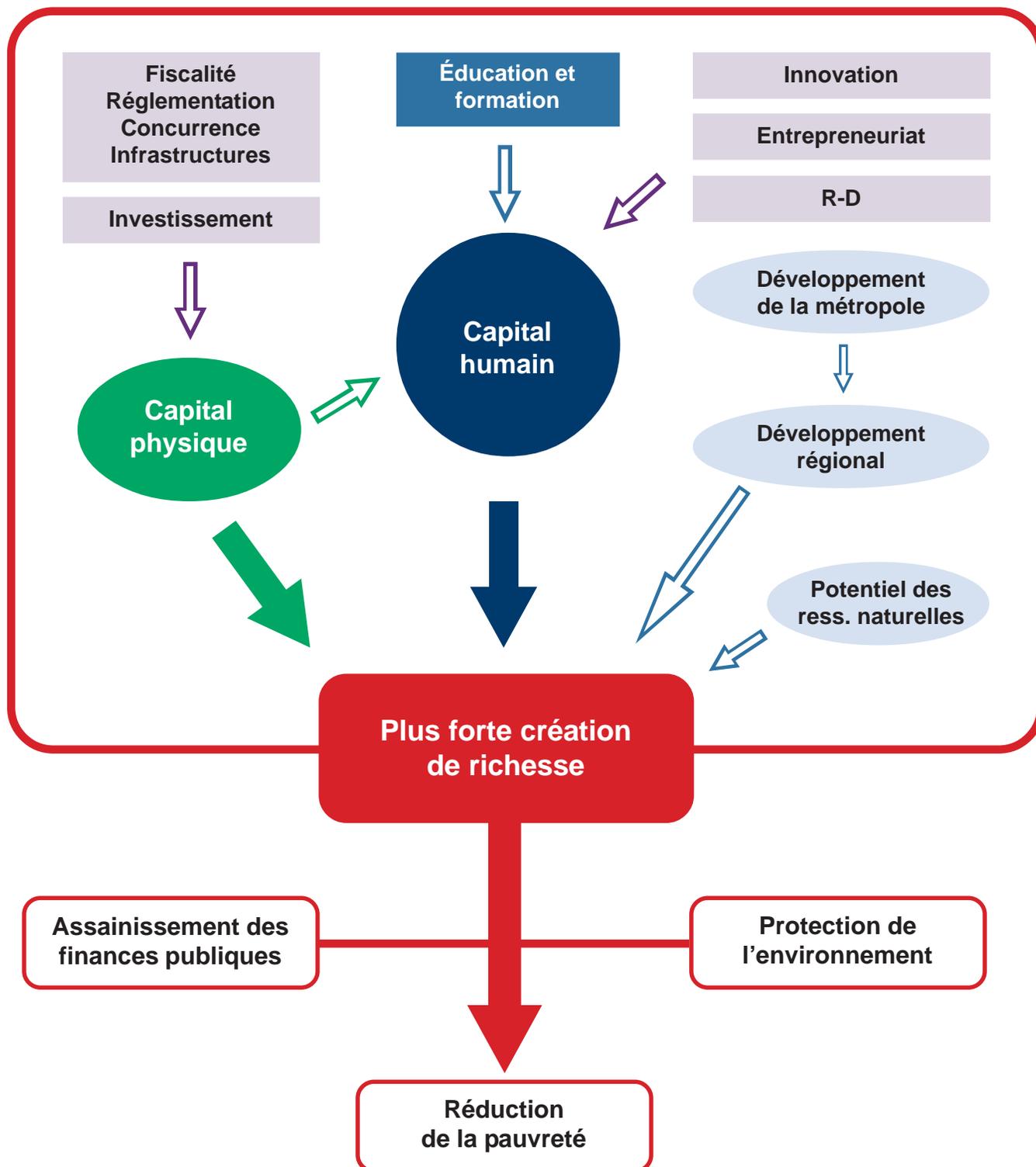
Il doit par ailleurs s'assurer que les entreprises et les citoyens disposent des infrastructures dont ils ont besoin pour prospérer, non seulement dans le domaine du transport, mais également en ce qui a trait aux hôpitaux, aux établissements d'enseignement et aux réseaux de télécommunication. À ce chapitre, les régions nécessitent une attention particulière, notamment en ce qui concerne les réseaux de communication comme Internet. En outre, le gouvernement devrait, en collaboration avec les autorités concernées, favoriser le développement de Montréal.

En tant que responsable de l'éducation publique, le gouvernement est le premier concerné par l'investissement dans le capital humain. Son rôle ne doit pas se limiter à financer l'éducation : il doit aussi s'assurer de la qualité de celle qui est dispensée, en évitant d'abaisser les standards; il doit participer à la recherche des solutions pour contrer le décrochage scolaire; et il doit encourager les jeunes à poursuivre des études postsecondaires. Il lui revient également de contrôler la gestion des établissements publics d'enseignement.

Il va de soi que la responsabilité de gérer les finances publiques revient au gouvernement. Avec le vieillissement de la population, la tâche sera extrêmement difficile. Le gouvernement compte sur l'amélioration de l'efficacité de l'administration publique et sur le contrôle des dépenses pour retourner à l'équilibre budgétaire d'ici quelques années. Le véritable défi consistera cependant à maintenir cet équilibre à long terme et à réduire significativement le poids de la dette publique. Pour ce faire, le gouvernement aura fort probablement à revoir le panier de biens et de services offerts à la population et à s'assurer de la contribution raisonnable et ordonnée du potentiel d'exploitation des ressources naturelles. Le défi de la productivité devra aussi s'appliquer à l'appareil gouvernemental avec la même énergie que le fait le secteur privé.

En ce qui a trait à la protection de l'environnement, l'implication du gouvernement est de toute évidence nécessaire. Non seulement faut-il qu'il établisse les normes environ-

Grands leviers sur lesquels appuyer pour assurer la prospérité durable du Québec



nementales et la réglementation auxquelles les entreprises sont tenues de se soumettre, il faut aussi qu'il les fasse respecter. Par ailleurs, il doit lui-même adopter un comportement environnemental responsable, en internalisant dans les coûts de ses projets leurs effets négatifs sur l'environnement. Enfin, il a le devoir de s'assurer que le développement économique de la province ne se fera pas au détriment de la qualité de vie de ses citoyens.

Pour s'acquitter de ses multiples responsabilités – que ce soit la gestion des finances publiques, la protection de l'environnement ou l'investissement dans les infrastructures publiques –, le gouvernement devrait toujours adopter une vision globale de long terme en identifiant les enjeux prioritaires et en élaborant des plans à moyen et à long terme pour les réaliser. C'est ce qu'une politique de développement « durable » nécessite. Il suffit de se rappeler ce qui s'est produit dans le domaine des infrastructures routières – l'effondrement de viaducs – pour se convaincre de la nécessité de planifier à long terme au lieu de réagir lorsque les événements nous y obligent. Ce n'est pas facile : le système électoral peut inciter les gouvernements à adopter des politiques qui ont des effets à court terme dans le but d'être reportés au pouvoir. Cela dit, la planification à long terme, la transparence et une communication efficace devraient normalement permettre au gouvernement d'obtenir l'adhésion des citoyens à des politiques qui sont dans leur intérêt, même si leurs bénéfices ne seront visibles qu'à long terme.

Par ailleurs, le gouvernement a le devoir de gérer efficacement les fonds publics afin de fournir aux citoyens les services qui leur sont dus. À cet égard, il doit également choisir, en concertation avec la population et en fonction de la capacité de payer de celle-ci, la gamme des services qui devraient être offerts à tous. Enfin, le gouvernement a la responsabilité ultime d'assurer une qualité de vie décente aux plus démunis de la société, par le biais de la redistribution des revenus, et de tout mettre en œuvre pour faire reculer la pauvreté de façon durable.

3.4. Le rôle des entreprises et des citoyens

En principe, si le gouvernement met en place un cadre réglementaire et fiscal favorisant la concurrence et s'il procure aux entreprises privées et aux citoyens les infrastructures publiques dont ils ont besoin, ceux-ci devraient être en mesure de bien fonctionner pour assurer la prospérité de la province. Cela n'empêche que les entreprises, tout comme les citoyens, ont également des responsabilités.

L'accroissement de la productivité n'est pas seulement l'affaire du gouvernement : les entreprises ont la responsabilité d'investir en capital physique et dans leur capital humain et elles ont tout à y gagner. En outre, comme le gouvernement,

les entreprises ont intérêt à planifier à long terme. Si elles privilégient le profit à court terme, elles auront tendance à négliger les investissements en capital physique coûteux, mais profitables à long terme.

Les entreprises ont également un rôle social important à jouer. Elles peuvent retourner à la société une partie des bénéfices que celle-ci leur permet de réaliser, en investissant en éducation et en formation, par exemple. Au chapitre de l'environnement, au lieu de simplement se plier aux normes environnementales imposées par le gouvernement, elles devraient se montrer d'elles-mêmes socialement responsables en incorporant dans leurs analyses coûts-bénéfices les impacts négatifs de leurs projets sur l'environnement et la société. En fait, au lieu de considérer le respect de l'environnement comme une contrainte, elles devraient l'envisager comme une opportunité de produire plus efficacement et de se différencier de la concurrence.

Les citoyens doivent pour leur part s'impliquer dans la société en se tenant informés des enjeux auxquels elle est confrontée et contribuer, dans la mesure de leurs moyens, à leur réalisation. En ce qui concerne l'éducation, par exemple, les parents ont un rôle complémentaire à jouer dans la réussite scolaire de leurs enfants. En ce qui a trait à la protection de l'environnement, les individus doivent adopter des comportements responsables, en modifiant leurs habitudes de transport ou de consommation, par exemple. Avec le vieillissement de la population, le gouvernement aura aussi besoin de l'appui de celle-ci pour faire les choix qui s'imposeront en matière de services publics. Finalement, si les entreprises et les citoyens peuvent, avec raison, s'attendre à ce que le gouvernement leur procure des services de qualité, encore faut-il qu'ils paient des taxes et les impôts : il est du devoir de chacun de ne pas s'adonner à l'évasion fiscale.

CONCLUSION

Maintenant que nous avons identifié les défis, établi des priorités, et discuté du rôle de chaque participant, que doit-on faire? Il faut d'abord écouter ceux qui ont étudié ces questions en profondeur. Le présent rapport montre qu'il existe une foule d'études sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour tenter de relever chacun des défis déjà soulevés. La plupart des recommandations incluses dans les études et les rapports cités dans les pages précédentes sont présentées en annexe. Nous pourrions y puiser pour nous en inspirer.

Toutefois, dans le cadre du mandat de cette étude, nous laissons aux autorités gouvernementales le soin de décider des actions qui devront être mises éventuellement de l'avant afin de maximiser les impacts des leviers prioritaires identifiés pour assurer la prospérité durable du Québec.

Ils sont nombreux, tous ces défis et ces enjeux, et les relever peut sembler une tâche colossale. C'est sans doute le cas, mais la société québécoise dispose de toutes les ressources nécessaires pour y parvenir et ainsi saisir de nombreuses nouvelles opportunités. Nous étions beaucoup plus démunis avant la Révolution tranquille, et pourtant nous avons réussi à nous hisser au rang des sociétés modernes de ce monde.

En plus de participer au débat et à la réflexion, chacun a un rôle à jouer pour aider le Québec à relever tous ces défis. Le Mouvement Desjardins y contribue activement, que ce soit au sein même de l'institution ou par son engagement en termes de responsabilité sociale, d'éducation financière et de développement à long terme. Avec la coopération de tous, nous réussirons à assurer au Québec une prospérité durable.

ANNEXE

Principales recommandations des experts et des groupes de pression

Cette annexe présente les principales recommandations formulées dans les manifestes, les études et les rapports auxquels il a été fait référence, pour la plupart, dans le document. La liste n'est certainement pas exhaustive. Il existe une foule d'autres écrits dans lesquels puiser des suggestions sur les moyens à prendre pour relever les défis auxquels le Québec fait face. Certaines des mesures suggérées sont d'ailleurs déjà en application.

Section A : Études générales ou aux thèmes variés

Manifeste des lucides : *Pour un Québec lucide*

Lucien Bouchard, Joseph Facal, Pierre Fortin, Robert Lacroix, Sylvie Lalonde, Claude Montmarquette, André Pratte, Denise Robert, Jean-Claude Robert, Guy Saint-Pierre, Marie Saint Pierre, Denise Verreault, octobre 2005

- Alléger le fardeau de la dette.
- Investir massivement en formation et en éducation.
- Abandonner le gel des droits de scolarité, mais l'accompagner d'un régime de remboursement des prêts étudiants proportionnel au revenu.
- Encourager la maîtrise de plusieurs langues.
- Créer un environnement de travail favorisant la performance et l'innovation.
- Hausser les tarifs d'électricité.
- Procéder à une réforme majeure de la taxation : taxer la consommation plutôt que le revenu.
- Envisager la création d'un régime de revenu minimum garanti.
- Ouvrir la porte au privé dans certains secteurs.

Manifeste pour un Québec solidaire

Omar Aktouf, Michèle Asselin, Josée Blanchette, Éric Bondo, Gilles Bourque, Gaétan Breton, France Castel, Gonzalo Cruz, Jean-Pierre Charbonneau, Françoise David, Gilles Dostaler, Bernard Élie, Meili Faille, Jean-Marc Fontan, Jacques B Gélinas, Ruba Ghazal, Lorraine Guay, Steven Guilbault, Amir Khadir, Vivian Labrie, Jean-François Lessard, Éric Martin, Luck Mervil, Sylvie Morel, Lorraine Pagé, Pierre Paquette, Hélène Pedneault, Marie Pelchat, Ruth Rose, Arthur Sandborn, François Saillant, Denise Veilleux, Christian Vanasse, Laure Waridel, novembre 2005

- Soutenir les entreprises qui répondent à des critères d'utilité sociale et d'intérêt général, des entreprises qui ont une conscience écologiste et sociale, désireuses de développer des emplois durables, en particulier dans les régions du Québec, et dans des secteurs de pointe.
- Renforcer les lois du travail et combattre la disparité de traitement et les emplois précaires, à commencer par ceux que maintient l'État.
- Répartir équitablement la richesse par un système d'imposition plus progressif et lutter efficacement contre l'évasion fiscale.
- S'assurer d'une véritable accessibilité à l'éducation et financer correctement les institutions publiques d'enseignement en commençant par les écoles primaires et secondaires.

- Redonner sa mission à Hydro-Québec qui était de fournir à la population québécoise l'électricité au meilleur coût possible et de donner aux entreprises québécoises un avantage économique sur leurs concurrentes.
- Garder et reprendre au besoin la maîtrise publique du secteur de la santé, en maintenant notamment le financement public du système de santé. S'assurer de la qualité, de l'universalité et de l'accessibilité des soins tout en mettant un accent particulier sur la prévention et l'action structurelle pour contrer les véritables déterminants de la mauvaise santé, la pauvreté en particulier. Modifier la culture médicale traditionnelle, trop basée sur une approche curative et hospitalière et abandonner les vieilles chasses gardées pour assumer une prise en charge globale de toutes les personnes. Développer véritablement des services de première ligne comme porte d'entrée du système de santé.
- Renforcer et appliquer la réglementation environnementale.

« Défis économiques et politiques : il est minuit moins une... »

Claude Montmarquette, *Pour discussion*, CIRANO, 2007DT-03, novembre 2007

- Il faut dépolitiser les décisions.
- Il faut expliquer correctement les choses.
- Il faut réduire l'impôt sur le revenu.
- Il faut encourager le travail et doser les taxes.
- Il faut revoir l'universalité de nos programmes sociaux et tarifer plutôt que taxer.

Vision économique : pour un Québec gagnant

Fédération des chambres de commerce du Québec, 2008

Huit axes prioritaires d'intervention :

- Cultiver l'entrepreneuriat.
- Réorienter la structure industrielle vers davantage de création de valeur.
- Agir sur les facteurs directs de productivité.
- Favoriser le développement d'une main-d'œuvre plus qualifiée, plus disponible et mieux adaptée aux besoins des entreprises.
- Appuyer l'exploitation de notre potentiel énergétique en tant que levier économique, tout en améliorant notre efficacité énergétique.
- Encourager le gouvernement à poursuivre la transformation de l'appareil gouvernemental et à se recentrer davantage sur son rôle de facilitateur plutôt que d'entrepreneur.
- Dynamiser notre potentiel d'innovation.
- Attirer les investisseurs étrangers et les partenaires commerciaux les plus stratégiques.

Manifeste pour une social-démocratie concurrentielle

Marcel Boyer, 2009

Dix programmes et politiques génériques :

- Promouvoir le développement et le maintien de compétences clés bien définies dans le secteur gouvernemental et le secteur concurrentiel.
- Promouvoir des processus concurrentiels ouverts et transparents pour l'attribution des contrats de production, de distribution et de fourniture des biens et des services publics et sociaux.
- Favoriser la création et le développement d'organisations du secteur concurrentiel efficaces, capables de participer aux appels d'offres pour les contrats liés aux biens et aux services publics et sociaux.
- Promouvoir l'émergence de prix et de marchés concurrentiels (création de marchés) dans tous les secteurs de l'économie, y compris les secteurs des biens et des services publics et sociaux.

- Favoriser la modularité, la flexibilité, l'expérimentation et le changement à l'aide de l'approvisionnement multisource.
- Développer des mécanismes efficaces pour une meilleure adaptation au changement.
- Promouvoir des politiques directes, transparentes et incitatives de soutien au revenu et à la richesse pour contrer le développement de la dépendance des entreprises et des individus.
- Évaluer les politiques et les programmes publics sur une base régulière à l'aide d'une méthodologie rigoureuse, crédible, transparente et indépendante.
- Promouvoir le développement du gouvernement en ligne dans toutes ses formes et de toutes les manières pour assurer un processus démocratique sain et efficace, à la fois en politique et en économie.
- Promouvoir des alliances stratégiques avec les pays en développement pour être compétitif en matière de concurrence créatrice de valeur avec les pays développés.

S'allier pour la prospérité

Conseil du patronat, 2010

Une main-d'œuvre accessible et de qualité

- Rehausser l'enseignement de base, lutter contre le décrochage, rehausser l'information sur les carrières et le marché de l'emploi, harmoniser les formations, accorder plus d'autonomie aux universités en ce qui concerne les droits de scolarité, favoriser l'instauration d'un système d'éducation universitaire compétitif.
- Reconnaître les compétences des immigrants, prolonger la vie active des travailleurs, arrimer l'immigration aux besoins du marché du travail, miser sur nos universités pour attirer les étudiants étrangers.

Un capital humain au coût concurrentiel

- S'assurer que la rémunération globale (salaires et avantages sociaux ainsi que les cotisations sur la masse salariale) qui a cours au Québec soit compétitive par rapport aux concurrents comparables de nos entreprises ailleurs au Canada et dans le monde ¹¹¹ :
 - Toute nouvelle hausse de l'une des taxes sur la masse salariale devrait être compensée par une diminution équivalente du reste du fardeau fiscal assumé par les employeurs.
 - Les programmes financés par des taxes sur les salaires dont les bénéficiaires sont plus élevés au Québec qu'ailleurs au Canada devraient être révisés.
 - Les programmes financés par des taxes sur les salaires devraient être recentrés sur leur mission essentielle de façon à contrôler ou diminuer leurs coûts.

Une réglementation intelligente

- Le cadre réglementaire devrait fixer des objectifs plutôt que d'imposer des processus spécifiques contraignants pour les atteindre.
- La réglementation doit être simplifiée et viser des objectifs de résultats raisonnables de façon à ce que les petites entreprises, qui n'ont pas de ressources internes spécialisées, ne soient pas constamment obligées de recourir à des consultants pour s'y conformer; elle devrait être révisée régulièrement pour s'ajuster aux nouvelles circonstances; elle ne devrait pas désavantager les entreprises québécoises par rapport à nos concurrents des pays développés et devrait être conçue de manière à ne pas créer d'impact négatif sur l'investissement et la création d'emplois.
- La réglementation appliquée par différents organismes étatiques devrait être cohérente.
- Le pouvoir des inspecteurs qui appliquent la réglementation doit être strictement encadré de façon à éviter les abus.

Des finances publiques saines pour une fiscalité concurrentielle

- Retourner à l'équilibre budgétaire, mettre en place un « cran d'arrêt » au chapitre des dépenses en instaurant un dispositif qui interdirait légalement la création de dépenses additionnelles non compensées par des compressions dans les dépenses de programmes existants, mettre en place une fiscalité plus concurrentielle, revoir la rémunération dans le secteur public.

¹¹¹ Voir le document pour les recommandations détaillées concernant chacune des taxes sur la masse salariale.

- Contrôler les coûts de la santé :
 - Explorer d'autres modes d'allocation budgétaire dans les hôpitaux qui incitent plus à la performance, notamment en remplaçant le mode actuel d'allocation des budgets sur des « bases historiques » par un mode basé sur l'achat de services rendus.
 - Instaurer une franchise qui dépend du revenu et des services utilisés.
 - Permettre la mixité de la pratique pour les médecins; examiner le mode de rémunération du personnel médical de façon à ce qu'il soit lié à la performance des thérapies prescrites.
 - Recourir à l'expertise de partenaires privés pour certains projets de longue haleine ou pour l'impartition de services.

Une économie durable

- Prioriser l'investissement dans les infrastructures.
 - Éviter le sous-investissement du passé, instaurer graduellement des tarifs dédiés; Montréal doit recevoir sa juste part.
- Promouvoir un développement équilibré de nos ressources naturelles.
 - Des investissements structurants notamment en matière d'électricité et d'eau, des redevances équitables et concurrentielles.
- Stimuler l'innovation et encourager le développement de la nouvelle économie.
 - Réorganiser l'aide aux entreprises, lancer une Campagne de l'audace visant à encourager l'investissement privé auprès des décideurs (sièges sociaux, institutions financières) situés au Québec ou à l'étranger.
- Soutenir la commercialisation de l'innovation et des technologies propres.
 - Mettre en place des mesures fiscales (crédits d'impôt) et des politiques de marchés publics favorables à la commercialisation de l'innovation et des technologies propres existantes afin d'en accélérer l'adoption chez nous et l'exportation à travers le monde.
 - La réglementation en matière de technologies propres (dans les entreprises, les véhicules, etc.) devrait imposer des normes réalistes qui tiennent compte de la capacité de nos entreprises à soutenir la concurrence mondiale, au lieu d'être élaborées en vase clos.

Pour un Québec 3.0 : bâtir ensemble un Québec riche de ses savoirs et de ses énergies

Focus stratégique Québec 2010, www.focusstrategique.com

Ce rapport contient une foule de recommandations précises qu'il serait trop long d'énumérer ici. Voici les grandes lignes, avec quelques exemples :

Savoir et compétences

- Faire des entreprises un partenaire actif du développement des compétences.
 - Mettre en place une certification pour les entreprises « édu-responsable » basée sur la conciliation travail/études, l'augmentation des efforts en lien avec la formation continue, la sensibilisation des employés au rôle de parent, l'accueil des jeunes en alternance travail/études.
- Valoriser la profession d'enseignant.
 - Encourager l'accès des hommes à la profession pour que les garçons aient également des modèles auxquels s'identifier davantage.
 - Hausser le niveau de rémunération afin d'assurer un attrait pour la profession.
- Accroître la performance du système éducatif.
 - Hausser les droits de scolarité des universités et les adapter aux coûts réels de la formation reçue, mais, en contrepartie, s'assurer que les universités allouent leurs efforts fondamentalement à l'investissement éducatif au sens large et moins à l'immobilier. La mise en place de cette hausse doit s'accompagner de mesures garantissant l'accessibilité financière aux études (prêts et bourses).
- Soutenir les efforts de l'ensemble de la société autour de l'éducation.
 - Agir dans les milieux défavorisés.
 - Conditionner l'obtention définitive du permis de conduire à celle du diplôme de secondaire V.

L'État : faire autrement pour faire mieux

- Planifier et mettre en place la réduction de la dette.
 - Réduire les dépenses passe par une gestion optimisée.
 - Augmenter les revenus.
 - Mettre en place, chaque fois que nécessaire, le principe de l'utilisateur-payeur (taxes à la consommation, droits de scolarité, etc.).
 - Maximiser l'usage et le fonctionnement du fonds dédié des générations.
 - Augmenter les tarifs d'électricité de manière progressive et sélective et affecter les profits au remboursement de la dette; favoriser l'exportation de l'électricité; augmenter les redevances provenant de l'exploitation des ressources naturelles.
- Clarifier le rôle, les priorités et optimiser le fonctionnement du secteur public.
 - Concentrer le rôle de l'État sur ses trois grands rôles.
 - Définition des orientations et de la vision stratégique; mise en œuvre des cadres, des lois et réglementations puis contrôle de la mise en œuvre et mission de justice et de sécurité publique; redistribution des revenus dans une optique de justice sociale et de soutien aux grands choix stratégiques.
 - Rationaliser les structures et optimiser le fonctionnement.
 - Repenser la répartition des pouvoirs et les niveaux d'imputabilité (provincial, régional, local).
- Accroître la performance du système de santé.
 - Sensibiliser les citoyens au coût du système.
 - Instaurer le ticket modérateur.
 - Responsabiliser le citoyen par l'émission de factures à l'acte ou de relevés informatifs réguliers.
 - Transférer une partie de la gestion des opérations à des structures autonomes.
 - Diversifier l'offre de soins plus largement pour augmenter l'efficacité du système et diminuer les listes d'attente (le monopole est contre-productif).
 - Optimiser la structure.
 - Repenser tout le système et l'organisation de la première ligne sur les bases universellement admises que la seconde ligne (structures hospitalières) n'est pas le centre de triage optimal.
 - Mettre les professionnels de santé au cœur de la réforme et les patients au cœur des bénéficiaires du changement.
 - Augmenter le nombre d'omnipraticiens et gérer le ratio spécialistes/omnipraticiens dans la diplomation; repenser les systèmes de rémunération; déléguer les tâches requises aux acteurs compétents comme les pharmaciens, les infirmiers, les sage-femmes, etc.

Ressources naturelles et énergie

- Se doter de champions québécois exploitant de manière responsable nos ressources naturelles et contribuant à la création de richesses sur notre territoire.
- Accélérer nos efforts en matière d'efficacité énergétique.
 - Politique tarifaire incitative : hausser les tarifs d'électricité (pour réduire la consommation et la moduler selon la période d'utilisation); prendre les mesures sociales d'accompagnement nécessaires.
 - Diversifier notre bouquet énergétique : poursuivre l'exploration et la future exploitation responsable des ressources pétrolière et gazière du Québec (pour réduire nos importations); porter la part de l'énergie éolienne de 10 % à 20 % de la capacité totale de production d'Hydro-Québec d'ici 2020.
- Développer une vision intégrée.
 - Riche en ressources et respectueux du développement durable, le Québec doit se doter d'une politique intégrée de gestion des ressources naturelles incluant : une vision harmonisée du développement durable des ressources naturelles, une réglementation adaptée prenant en compte les attentes de chacun des acteurs.
 - Discutée largement, cette politique serait adoptée sous forme de loi, expression de la volonté collective.

Entrepreneuriat

- Encourager le développement d'entreprises québécoises à forte croissance et valoriser l'ambition, le succès entrepreneurial et la prise de risque.

Équilibre du territoire

- Créer les conditions requises (dont le mode de gouvernance) pour, à la fois, faire de Montréal une métropole dynamique et assurer un développement harmonieux de tout le territoire québécois

Mondialisation

- Tirer un parti positif de l'immigration.
 - Évaluer régulièrement les besoins et les affiner aux besoins réels de la société; favoriser l'intégration des immigrants sur le marché du travail; encourager une meilleure répartition territoriale des immigrants.
- Renouveler l'enjeu linguistique.
 - Valoriser la maîtrise parfaite par tous de la langue nationale; encourager le bilinguisme; stimuler le développement de la maîtrise d'une troisième langue.
- S'ouvrir plus largement sur le monde.
 - La situation privilégiée de Montréal comme confluence culturelle et linguistique doit être clairement mieux exploitée; l'élargissement du nombre de partenaires commerciaux dans le commerce extérieur doit être accéléré, considérant notre trop grande dépendance vis-à-vis de notre voisin du sud et notre faible présence dans les zones de croissance les plus dynamiques. De nouveaux accords de libre-échange doivent être conclus. Il nous faut aussi développer des stratégies novatrices d'échanges vers les zones en développement rapide.

Améliorer notre productivité

- Assurer notre prospérité future en atteignant le niveau moyen de productivité nord-américain.

Texte fondateur de la Coalition pour l'avenir du Québec

François Legault, Charles Sirois, Bruno-Marie Béchard Marinier, Lionel Carmant, Jean Lamarre, Sylvie Lemaire, Michel Lemay, Chantal Longpré, Marie-Ève Proulx, Stéphanie Raymond-Bougie, Anie Samson et Jean-François Simard, Coalition pour l'avenir du Québec, février 2011, www.coalitionavenir.org

- La priorité absolue : l'éducation.
 - Rehausser la qualité de l'éducation doit être LA priorité.
 - Une des clés du succès réside dans la revalorisation du métier d'enseignant.
 - Il faut reconnaître que les salaires offerts aux enseignants ne sont pas à la hauteur de l'importance de leurs responsabilités.
 - Dans nos universités, la question du sous-financement ne pourra être réglée que par un apport de fonds supplémentaire, réparti de manière équitable entre l'État et les étudiants.
- Assurer la vitalité de notre culture.
 - La culture est l'âme d'un peuple. C'est notre outil privilégié pour atteindre notre objectif de faire du français le trait d'union entre tous les Québécois.
 - Le soutien à la langue française ne doit exclure a priori aucune avenue législative ou juridique.
- Accroître la performance de nos services publics.
 - Dans le réseau de l'éducation, nous devons augmenter l'autonomie et les responsabilités des directeurs d'écoles et des enseignants. En revanche, les enseignants doivent être évalués. C'est donc d'un nouveau pacte avec les enseignants dont il faut convenir en contrepartie d'une revalorisation marquée de leur profession.
 - Dans le réseau de la santé, les médecins de famille doivent s'organiser en groupes de médecine familiale afin que tous les Québécois aient accès à un médecin de famille. Les dirigeants d'établissement doivent avoir plus d'autonomie et le pouvoir de conclure des ententes individuelles avec les médecins. Ces changements ne sont possibles qu'avec un nouveau pacte avec les médecins.
- Créer une économie de propriétaires et non de succursales.
 - La prospérité du Québec n'est pas ce qu'elle devrait être. Ici encore, c'est notamment par des investissements importants en éducation que le Québec pourra y arriver.
 - L'État québécois doit aussi établir un climat résolument favorable aux investissements privés, en particulier pour ceux liés à l'innovation et à la créativité.
 - Le gouvernement doit également utiliser tous les leviers disponibles pour conserver chez nous des centres décisionnels importants.

Section B : Études thématiques

1. Finances publiques

Pour un financement durable de la santé au Québec

Claude Montmarquette, Virginie Giroux et Joanne Castonguay, Rapport Bourgogne, CIRANO, 2005

- Accélérer les réformes structurelles proposées par les commissions canadiennes sur la santé.
- Accroître la responsabilisation des individus face à leur consommation de soins de santé.
- Augmenter la participation du privé au financement de la santé.
- Rendre explicite le panier de biens et services couverts par le régime d'assurance public.
- Développer des connaissances sur les comportements de consommation de services de santé au Québec.
- Accélérer le remboursement de la dette publique.

Le défi des finances publiques, « Le redressement de la situation fiscale du Québec : un défi à la fois prioritaire et incontournable »

Études économiques du Mouvement Desjardins et CIRANO, 2006

- Élargissement de la Loi sur l'équilibre budgétaire.
 - Ne pas déroger à la règle traditionnelle de s'endetter pour investir.
 - Le gel des dépenses gouvernementales ou du moins de leur taux de croissance en termes réels (taux sans inflation).
 - Les dépenses d'immobilisations qui augmentent la dette devront être effectuées en fonction de la rentabilité économique.
- Création d'un fonds de remboursement de la dette.
- Accroître la productivité et la performance de l'économie.
 - Réduire la taxe sur le capital des sociétés.
 - Moins d'impôt sur le revenu des particuliers et plus de taxes à la consommation.
 - Augmenter la tarification de certains biens et services.
- Le respect des champs de compétence et le partage du « déséquilibre fiscal ».
- Établir un plan précis par la tarification de l'électricité.
 - Première simulation : tarifs au prix du marché.
 - Deuxième simulation : hausses de 2 %, 5 %, 10 % et 20 % des tarifs par année.
 - Vers une meilleure allocation des ressources hydroélectriques.

En avoir pour notre argent

Rapport Castonguay, Groupe de travail sur le financement du système de santé, février 2008

Ce rapport contient une foule de recommandations, dont les suivantes :

- Procéder à la révision systématique et structurée de la couverture publique sur une base continue, en se dotant à cette fin d'un mécanisme permanent, crédible et légitime.
- Modifier la loi de façon à autoriser le recours à l'assurance privée pour des services déjà couverts par le régime public.
- Création, à compter de l'exercice 2008-2009, d'un Fonds de stabilisation dédié à la santé, alimenté à partir de sources de revenus elles-mêmes dédiées, soit : le produit d'une franchise modulée en fonction de l'utilisation des services médicaux et du revenu familial; un pourcentage de la taxe de vente du Québec.
- Mise en place d'une franchise à compter de l'exercice 2009-2010, dont le montant dépendrait du nombre de visites médicales effectuées durant l'année précédente. La franchise serait calculée et plafonnée en fonction du revenu des ménages. Les familles à faible revenu en seraient exemptées.
- La franchise serait utilisée pour orienter l'utilisation des services médicaux dans la direction considérée comme la plus appropriée. À cette fin, le gouvernement définirait les critères retenus concernant la nature des visites médicales prises en compte dans la franchise ainsi que le coût de chaque visite médicale imputé dans le calcul de la franchise.

Mieux tarifer pour mieux vivre ensemble

Claude Montmarquette, Joseph Facal et Lise Lachapelle, Groupe de travail sur la tarification des services publics, Québec, 2008

- Recommandations à propos des frais de scolarité : à peu près les mêmes que mentionnées plus haut à ce sujet.
- Recommandations à propos de la hausse des tarifs d'électricité.
- Recommandations à propos de la tarification de l'eau, dont :
 - Cette tarification serait basée sur les coûts de production réels, assortis d'une quote-part reflétant les coûts futurs associés au remplacement des équipements désuets de production, de distribution et d'assainissement des eaux, afin de mettre à niveau les infrastructures.
 - Tout comme dans le secteur de l'électricité, il serait judicieux de procéder à l'élaboration d'une tarification modulée, différenciée selon les différentes plages horaires de la journée. Cela permettrait à la fois de réduire la demande de pointe, et d'offrir aux consommateurs la possibilité d'épargner l'eau à partir de choix environnementaux délibérés.
- Recommandations à propos de l'amélioration du système routier, dont :
 - Les droits sur les permis et les immatriculations devraient être versés dans le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.
 - Le niveau de ces droits devrait être relié aux besoins futurs d'investissements dans les infrastructures routières.
 - Idéalement, toute nouvelle infrastructure routière devrait être tarifée auprès des utilisateurs sous la forme d'un péage, que cette infrastructure soit ou non réalisée en partenariat avec le secteur privé et dans la mesure bien sûr où il existe une voie alternative.
 - Le gouvernement devrait envisager la possibilité de moduler les droits d'immatriculation en fonction du kilométrage annuel parcouru par les automobilistes.
 - Des analyses de faisabilité complètes et rigoureuses devraient être entreprises dès maintenant par le ministère des Transports du Québec, afin d'étudier la possibilité de tarifer les automobilistes en fonction de l'utilisation du réseau routier et des caractéristiques du véhicule utilisé.
 - Le ministère des Transports devrait être mandaté afin d'étudier de façon approfondie la possibilité d'implanter un péage urbain autour de l'île ou de l'agglomération de Montréal, afin de gérer les problèmes de congestion aux heures de pointe – ce péage s'accompagnant d'investissements additionnels dans le transport en commun de la région de Montréal.
- Recommandations à propos du financement public des garderies, dont :
 - Procéder à une évaluation rigoureuse des coûts actuels et projetés de la politique de financement des frais de garde.
 - Évaluer l'impact de la politique de financement des services de garde sur divers objectifs poursuivis.
 - Procéder à un ajustement périodique de la contribution demandée aux parents, afin de stabiliser la proportion de la subvention gouvernementale et ainsi refléter l'augmentation des coûts.

Le Québec face à ses défis – Des pistes de solution : mieux dépenser et mieux financer nos services publics, fascicule 2

Pierre Fortin, Robert Gagné, Luc Godbout, Claude Montmarquette, Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques, janvier 2010

- Généraliser et dépolitiser l'évaluation de la performance des programmes.
 - L'État québécois doit bénéficier d'une évaluation régulière, systématique et crédible de la performance des différents programmes existants.
 - Cette évaluation doit avoir un impact sur la façon de dépenser et sur la budgétisation.
- Encourager la bonne gestion, sanctionner la mauvaise et faire jouer la concurrence.
 - L'émulation est la clé de la réussite dans la bonne utilisation des fonds publics.
 - Cette émulation peut provenir d'incitations financières en faveur des gestionnaires ou des organisations, ou de la concurrence.
- Définir une fiscalité efficace, et réduire ainsi les impacts négatifs de tout impôt et taxe sur le développement économique.
 - Il faut absolument éviter d'alourdir les impôts sur le revenu, particulièrement dans le contexte des changements démographiques et de leurs effets sur le marché du travail.

- Nous devons orienter la ponction fiscale de l'État vers les formes d'imposition les moins dommageables pour la croissance économique, soit notamment les taxes à la consommation.
- Cela doit être effectué en évitant que le recours aux taxes à la consommation n'alimente les inégalités au sein de la société.
- Il faut faire davantage appel à la tarification.
 - Nous favoriserons ainsi les bons comportements, de la part de celui qui utilise les services comme du gouvernement qui les offre.
 - Le financement des services permettra ainsi de mieux dépenser.
 - Comme pour les taxes à la consommation, des mesures doivent être définies afin de protéger les citoyens les plus pauvres.
- Ces principes peuvent déboucher rapidement sur des initiatives concrètes, telles que :
 - Un choix clair entre l'approche centralisée et la régionalisation, dans la gestion de nos systèmes de santé et d'éducation.
 - La généralisation du financement fondé sur l'activité, dans le secteur de la santé.
 - L'exploitation des possibilités offertes par la concurrence dans le secteur de la santé, à l'image de ce qui se fait déjà dans le secteur de l'éducation.
 - L'application aux sociétés d'État commerciales – et en premier lieu à Hydro-Québec – d'exigences chiffrées en matière de performance, définies à partir d'une comparaison avec les résultats observés ailleurs; l'adoption de règles budgétaires globales définissant des cibles pluriannuelles et sectorielles.
 - La mise en place d'une démarche systématique d'évaluation de la performance des programmes.
 - L'établissement d'une démarche d'évaluation du panier de services publics dans le secteur de la santé, en utilisant pleinement le futur Institut national d'excellence en santé et en services sociaux; l'application effective aux hôpitaux et aux Centres de santé et de services sociaux (CSSS) de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux; le recours aux taxes à la consommation plutôt qu'aux impôts sur le revenu, si l'on doit augmenter les prélèvements fiscaux.
 - Un appel accru aux tarifs, en appliquant les principes et la démarche définis dans la Politique de financement des services publics.

Le Québec face à ses défis : une voie durable pour rester maîtres de nos choix, fascicule 3

Pierre Fortin, Robert Gagné, Luc Godbout et Claude Montmarquette, gouvernement du Québec, février 2010

- D'ici 2013-2014 : un effort partagé entre les dépenses et les revenus.
- Après 2013-2014 : la croissance des dépenses au rythme de la croissance des revenus.
 - À court terme, pour rétablir l'équilibre budgétaire, il faut faire appel de façon équilibrée aux revenus (augmentation des taxes et des tarifs) et aux dépenses (contrôle accru de la croissance des dépenses).
 - À moyen et à long terme, la seule façon durable de maintenir des finances publiques saines consiste à ajuster la croissance des dépenses sur celle de l'économie. Il faut arrimer la croissance des dépenses sur celle des revenus sur lesquels nous pouvons compter pour assumer ces dépenses.
- Le scénario privilégié par le comité suppose une véritable révolution culturelle dans la gestion des dépenses publiques, touchant d'abord l'administration gouvernementale et les sociétés d'État dans leur façon de dépenser. Cette révolution culturelle va beaucoup plus loin que ce qui est actuellement anticipé au Québec.
- Elle signifie par exemple que l'introduction de tout nouveau programme gouvernemental devra être financée par la réduction ou l'abolition d'un programme existant financièrement équivalent. Elle suppose également que l'on priorise les dépenses de nature à favoriser la croissance économique à long terme, telles les dépenses d'éducation et de formation.

Se donner le Québec qu'on veut

Confédération des syndicats nationaux (CSN), Recommandations en vue du budget du Québec 2010-2011

- Mesures plus contraignantes contre l'évasion fiscale.
- Perception de redevances des compagnies minières.

- Réclamation à Ottawa des sommes dues au titre de l'enseignement supérieur et de la santé.
- Mesures visant à stabiliser le coût des médicaments.
- Refonte fiscale axée sur une plus grande progressivité de l'impôt sur le revenu.
- Instauration d'une taxe sur les transactions financières spéculatives.
- Introduction d'une taxe sur les produits de luxe.
- Introduction d'écotaxes.

« Vers une meilleure tarification du réseau routier québécois »

Le Québec économique 2010 : vers un plan de croissance pour le Québec, Justin Leroux sous la direction de Marcelin Joanis et Luc Godbout

- Pour respecter simultanément les principes de pollueur-payeur et d'utilisateur-payeur, la taxe actuelle sur les carburants pourrait être scindée en deux : la première composante, une « taxe verte » sur l'essence, serait déterminée selon l'impact environnemental de la combustion du litre d'essence alors que la deuxième composante, une taxe « d'asphalte », tiendrait compte de la distance parcourue par les usagers.
- Les droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation devraient être justifiés en relation avec des postes de dépenses adaptés, tels que le déneigement et la sécurité routière. Ils seraient ainsi plus facile à faire accepter au public.
- La dernière source de recettes pourrait provenir de l'impôt général. Un tel prélèvement se justifie par le fait que la population dans son ensemble, et non les uniques usagers, bénéficie de l'existence d'un réseau routier.

« Garder le cap : le défi de l'équilibre budgétaire du Québec »

Pierre Fortin, *Commentaire*, Institut C.D. Howe, Politique fiscale

- Dans son budget 2011-2012, le gouvernement du Québec doit absolument maintenir son Plan de retour vers l'équilibre budgétaire des deux budgets précédents.
- Le gouvernement doit entreprendre une sérieuse réforme du système de santé, avec la coopération de tous les intervenants. L'universalité des soins de santé doit être préservée, mais le secteur doit devenir plus compétitif, ce qui peut être fait par une plus grande ouverture au secteur privé.
- L'économie a besoin d'aide pour affronter le problème du vieillissement de la population. Pour ce faire, il faut améliorer la croissance de la productivité. Comment? Le meilleur moyen est de générer de nouvelles idées sur ce qu'il faut faire et sur la façon de le faire, réalisées par l'investissement et financées par l'épargne.
- La productivité repose sur l'éducation, l'accès au marché, la concurrence, la concurrence, la taxation et les infrastructures publiques.

2. Productivité, investissement et innovation

L'investissement au Québec : on est pour

Pierre Fortin, Andrée Corriveau et Jean Boivin, Groupe de travail sur l'investissement des entreprises, Québec, 2008

- Élimination de la taxe sur le capital.
- Baisse du taux général d'imposition des sociétés à 10 % d'ici 2012, plutôt que l'introduction d'un crédit d'impôt généralisé à l'investissement.
- Stabilisation du régime fiscal de la recherche et du développement.
- Éviter toute hausse de la taxe sur la masse salariale.
- Mettre fin à la discrimination anachronique exercée par la fiscalité et les programmes gouvernementaux contre le secteur des services et traiter tous les secteurs industriels sur le même pied.
- Appuyer la philosophie du rapport Gagné selon lequel égaliser les chances entre les régions tout en favorisant la productivité requiert une politique générale fondée sur un critère neutre comme la distance et encourageant l'investissement.

- Continuer les efforts entrepris pour alléger la réglementation.
- Faire une priorité absolue de la préservation de l'accès de nos entreprises au marché américain tout en poursuivant les efforts entrepris pour promouvoir la mobilité des travailleurs et le libre-échange entre le Québec, le reste du Canada et l'étranger. Reconnaître la contribution remarquable des multinationales québécoises et étrangères à l'investissement au Québec, bien continuer à accueillir les multinationales étrangères, mais adopter des règles claires sur les prises de contrôle d'entreprises locales.
- Procéder à un examen et à une clarification des objectifs et des fonctions des divers ministères et organismes impliqués dans la prospection des investissements étrangers.
- Soumettre plus fermement toutes les entreprises à la discipline de la concurrence.
- Appuyer les efforts de restructuration entrepris par l'industrie du capital de risque.
- Procéder à un examen et à une clarification des objectifs et des fonctions des divers ministères et organismes impliqués dans l'aide financière à l'investissement.
- Encourager l'épargne par divers moyens, tout en évitant que cela accroisse les inégalités de revenu :
 - Taxer plus la consommation est l'une de ces possibilités (TVQ¹¹², taxes spécifiques, tarifications), mais il faudrait alors ajuster le crédit TVQ.
 - Les nouveaux comptes d'épargne libres d'impôt fédéraux sont une bonne idée, mais il doit y avoir une contrepartie pour les contribuables à revenu modeste.
 - L'équilibre budgétaire et la réduction du poids de la dette publique doivent continuer à faire partie des moyens de dégager l'épargne.
- Réunir les partenaires de l'industrie de la construction afin de mettre au point des méthodes encore plus sûres de réduire les conflits, les pénuries et les dépassements d'échéanciers et de coûts sur les chantiers du Québec, particulièrement face à l'accélération de l'activité de construction qui s'annonce.
- Combattre le décrochage scolaire (et notamment celui des garçons) avec plus de conviction et de ressources au niveau secondaire afin de combler le retard de production de diplômés du Québec par rapport aux États-Unis et à l'Ontario.
- Porter notre nombre de diplômés universitaires au niveau américain (32 % des 25 à 44 ans).
- Promouvoir la formation professionnelle, scientifique et technique aux niveaux secondaire et collégial et la formation continue du personnel en entreprise, employés comme gestionnaires.
- Continuer à soutenir les transferts de connaissances entre les milieux scientifiques universitaires et collégiaux, les laboratoires gouvernementaux et les milieux de la recherche industrielle.
- Appuyer concrètement les organismes qui favorisent le développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes Québécois et ceux qui aident nos dirigeants sortants à s'assurer une relève compétente.
- Renforcer les structures d'accueil pour tous les immigrants, et notamment pour les immigrants qualifiés, les immigrants entrepreneurs et les immigrants investisseurs.

Innovation et stratégies d'entreprise : pourquoi le Canada n'est pas à la hauteur

Conseil des académies canadiennes, Rapport du comité d'experts sur l'innovation dans les entreprises, 2009

- Encourager les investissements dans la machinerie et le matériel, de façon générale, et dans les technologies de l'information et des communications (TIC) en particulier (mais adopter ces mesures d'encouragement uniquement après être parvenu à une compréhension approfondie des raisons pour lesquelles le Canada a été relativement lent, jusqu'à présent, dans l'adoption des TIC).
- Renforcer les stimulants qui amènent les entreprises à adopter des stratégies axées sur l'innovation, en les exposant plus encore à la concurrence et en les encourageant à axer davantage leurs activités sur l'exportation, en particulier dans le domaine des biens et des services, qui se situent « en aval » dans la chaîne de valeur et qui, à ce titre, sont plus près des utilisateurs.

¹¹² Taxe de vente du Québec.

- Améliorer le climat pour les nouvelles entreprises, de façon à ce que les possibilités découlant de l'excellence de la recherche dans les universités canadiennes se traduisent par la viabilité des entreprises du pays et la possibilité pour elles de croître, sachant qu'il est primordial de leur permettre d'avoir accès à un meilleur financement dès les premières étapes et de leur offrir le mentorat de personnes expérimentées.
- Soutenir les domaines dans lesquels le Canada se démarque et démontre un certain potentiel, à l'aide de stratégies ciblées, cohérentes et axées sur des secteurs spécifiques, comme cela fut le cas, dans le passé, au sein de l'industrie automobile, aérospatiale et des TIC, par exemple.

Regard sur les entrepreneurs québécois : enjeux et perspectives sur la croissance des PME

Audrey Azoulay, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2010

- Pour l'efficacité et la cohérence des actions de l'État :
 - Créer un Conseil économique, dont le fonctionnement serait souple et efficace.
 - Privilégier une aide économique généralisée, qui profite au plus grand nombre d'entreprises avec une politique économique dont l'effet de levier se trouve dans une approche « désinterventionniste ».
- Pour une réduction du fardeau fiscal :
 - Réduire immédiatement le taux du Fonds des services de santé pour les plus petites entreprises et geler toute contribution patronale aux programmes sociaux (ex. : RQAP, RRQ, CSST)¹¹³ tant et aussi longtemps que la révision de leur efficacité ne sera pas réalisée.
 - Réduire l'imposition des profits de 8 % à 4 % en quatre ans (taux d'imposition sur les premiers 500 000 \$ de revenus actifs). À titre indicatif, il en coûtera environ 850 M\$ pour réduire le taux d'imposition des revenus des sociétés de 8 % à 4 %. Cette somme n'est pas exorbitante même dans le contexte actuel des finances publiques.
- Pour favoriser le dynamisme entrepreneurial :
 - Favoriser la création d'entreprises et la croissance des plus jeunes, exonérer les jeunes entreprises des taxes sur la masse salariale afin de leur permettre d'embaucher une main-d'œuvre qualifiée.
 - Réviser le programme immigrant-entrepreneur et immigrant-investisseur de manière à ce qu'il soit à la fois plus accueillant et plus efficace en matière de création de richesse.
 - Réviser le programme de crédit d'impôt à la R-D afin que celui-ci soit plus accessible pour les petites entreprises; développer des incitatifs pour que la recherche académique se tourne de manière plus systématique vers le milieu industriel.
- Pour un allègement effectif du fardeau réglementaire et administratif, renforcer la politique sur l'allègement réglementaire :
 - Renouveler rapidement un nouvel objectif de réduction des formalités administratives puisque nous arrivons en 2010 à échéance de l'objectif défini en 2004.
 - Renforcer la politique sur l'allègement réglementaire en rendant publiques les déclarations et les études d'impact requises avec le dépôt de tout projet de règlement ou de projet de loi, et ce, de manière systématique.
 - Définir des objectifs d'amélioration du service à la clientèle, en particulier au niveau des délais de traitement des dossiers et dans la gestion des pénalités, en général en cultivant au sein de l'administration publique un état d'esprit plus accueillant vis-à-vis des entrepreneurs.
- Pour bénéficier de la force montante des travailleurs autonomes :
 - Consolider le statut des travailleurs autonomes autour d'une définition plus cohérente et s'assurer de la bonne correspondance entre les instances gouvernementales.
 - Faire du travail autonome une des avenues à privilégier aux enjeux relatifs au vieillissement de la population et de la pénurie conséquente de main-d'œuvre qualifiée.
 - Favoriser la déductibilité des assurances médicales.

¹¹³ Régime québécois d'assurance parentale, Régie des rentes du Québec, Commission de la santé et de la sécurité du travail.

- Pour favoriser les investissements en capital physique et en capital humain :
 - Maintenir la déduction pour amortissement accéléré pour l'investissement dans le matériel informatique.
 - Maintenir la déduction pour amortissement accéléré au taux de 50 % pour l'investissement dans le matériel de fabrication.
 - Mettre en place un crédit d'impôt à la formation qui reconnaisse l'importance de la formation informelle en milieu de travail et qui soit facile à administrer.

« La recherche universitaire : moteur de la croissance économique »

Le Québec économique 2010 : vers un plan de croissance pour le Québec, Robert Lacroix sous la direction de Marcelin Joanis et Luc Godbout

- Le Québec doit revoir sa politique universitaire s'il veut assurer sa croissance à long terme.
- Cette révision doit aller dans le sens d'une autonomie accrue des établissements universitaires, d'un financement davantage diversifié, d'une dérèglementation des frais de scolarité, d'une plus forte incitation à l'excellence et d'une concurrence acceptée au sein du monde universitaire.
- Réclamation à Ottawa des sommes dues au titre de l'enseignement supérieur et de la santé.

Ouverture aux investissements directs étrangers et productivité au Canada

Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal, 2010

Abolition totale des restrictions à la participation étrangère dans le secteur des télécommunications.

3. Éducation

3.1. Financement des universités et des études universitaires

Le Remboursement Proportionnel au Revenu (RPR) : Un système pour les prêts d'études alliant efficacité et accessibilité

Claude Montmarquette, Rapport de projet, CIRANO, avril 2006

Mise en place d'un système de remboursement de prêt étudiant proportionnel au revenu de l'ex-étudiant.

Le Québec et les droits de scolarité universitaires

Robert Lacroix et Michel Trahan, Rapport Bourgogne, CIRANO et Université de Montréal, février 2007

- Les droits de scolarité devraient rejoindre la moyenne nationale sur une période de trois ans.
- Les frais de scolarité devraient se différencier selon le niveau d'étude et les secteurs disciplinaires pour davantage refléter les coûts de formation et les rendements variables de l'investissement en éducation universitaire.
- L'établissement des frais de scolarité devrait être du ressort des universités (à l'intérieur de balises gouvernementales relativement larges).
- La subvention gouvernementale et les frais de scolarité devraient être indexés annuellement.
- Le financement des universités devrait être réévalué tous les trois ans par rapport à celui des autres universités canadiennes.

Pacte pour le financement concurrentiel de nos universités

23 février 2010, www.cmmm.qc.ca/documents/salleDePresse/2009_2010/pacte/pacte-financement-universites_fr.pdf

Essentiellement les mêmes recommandations que M. Lacroix et M. Trahan, à peu de choses près.

« Le financement public de l'enseignement universitaire au Québec »

Le Québec économique 2010 : vers un plan de croissance pour le Québec, Clément Lemelin sous la direction de Marcelin Joanis et Luc Godbout

- Le gouvernement ne doit pas augmenter de façon importante ses dépenses d'enseignement universitaire.
- Si les étudiants souhaitent une formation appuyée sur davantage de ressources, qu'ils en paient le coût additionnel.
- Les droits de scolarité devraient être augmentés significativement, d'un pourcentage allant de 50 % à 100 %.
- Par la suite, les droits de scolarité devraient être indexés.
- L'augmentation des droits de scolarité devrait être différenciée selon la filière d'études.
- Les critères de modulation devraient être l'existence d'un numerus clausus et le coût.
- Nonobstant la hausse des droits de scolarité, les paramètres du calcul de l'aide aux étudiants devraient rester les mêmes, et celle-ci, augmenter en conséquence.
- L'aide financière aux étudiants devrait être favorisée plutôt que les dépenses fiscales avantageant les étudiants et leurs proches.
- Le gouvernement devrait préserver le caractère sélectif de l'aide financière aux étudiants, de même que sa générosité et le réalisme des modes de vie qu'elle suppose.
- Des prêts, non subventionnés, devraient être offerts aux étudiants.
- Ces prêts devraient permettre de relancer le débat autour d'un système de prêts remboursables en proportion du revenu.

3.2. Décrochage scolaire

Travail pendant les études et abandon scolaire : Causes, conséquences et politiques d'intervention

Marcel Dagenais, Claude Montmarquette, Daniel Parent, Benoit Durocher et François Raymond, Série scientifique, CIRANO, mars 1999

- Hausser l'âge légal de l'abandon scolaire à 17 ou 18 ans.
- Fixer le salaire minimum des jeunes de moins de 18 ans en dessous du salaire minimum des adultes.

Se doter de l'un des meilleurs systèmes d'éducation au monde d'ici 2020

Coalition pour l'avenir du Québec en matière d'éducation, 12 avril 2011

Note : ce document traite de l'ensemble du système d'éducation, il pourrait donc être classé sous la rubrique Financement des universités aussi bien que sous celle du Décrochage scolaire.

Un nouveau pacte avec les enseignants

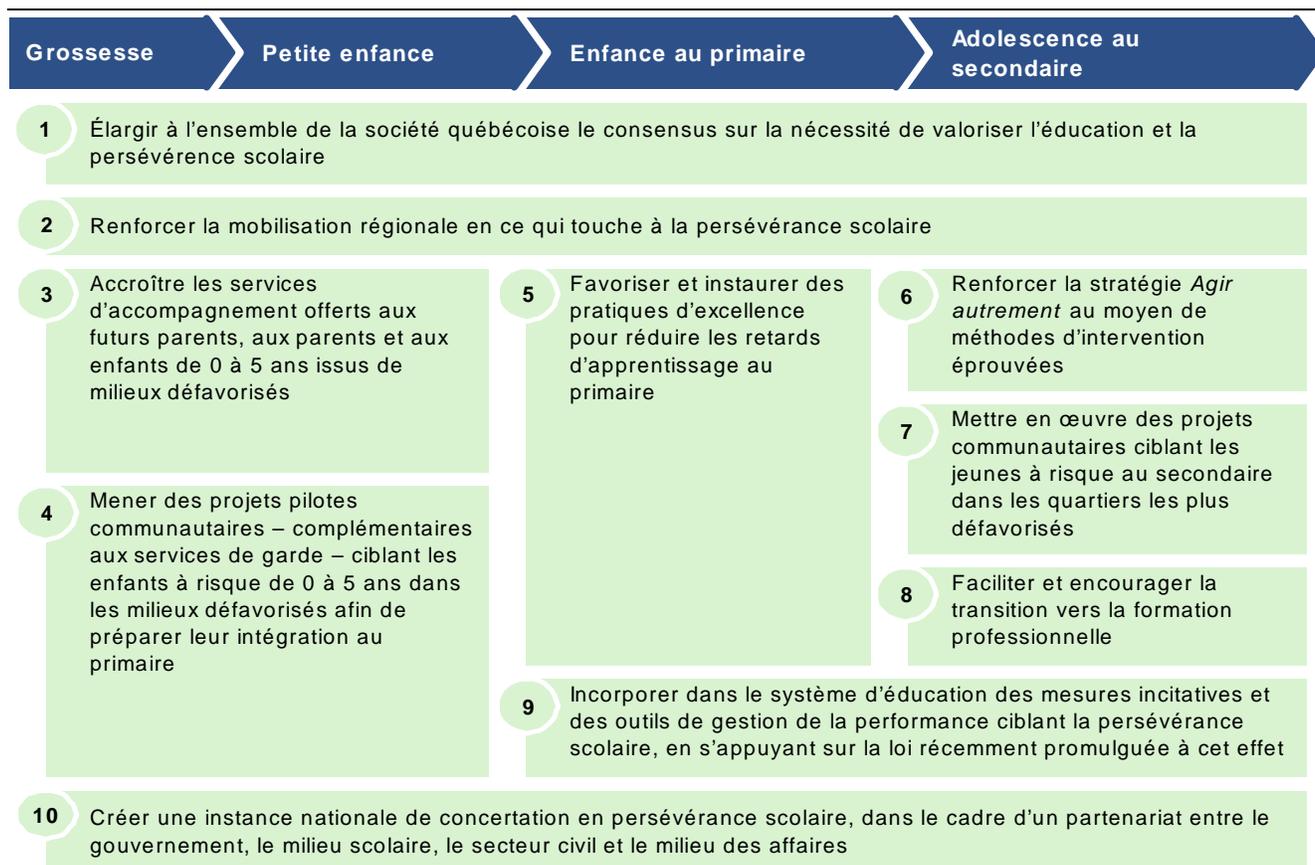
- Une augmentation salariale moyenne d'environ 20 %. Chaque enseignant verrait son salaire augmenter, mais les augmentations pourraient varier afin de cibler les écoles jugées plus difficiles.
- Une autonomie accrue en classe, où chaque enseignant pourrait choisir, en fonction des besoins de ses élèves, les méthodes à privilégier.
- Une sélection et une formation plus rigoureuses des futurs enseignants et directions d'école.
- Un accompagnement personnalisé pour les nouveaux enseignants, incluant des programmes de mentorat par des enseignants expérimentés et performants, afin de faciliter la transition entre leur formation universitaire et la réalité des écoles.
- Un partage des meilleures pratiques qui encourage le travail d'équipe, non seulement au sein d'une même école mais aussi entre les écoles. Les enseignants seront ainsi exposés à des approches innovantes et prometteuses, développées par leurs pairs, comme c'est le cas dans les systèmes d'éducation les plus performants au monde.
- Des possibilités d'avancement bien définies pour les enseignants performants afin de maintenir leur niveau de motivation et de stimulation. En plus du cheminement de carrière traditionnel (promotion à un poste de direction), il serait envisageable de donner aux enseignants performants qui souhaitent demeurer en classe l'option de devenir mentors ou spécialistes en pratiques d'enseignement.
 - Réorganiser le réseau pour accroître l'autonomie des directions d'établissements et des enseignants.

- Abolition des commissions scolaires et restructuration des directions régionales.
- Un ministère de l'Éducation qui se concentre sur les objectifs et les politiques.
- Des directions plus autonomes.
- Des conseils d'établissement comptant plus de parents qui prennent les décisions stratégiques pour l'avenir de l'école.
- Des conseils d'administration de taille plus efficace pour les cégeps.
- Une reddition de comptes remplacée par un cadre de gestion de la performance axée sur les résultats et misant sur la réussite de tous les élèves.
- La répartition des ressources pour les élèves qui éprouvent des difficultés devrait être faite en fonction des besoins de chaque classe de chaque école du Québec.
- Augmenter le nombre de diplômés universitaires et améliorer la performance de nos universités pour en faire de véritables moteurs de développement social et économique.
- Engager les universités à augmenter les taux de diplomation par un meilleur encadrement des étudiants.
- Favoriser l'émergence d'un nombre limité de pôles d'excellence dans certains programmes ou créneaux.

Savoir pour pouvoir : *Entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire*

Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec, 2009

Dix actions pour porter à plus de 80 % le taux de diplomation avant l'âge de 20 ans d'ici 2020



Sources : Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec; McKinsey & Compagnie

4. Formation en entreprise

Les pôles de formation du Canada : les PME investissent 18 milliards de dollars dans la main-d'œuvre du pays

Audrey Azoulay, Aneliese Debus, Bradley George, Dan Kelly, Louis-Martin Parent, Plamen Petkov et Heather Tilley, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), 2008

- Création d'un programme de crédit d'impôt pour la formation adapté aux besoins des PME reconnaissant l'importance de la formation informelle en milieu de travail, au même titre que la formation formelle.

5. Développement régional

Quel avenir pour les politiques de développement régional au Québec?

Marcelin Joanis, Fernand Martin et Suzie St-Cerny, CIRANO, juin 2004

- Renforcer les villes.
 - Exploiter les économies d'agglomération par le développement de grappes industrielles et l'accroissement de la densité des villes.
 - Amélioration de la gouvernance des centres urbains en renforçant leurs institutions politiques et leurs ressources financières – par diverses formes de regroupements municipaux auxquels peuvent être transférées certaines responsabilités par les ordres de gouvernement supérieurs et par des transferts financiers adéquats.
 - Création d'organismes de développement économique à l'échelle des centres urbains et de leurs zones d'influence.
- Encourager la mobilité.
 - Favoriser l'acquisition de capital humain par les individus et favoriser la formation dans les secteurs d'emploi en demande.
 - Encourager l'entrepreneuriat et la responsabilité individuelle à l'égard de la vie économique.
 - Favoriser les activités de liaison et de transfert entre les entreprises et entre les régions en matière de R-D.
- Accepter l'existence de certaines disparités régionales.
 - Offrir des programmes d'aide et de subventions temporaires aux individus afin de faciliter les transitions liées aux transformations économiques structurelles de certaines régions.
 - S'assurer que le soutien aux régions temporairement en difficulté est adéquat et que le soutien aux régions durablement en perte de vitesse est résolument axé sur la reconversion.
- Recourir systématiquement à l'analyse économique des projets.
 - Soumettre l'approbation des projets à la production d'analyses avantages-coûts.
 - Effectuer une revue des résultats (audit) des mesures de soutien aux différents secteurs industriels.
 - Mener une revue des mandats des différentes instances impliquées dans le développement régional, afin notamment d'éviter une concurrence horizontale néfaste et une dispersion des efforts.

À armes égales, Rapport du groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie

Robert Gagné, Luc Godbout et Guy Lacroix, Québec, 2008

Ce rapport contient une foule de recommandations qu'il serait trop long d'énumérer ici. Voici une sélection de celles qui semblent les plus ciblées :

- Définir l'aide aux régions moins développées en fonction de l'éloignement, un lien étroit existant entre régions éloignées et régions en difficulté.
- Identifier trois zones, soit : une zone située à moins de 200 km du centre de l'une des trois régions métropolitaines de Montréal, Québec et Gatineau; une zone comprise entre 200 km et 300 km du centre de l'une de ces trois régions métropolitaines, une zone définie à plus de 300 km du centre de l'une des régions métropolitaines.
- Crédit d'impôt à l'investissement remboursable : verser cette aide à l'ensemble du secteur manufacturier, au lieu de la limiter à certains secteurs d'activité.

- Définir l'aide sous la forme d'un crédit d'impôt à l'investissement remboursable, dont le taux serait de 40 % dans la zone la plus éloignée et de 20 % dans la zone intermédiaire, l'aide fiscale aux régions éloignées prenant ainsi la forme d'une aide à l'investissement des entreprises des régions éloignées.
- Exclure de cette aide les grandes entreprises, en limitant l'octroi du crédit d'impôt à l'investissement aux entreprises dont le capital versé est inférieur à 250 M\$.
- Appliquer le crédit d'impôt à l'investissement aux achats de matériel de fabrication et de transformation (biens classés dans la catégorie 43, selon la nomenclature de Revenu Québec).
- Le crédit d'impôt à l'investissement des entreprises des régions éloignées devrait avoir une durée déterminée : pour l'entreprise, l'aide s'appliquerait chaque fois qu'elle réalise des investissements admissibles; le programme d'aide lui-même prendrait fin en 2015, le gouvernement procédant d'ici cette date à son évaluation.
- Maintenir les aides fiscales aux entreprises du secteur des technologies de l'information.
- Faire bénéficier de l'aide fiscale à l'industrie des services des technologies de l'information les entreprises exerçant des activités innovantes; plus précisément, que les activités soutenues dans le secteur des technologies de l'information correspondent au développement et à la fourniture de produits et services liés aux affaires électroniques – tels que les services-conseils reliés au développement de système, la mise à niveau de l'architecture technologique, la conception et le développement de solutions de commerce électronique.
- Appliquer à l'ensemble du territoire québécois l'aide fiscale définie en faveur des entreprises du secteur des technologies de l'information.
- Définir l'aide fiscale aux entreprises du secteur des nouvelles technologies de l'information sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable, égal à 30 % des salaires liés aux emplois admissibles, jusqu'à un maximum de 20 000 \$ par emploi, par année.
- Appliquer cette aide fiscale aux entreprises du secteur des technologies de l'information ayant plus de cinq employés admissibles.
- Appliquer le crédit d'impôt aux entreprises des nouvelles technologies de l'information pendant une durée déterminée : pour l'entreprise, l'aide s'appliquerait aux emplois admissibles pendant la durée du programme; le programme d'aide lui-même prendrait fin en 2015, le gouvernement procédant d'ici cette date à son évaluation, comme dans le cas de l'aide à l'investissement des entreprises des régions éloignées.
- Éviter toute mesure fiscale d'application générale pour ce qui est des secteurs des technologies des matériaux, des biotechnologies, des services de nature scientifique et technologique et des technologies de la production. Le groupe de travail suggère plutôt au gouvernement de faire bénéficier les entreprises de ces secteurs de mesures de nature budgétaire, dans la mesure où il souhaite soutenir l'innovation dans ces secteurs.

6. Changements démographiques

6.1. Prolongation de la vie active

La longévité : une richesse

Claude Castonguay et Mathieu Laberge, CIRANO, janvier 2010

- Modifier le régime de pension de vieillesse et le Régime des rentes du Québec pour ne pas pénaliser les personnes âgées de plus de 65 ans qui veulent continuer à travailler.
- Modifier la Loi sur les régimes complémentaires de retraite qui incite les travailleurs à prendre leur retraite dès qu'ils ont satisfait à certaines conditions (p. ex., 35 ans de service ou 60 ans).
- Procurer un accès efficace aux personnes âgées à des programmes adaptés de formation et de recyclage.
- Leur donner un plein accès aux services d'emploi.
- Leur procurer des conditions de travail souples et adaptées à leur situation.

6.2. Taux de fécondité

Natalité et interventions publiques

Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, gouvernement du Québec, avril 2004

- Les mesures relatives à l'emploi et au travail.
 - Les difficultés d'insertion économique des jeunes et le revenu qu'ils peuvent tirer du travail sont des facteurs considérés comme déterminants pour l'évolution de la fécondité.
- Les mesures de conciliation travail et famille.
 - Plusieurs initiatives peuvent être prises dans le domaine famille et travail, dont les principales sont : des congés de maternité et de paternité; des services de garde d'enfants gratuits ou subventionnés; des horaires de travail souples et des congés de courte durée permettant aux salariés de s'acquitter de leurs obligations familiales; l'harmonisation des horaires de travail avec les horaires scolaires, etc.
- Les mesures de compensation financière pour le coût de l'enfant.
 - Le coût de l'enfant devrait être indemnisé, ne serait-ce que pour des questions d'équité horizontale et de soutien à l'investissement dans l'avenir de la société.
- Les mesures d'accompagnement.
 - Mesures destinées à favoriser et à accompagner le changement social. Il peut s'agir de mesures pour sensibiliser les milieux de travail à la conciliation famille-travail, pour adopter des attitudes positives envers les enfants et la parentalité, etc.
 - Mesures visant à réduire les incohérences et les ambivalences dans les actions et dans les discours.

6.3. Taux d'activité

« L'immigration au Québec : une ressource sous-utilisée »

Le Québec économique 2010 : vers un plan de croissance pour le Québec, Brahim Boudarbat et Maude Boulet sous la direction de Marcelin Joanis et Luc Godbout

- Il se peut que le nombre d'immigrants et leur profil ne répondent pas aux besoins réels du marché du travail québécois : les politiques d'immigration peuvent être mises en cause et il serait pertinent de redoubler d'efforts pour mieux prévoir les besoins en main-d'œuvre.
- Les immigrants choisissent massivement (85 %) de s'installer dans la région de Montréal, là où le taux de chômage est le plus élevé des régions métropolitaines. Ils pourraient donc eux-mêmes prendre les moyens nécessaires pour améliorer leur insertion dans le marché du travail en s'éloignant de cette région.
- Les employeurs pourraient offrir des stages, des programmes de mentorat et des formations de relais aux immigrants pour leur permettre d'adapter leur profil aux exigences du marché du travail québécois.
- Le Québec devrait adapter ses interventions en fonction des immigrants reçus et de leurs problèmes. Il bénéficie à cet égard d'une plus grande autonomie que les autres provinces canadiennes.

6.4. Environnement

« Éco-fiscalité et réduction d'émissions de gaz à effet de serre »

Le Québec économique 2010 : vers un plan de croissance pour le Québec, Arnaud Dragicevic et Bernard Sinclair-Desgagné sous la direction de Marcelin Joanis et Luc Godbout

- L'expérience accumulée sur les écotaxes confirme leur efficacité et leur supériorité dans la minimisation des coûts par rapport aux approches réglementaires, mais elles n'ont d'intérêt que si elles sont incitatives, c'est-à-dire qu'elles pèsent suffisamment sur les choix des agents économiques.
- Les accords négociés avec l'industrie ou les programmes publics auxquels les firmes peuvent volontairement participer sont de faible efficacité, car les entreprises finissent par avoir des comportements opportunistes et tentent d'éviter l'application d'une taxe ou d'une réglementation plus stricte.

- En cas de risques de dommages catastrophiques pour l'environnement, l'approche par les marchés de permis d'émissions est préférable au-delà d'un certain niveau de concentration, car elle garantit que la contrainte quantitative globale sur les émissions est respectée.
- Si les dommages par tonne d'émissions sont estimés assez constants, l'approche fiscale est préférable, car elle permet d'éviter des coûts d'effort exorbitants, ceux-ci étant limités par la valeur libératoire que constitue le taux de la taxe.
- En cas de sources de pollution diffuses, les pénalités vis-à-vis des dommages environnementaux doivent être appliquées en amont, soit à la source (ex. : prélèvements fiscaux sur les carburants ou les pesticides).
- En cas de pollution issue de sources ponctuelles, on distingue deux cas. Pour ce qui est des émissions locales, le marché de permis d'émissions est plus approprié. Quant aux pollutions globales, les écotaxes sont ad hoc et doivent être appliquées en aval, soit sur le montant des émissions libérées ou sur le montant de la production d'énergie quantifiée.



Desjardins
Études économiques

www.desjardins.com/economie